

RAPPORT BUDGET
2021 **ANNUEL**

CAENA
NORMANDIE

NOTRE VISION
STRATÉGIQUE

“

UNE VILLE
INNOVANTE
ET CONNECTÉE



SOMMAIRE

PARTIE 1

L'INTERVIEW DE JOËL BRUNEAU, MAIRE	6
LE PROFIL DE LA VILLE	8
PRÉSENTATION DE LA VILLE	12
A. Structure de la population en 2017	12
A.1 Répartition par tranche d'âge	12
A.2 Répartition femmes / hommes	13
A.3 Catégories socioprofessionnelles	13
A.4 Ménages	14
B. Diplômes – formations en 2017	15
B.1 Taux de scolarisation par tranche d'âge	15
B.2 Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de plus de 15 ans	16
C. Revenus et pauvreté des ménages en 2018	17
C.1 Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal	17
C.2 Distribution des revenus	17
D. Logement en 2017	18
D.1 Évolution du nombre de logements	18
D.2 Type de logements	18
D.3 Résidences principales selon la période d'achèvement	19
D.4 Ancienneté d'emménagement des ménages dans leur résidence principale	19
D.5 Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation	20
D.6 Équipement automobile des ménages	20
E. Démographie des entreprises en 2019	20
E.1 Évolution des créations d'entreprises	20
E.2 Nombre d'entreprises par secteur d'activité	21
F. Population active, emplois et chômage au sens du recensement en 2017	21
F.1 Population de 15 à 64 ans par type d'activité	21
F.2 Emplois, activité et chômage au sens du recensement en 2017	22
F.3 Emplois par catégorie socioprofessionnelle	22
F.4 Emplois par secteur d'activité	23
F.5 Statut et condition d'emploi	24
F.7 Moyens de transport utilisés pour se rendre au travail	24
F.6 Lieu de travail des actifs caennais	24
L'ÉQUIPE MUNICIPALE	26
CAEN ET SES QUARTIERS	30
ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DES SERVICES	31
D'OÙ VIENT L'ARGENT ? / OÙ VA L'ARGENT ?	32

LE CADRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

1. LA PLANIFICATION FINANCIÈRE	35
1.1 La planification financière de long terme	36
1.2 La planification à moyen terme	37
1.3 Le cadre budgétaire annuel	37
2. L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE	38
2.1 Les principes budgétaires	39
2.2 La structuration budgétaire	40

SOMMAIRE

PARTIE 2

LE RAPPORT FINANCIER ET COMPTABLE

PRÉAMBULE	47
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2021	48
1. L'équilibre général du budget 2021	48
2. L'équilibre financier du budget principal (opérations réelles)	50
ÉQUILIBRE DU BUDGET / FONCTIONNEMENT 2021	51
1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 126,1 M€	52
Analyse rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement	55
2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 135,3 M€	56
2.1 La fiscalité	58
2.2 Les dotations, péréquations, garantie de ressources	61
2.3 Les autres recettes de fonctionnement	63
2.4 Analyse rétrospective des recettes réelles de fonctionnement	64
ÉQUILIBRE DU BUDGET / INVESTISSEMENT 2021	66
3. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	67
3.1 Les dépenses d'équipement	67
3.2 Les dépenses financières	72
3.3 Analyse rétrospective des dépenses réelles d'investissement	72
4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	73
4.1 Les recettes définitives d'investissement	73
4.2 Les autres recettes d'investissement	74
4.3 Analyse rétrospective des recettes réelles d'investissement	75
LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION ET LES PRINCIPAUX RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE	76
L'ÉQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES	80
Le théâtre	80
Opérations d'urbanisme	81
PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES	82

LE RAPPORT PAR POLITIQUES PUBLIQUES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT	85
Développement économique et emploi	85
Commerce et attractivité du centre-ville	88
Culture	90
Tourisme	92
Relations européennes et internationales	95
VIVRE ENSEMBLE À CAEN	96
Démocratie de proximité et vie associative	96
Education et petite enfance	100
Jeunesse et vie étudiante	105
Sports	106
SOLIDARITÉS	108
Santé, logement et lutte contre l'exclusion	108
Handicap	110
Seniors	111
QUALITÉ DU CADRE DE VIE	112
Urbanisme	112
Cadre de vie	115
Développement durable	118
Sécurité et tranquillité publique	123

Questions à Joël Bruneau

Maire de Caen et président de la
Communauté urbaine Caen la mer



VOTRE ENGAGEMENT ÉLECTORAL DE 2020 PRÉCISAIT QU'IL N'Y AURAIT PAS D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION TOUT EN MAINTENANT UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT. EST-CE QUE LA CRISE COVID NE VA PAS MODIFIER CETTE PERSPECTIVE ?

« La Ville de Caen a la chance de disposer de bons fondamentaux budgétaires depuis plusieurs années. Cette rigueur dans la gestion de l'argent public nous permet aujourd'hui de maintenir le cap que nous nous étions fixés il y a un an. Il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition conformément à l'engagement pris devant les Caennais. Et croyez-moi, la majorité municipale est déterminée à engager les investissements prévus pour préparer l'avenir de notre ville et soutenir la relance de notre économie.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS QUI VONT CARACTÉRISER CETTE ANNÉE 2021 ?

Cette année 2021 va être d'abord consacrée à la finalisation des projets engagés en fin de mandat.

Le théâtre des Cordes sera livré dans l'année pour que les équipes de Martial Di Fonzo Bo puissent, nous l'espérons de tout cœur, signer leur première programmation de saison dans leur nouvel écrin. Parce que la culture est un élément déterminant de notre pacte social et une caractéristique de notre ville, une grande rénovation du quartier Lorge vient d'être lancée pour faire de ce lieu un espace central dédié à la création.

Côté jeunesse et sports, la MJC Venoix et la Halle Saint-Jean-Eudes seront également achevées cette année.

2021 sera aussi marquée par le lancement d'études destinées à reconstruire ou rénover des écoles. Après l'école Michel-Pondaven au Chemin-Vert et l'école Lemièrre au centre-ville, nous souhaitons reconstruire un complexe MJC-Maison de quartier autour de l'école du Puits-Picard, un projet important de ce mandat tant l'éducation des Caennais constitue pour moi un fil rouge de l'action politique de la majorité que j'anime.

EN DEHORS DE CES INVESTISSEMENTS, LES TRAVAUX DE LA RUE D'AUGE, QUI SERONT EN PARTIE FINANCÉS PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER, VONT DÉBUTER. EST-CE QUE D'AUTRES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES ESPACES PUBLICS SONT PRÉVUS ?

La rue d'Auge va enfin bénéficier d'une requalification que tous les habitants de ce quartier attendaient depuis très longtemps. Grâce aux équipes qui nous accompagnent dans ce projet, cet axe sera beaucoup plus arboré qu'aujourd'hui et la circulation, apaisée. C'est cela qu'attendent les Caennais et c'est ce que nous ferons sur chaque projet d'embellissement.

Tout cela a un coût mais tout au long de ce mandat, des choix forts seront faits en ce sens pour que la ville soit plus agréable à vivre.



©Studio 101 - Florence Grall

L'ATTENTION QU'UNE VILLE DOIT PORTER À CHACUN DONT VOUS PARLEZ SOUVENT, CELA CORRESPOND À QUOI CONCRÈTEMENT EN 2021 ?

Au-delà des investissements nécessaires pour une ville qui prépare sereinement son avenir, il est indispensable que les élus que nous sommes mettent en œuvre des politiques publiques qui répondent aux légitimes aspirations des habitants.

Cette année, nous lancerons ainsi une plateforme citoyenne destinée aux Caennais, qui auront ainsi l'opportunité de proposer au vote les projets qui leur tiennent à cœur.

Cette nouveauté, inscrite dans notre projet politique, complète utilement le dispositif des conseils de quartier qui ont largement démontré, pendant le dernier mandat notamment, toute leur pertinence et leur utilité.

Une ville qui vit bien, c'est aussi une ville qui bénéficie d'un réseau associatif exceptionnel par son nombre et sa qualité. C'est la raison pour laquelle nous les soutenons dans les bons comme dans les mauvais jours...

Enfin, une ville qui vit bien, c'est une ville qui peut compter sur ses agents. Sans eux, rien n'est possible. Travailleurs inlassables de l'ombre, ils sont les chevilles ouvrières de Caen, de sa propreté, de la qualité de ses espaces verts...

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE QUI FIGURE EN BONNE PLACE DANS VOTRE PROJET ÉLECTORAL VA SE CARACTÉRISER DE QUELLE MANIÈRE CETTE ANNÉE ?

La transition écologique ne doit pas être un sujet préempté par quelques-uns. Le sujet du réchauffement climatique est l'affaire de tous. Il doit donc être appréhendé avec pragmatisme. Depuis 6 ans, nous avons fait le choix de la transition écologique en obtenant des résultats concrets, notamment en diminuant nos consommations d'énergie. Nous allons continuer dans cette voie. Des sommes sont notamment prévues pour poursuivre notre plan lumière, le déploiement de panneaux photovoltaïques et l'isolation des bâtiments municipaux.

En complément, mes collègues travaillent à un vaste plan de plantations d'arbres et de débitumisation des espaces publics ainsi qu'au développement des circulations douces (pistes cyclables).

LA CRISE DU COVID-19 A-T-ELLE INFLUENCÉ CERTAINS CHOIX BUDGÉTAIRES CETTE ANNÉE ? SI OUI, LESQUELS ET POURQUOI ?

L'épidémie n'a pas influencé nos choix budgétaires. Bien entendu, des sommes supplémentaires ont été allouées pour accompagner les plus fragiles dans cette épreuve. Demain comme aujourd'hui, la Ville se tiendra aux côtés des Caennais pour traverser cette crise sanitaire. »

LE PROFIL DE LA VILLE

Forte de son histoire, de sa culture et de son dynamisme, Caen est aujourd'hui la ville-capitale de la Communauté urbaine Caen la mer qui rassemble 276 284 habitants. Elle se positionne à la 3^e place des villes normandes après le Havre et Rouen.

Avec près de 34 000 étudiants accueillis, son pôle universitaire est le 1^{er} de Normandie. Caen est le 1^{er} pôle économique, industriel, d'emploi et administratif de la Normandie de l'Ouest avec 170 000 emplois et 37 000 entreprises.

Caen demeure dans le cœur des Français « une ville où l'on vit le mieux » et progresse dans le classement national des meilleures villes de France de plus de 20 000 habitants. En 2020, Caen se trouve en 9^e position selon *le Journal du Dimanche*, juste derrière Avignon et Bordeaux.

POPULATION

105 512

habitants au 1^{er} janvier 2021

Tendance

+158 en un an

46 700

actifs

34 000

étudiants

20 500

retraités



Source : INSEE

IMMOBILIER

66 177

logements

Source : INSEE

1 051

logements livrés en 2020

Source : Ville de Caen



Prix de l'immobilier

Appartements anciens

2 210€/m²

+ 5,6% en un an

Maisons anciennes

290 100€

+ 11,6% en un an

Source : Chambre des notaires de la Cour d'Appel de Caen

EMPLOI

4 442

établissements actifs

4 875

particuliers employeurs

72 661

emplois



Source : INSEE

PALMARES





POPULATION



ÉDUCATION ET JEUNESSE

6 500
élèves en primaire public

et **2 900**
élèves en primaire privé

Écoles
39
écoles primaires publiques

8
écoles privées

160
aires de jeux pour enfants



Cantines
5 100
repas produits dans les cantines chaque jour



de produits
durables (bio,
labels de qualité)

SANTÉ ET COHÉSION SOCIALE

1 278
enfants accueillis
dans les établissements
d'accueil de la Petite enfance

235
enfants accompagnés
dans le cadre du programme
de réussite éducative caennais



220
bénéficiaires
du service auxiliaire
de vie

196
patients
pris en charge à domicile

44 472
repas
livrés à domicile

383
logements
en résidences
séniors

110
places
à l'Ehpad Mathilde
de Normandie



291 973 €
d'aides financières accordées
par le CCAS à

1 574
familles caennaises

CULTURE



ÉVÈNEMENTS CULTURELS 2021

Éclat(s) de rue



Salon des livres de Caen Époque



SPORT

215

clubs

30 000

licenciés

17

stades



TOURISME

273

hébergements touristiques
marchands

Capacité de

6 093

lits



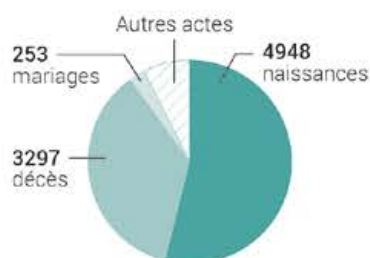
747 390

nuitées en 2019

VIE CIVILE ET CITOYENNE

9 160

actes d'état-civil dressés



4 688

demandes de passeports
traitées en 2020

7 271

demandes de cartes d'identité
traitées en 2020

DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ VIE ASSOCIATIVE

4

pôles de vie
des quartiers

1

maison des
associations

13

maisons de
quartiers
et MJC

+ de

1 000

associations

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

43 513

arbres dans les
espaces publics

+480

en un an

Gestion de

593 ha

de forêt



530 ha

d'espaces verts
(superficie de la
ville : 2 500 ha)

95 m²

d'espaces verts
par habitant

800m²

de panneaux
photovoltaïques



129,9 km

de pistes cyclables

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ

52

caméras de
vidéoprotection

64

policiers
municipaux



28,3 km

de rues en zone 30

PRÉSENTATION DE LA VILLE

L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) publie chaque année des données démographiques sur chaque territoire français. L'INSEE étudie les données issues du recensement de la population pour produire ces publications. Cette présentation de la ville de Caen s'appuie sur les données fournies par l'INSEE pour établir le profil de la ville de Caen et découvrir ses spécificités par rapport aux autres communes de France métropolitaine.

A. STRUCTURE DE LA POPULATION EN 2017

Au 1^{er} janvier 2021, la ville de Caen compte 105 512 habitants, soit 158 habitants supplémentaires par rapport au 1^{er} janvier 2020. C'est la première fois depuis plus de dix ans que la population communale augmente.

Les différents graphiques et tableaux qui vont suivre sont basés sur la population 2020 de la ville de Caen (105 354 habitants) issue du recensement de la population effectué en 2017. Les données 2021 détaillées ne sont pas encore disponibles.



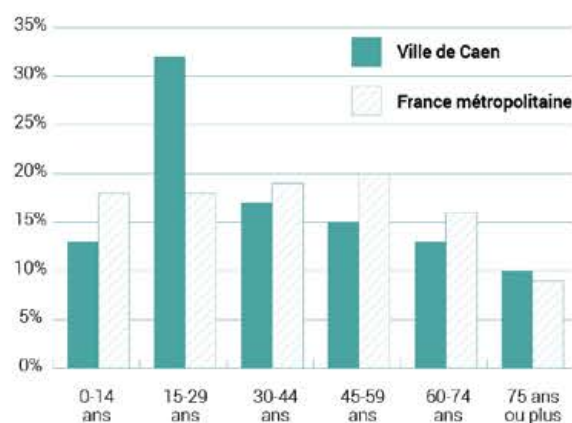
A.1 RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

Répartition par tranche d'âge

	Ville de Caen		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	105 354	100%	100%
0 à 14 ans	13 881	13%	18%
15 à 29 ans	33 592	32%	18%
30 à 44 ans	18 018	17%	19%
45 à 59 ans	15 980	15%	20%
60 à 74 ans	13 713	13%	16%
75 ans ou plus	10 170	10%	9%

Les Caennais sont jeunes : 45% de la population à moins de 30 ans. Par rapport à la France métropolitaine, c'est surtout la tranche d'âge 15-29 ans qui se démarque car elle représente 32% de la population caennaise contre 18% de l'ensemble de la population métropolitaine. Cette jeunesse de la population caennaise est due au nombre important d'étudiants présents dans la ville.

Population par grande tranches d'âges



À l'inverse, le nombre d'habitants entre 30 et 59 ans est moindre à Caen que dans le reste de la France (32% contre 39%). Pour les personnes plus âgées, la structure de la population caennaise est sensiblement identique.

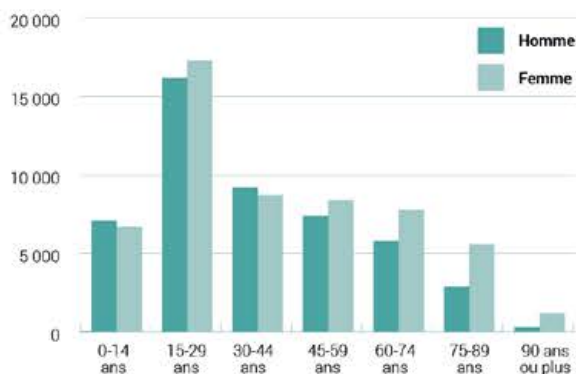
A.2 RÉPARTITION FEMMES / HOMMES

Répartition Femmes/Hommes

	Ville de Caen	
	Hommes	Femmes
Ensemble	49 265	56 089
0 à 14 ans	7 161	6 720
15 à 29 ans	16 223	17 369
30 à 44 ans	9 259	8 759
45 à 59 ans	7 487	8 493
60 à 74 ans	5 868	7 845
75 à 89 ans	2 911	5 680
90 ans ou plus	356	1 233

La population caennaise est composée de 56 089 femmes et 49 365 hommes. Il y a donc 6 824 femmes de plus que d'hommes. Jusqu'à 45 ans, la proportion femmes/hommes est équilibrée. C'est à partir de 45 ans que le nombre de femmes est supérieur au nombre d'hommes et plus on avance dans les tranches d'âges, plus la proportion entre femmes et hommes s'agrandit. Par exemple, entre 45 et 59 ans la population féminine est de 13% supérieure à la population masculine alors qu'entre 75 et 89 ans, il y a deux fois plus de Caennaises que de Caennais.

Répartition Femmes/Hommes



Toutefois, ces écarts sont normaux. Ils sont dus à la surmortalité masculine et à l'espérance de vie plus longue des femmes.

Caen se distingue par rapport au reste de la France dans la tranche d'âge 30-44 ans : en France métropolitaine, on compte plus de femmes entre 30 et 44 ans (+5%) alors qu'à Caen c'est l'inverse, il y a 5% d'hommes en plus.

A.3 CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Pour la répartition de la population par catégories socioprofessionnelles, on ne prend en compte que la population de plus de 15 ans.

	Ville de Caen		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	91 494	100%	100%
Agriculteurs exploitants	65	0%	1%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 041	2%	4%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	9 950	11%	10%
Professions intermédiaires	12 134	13%	14%
Employés	13 521	15%	16%
Ouvriers	7 723	8%	12%
Retraités	20 507	22%	27%
Autres personnes sans activité professionnelle*	25 553	28%	16%

* étudiants, chômeurs n'ayant jamais travaillé, militaires du contingent, hommes et femmes au foyer

La moitié des Caennais de plus de 15 ans sont soit retraités, soit sans activité professionnelle. C'est 7% de plus que ce que l'on constate au niveau national.

Les autres personnes sans activité professionnelle sont :

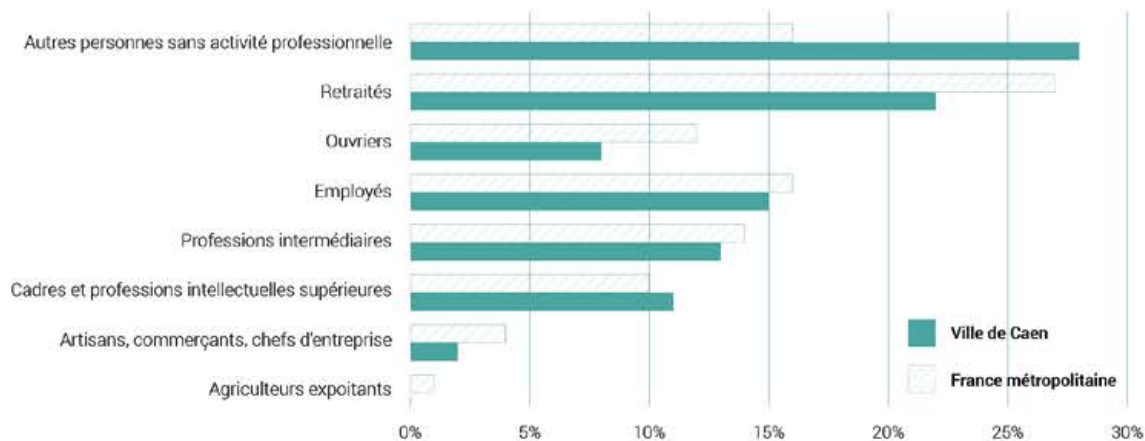
- les étudiants et élèves de 15 ans et plus
- les chômeurs n'ayant jamais travaillé
- les militaires du contingent
- les personnes sans activité professionnelle excepté les retraités (hommes et femmes au foyer...)

Le tableau ci-dessous indique la répartition de ces personnes sans activité professionnelle selon leur genre et leur âge.

	Hommes	Femmes	% de 15 à 24 ans	% de 25 à 54 ans	% 55 ans ou +
Autres personnes sans activité professionnelle	11 757	13 796	75%	17%	8%

On constate que les ¾ des Caennais sans activité professionnelle ont moins de 25 ans. Cela est dû au nombre d'étudiants présents à Caen et à la jeunesse de la population caennaise.

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle



Parmi les autres catégories socioprofessionnelles, on constate que la ville de Caen compte proportionnellement plus de cadres et professions intellectuelles supérieures que le reste de la population française. Le graphique permet également de visualiser que la proportion de retraités à Caen est moindre qu'ailleurs en France.

A.4 MÉNAGES

	Ville de Caen		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	57 886	100	100
Ménages d'une personne	33 241	57	36
Hommes seuls	14 006	24	16
Femmes seules	19 235	33	21
Autres ménages sans famille	2 071	4	2
Ménages dont famille principale est	22 574	39	62
Un couple sans enfant	10 352	18	27
Un couple avec enfant(s)	6 764	12	26
Une famille monoparentale	5 458	9	9

La ville de Caen compte 57 886 ménages. La structure des ménages caennais est quasiment inversée par rapport à la structure des ménages français. En effet, 57% des ménages caennais sont composés d'une seule personne et 39% des ménages sont des familles, c'est-à-dire des couples avec ou sans enfant. Au niveau national, c'est quasiment l'inverse : 62% des ménages sont des familles et 36% sont des personnes seules.

La structure des familles caennaises est elle aussi différente par rapport aux familles métropolitaines. Le tableau ci-dessous permet de comparer plus précisément la structure des familles caennaises par rapport aux familles françaises.

Ménages selon leur composition

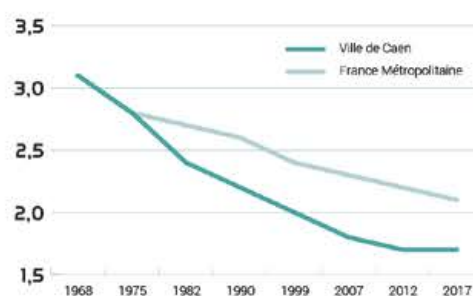
	Ville de Caen		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Un couple sans enfant	10 352	46%	44%
Un couple avec enfant(s)	6 764	30%	42%
Une famille monoparentale	5 458	24%	15%

La proportion de couples sans enfant est la même à Caen qu'en France métropolitaine. En revanche, la Ville de Caen compte beaucoup plus de familles monoparentales. Ces familles monoparentales sont à 85% des femmes seules.

Cette forte proportion de familles monoparentales, associée au nombre important de ménages caennais composés de personnes seules, induit une taille des ménages inférieure à 2 personnes. Depuis 2012, le ménage moyen caennais comporte 1,7 personnes.

C'est moins qu'au niveau national, un ménage français étant en moyenne composé de 2,1 personnes.

Évolution de la taille des ménages



Ce graphique montre l'évolution de la taille des ménages depuis 1968. C'est à partir de 1975 qu'une différence s'est faite entre les ménages caennais et la moyenne des ménages français. L'écart entre les deux n'a cessé de s'accroître jusqu'en 2012. Depuis, la taille des ménages caennais se stabilise autour de 1,7 personnes et la taille des ménages français continue de baisser doucement.



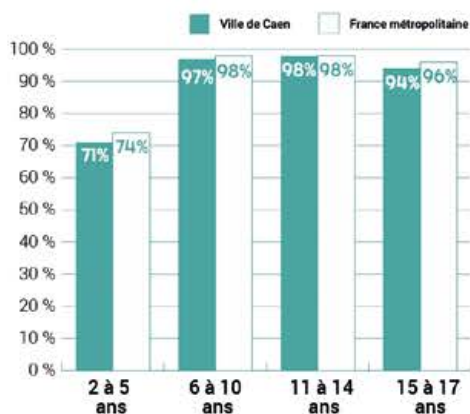
B. DIPLÔMES - FORMATIONS EN 2017

B.1 TAUX DE SCOLARISATION PAR TRANCHE D'ÂGE

	Ville de Caen			France Métropolitaine
	Ensemble	Population scolarisée	%	%
Ensemble	103 407	32 610	32	23
2 à 5 ans	3 471	2 665	71	74
6 à 10 ans	4 659	4 511	97	98
11 à 14 ans	3 535	3 480	98	98
15 à 17 ans	3 066	2 879	94	96
18 à 24 ans	21 503	16 214	75	52
25 à 29 ans	9 022	1 785	20	8
30 ans ou plus	57 881	1 076	2	1

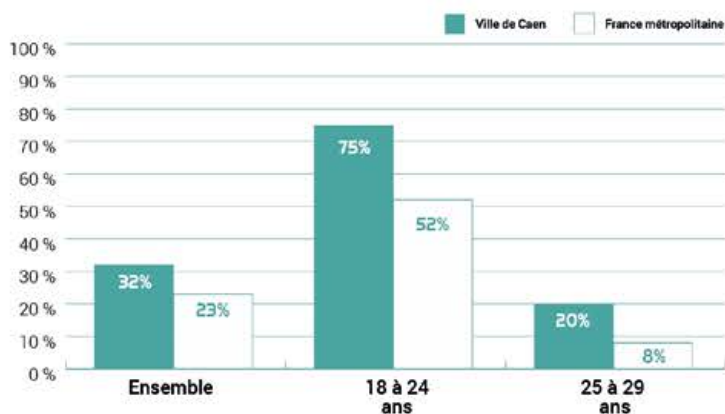
Le taux de scolarisation de la population caennaise est de 32%. Il est beaucoup plus important que sur l'ensemble de la population française où il atteint 23%. La forte proportion de personnes âgées de moins de 30 ans à Caen (45% de la population) explique ce fort taux lequel cache, néanmoins, des disparités entre les tranches d'âges.

Taux de scolarisation par tranche d'âge pour les mineurs



Chez les mineurs, le taux de scolarisation est légèrement inférieur à Caen que dans le reste de la France. En maternelle, 71% des enfants caennais sont scolarisés contre 74% au niveau national. Au lycée, le taux de scolarisation est de 94% contre 96% en France métropolitaine.

Taux de scolarisation par tranche d'âge en postbac



Le fort taux de scolarisation de la population caennaise s'explique donc par la présence de nombreux étudiants sur le territoire. ¾ des Caennais âgés entre 18 et 24 ans sont scolarisés contre seulement un peu plus de la moitié en moyenne en France.

Cet écart est encore plus important dans la tranche d'âge 25-29 ans où 20% des Caennais sont encore scolarisés contre seulement 8% ailleurs en France.

B.2 DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ DE LA POPULATION NON SCOLARISÉE DE PLUS DE 15 ANS

Part des titulaires (en %)	Ville de Caen	France Métropolitaine
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	21%	22%
BEPC, brevet des collèges, DNB	5%	6%
CAP, BEP ou équivalent	20%	25%
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	16%	17%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +2	10%	11%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +3 ou bac +4	12%	9%
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac +5 ou plus	16%	10%

Parmi les Caennais de plus de 15 ans qui ne sont plus scolarisés, 38% ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette proportion est plus élevée que la moyenne nationale car seulement 30% des Français qui ne sont plus scolarisés, ont obtenu, un tel diplôme.

L'écart par rapport à la moyenne française se fait surtout par rapport aux diplômes de niveau bac+5 ou plus, car 16% des Caennais possèdent un tel diplôme (10% au niveau national).



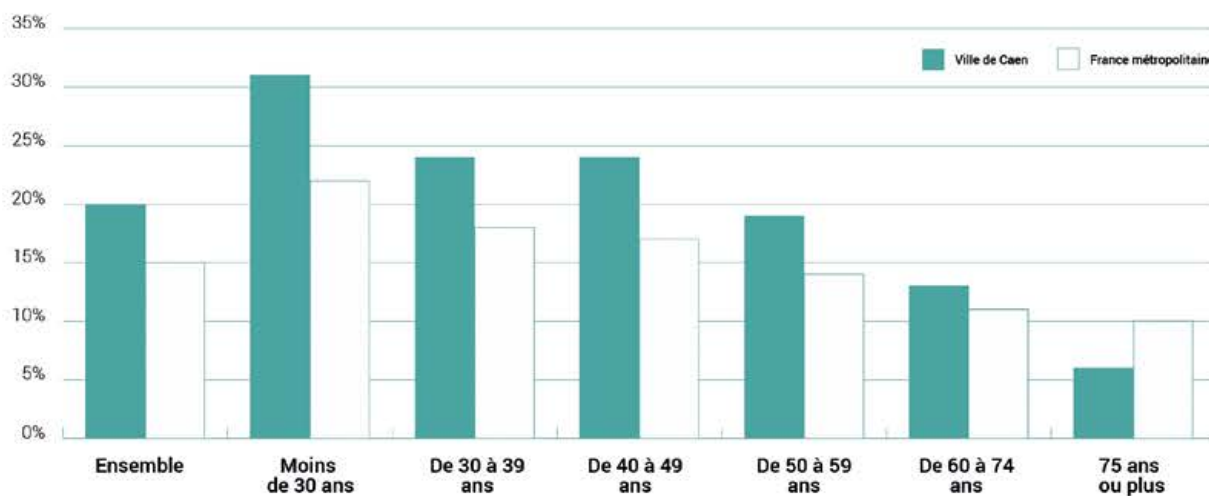
C. REVENUS ET PAUVRETÉ DES MÉNAGES EN 2018

Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit un revenu de 1 015 € mensuel en 2018.

C.1 TAUX DE PAUVRETÉ PAR TRANCHE D'ÂGE DU RÉFÉRENT FISCAL

Sur le territoire de la ville, le taux de pauvreté atteint 20% contre 15% au niveau national. Cela implique que 20% des Caennais vivaient avec moins de 1 015€ mensuels en 2018.

On retrouve ci-dessous le taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal.



Quelle que soit la tranche d'âge, le taux de pauvreté des Caennais est supérieur à la moyenne nationale, excepté chez les personnes de plus de 75 ans.

Comme au niveau national, ce sont les moins de 30 ans qui sont les plus touchés par la pauvreté. 31% des Caennais de moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté.

C.2 DISTRIBUTION DES REVENUS

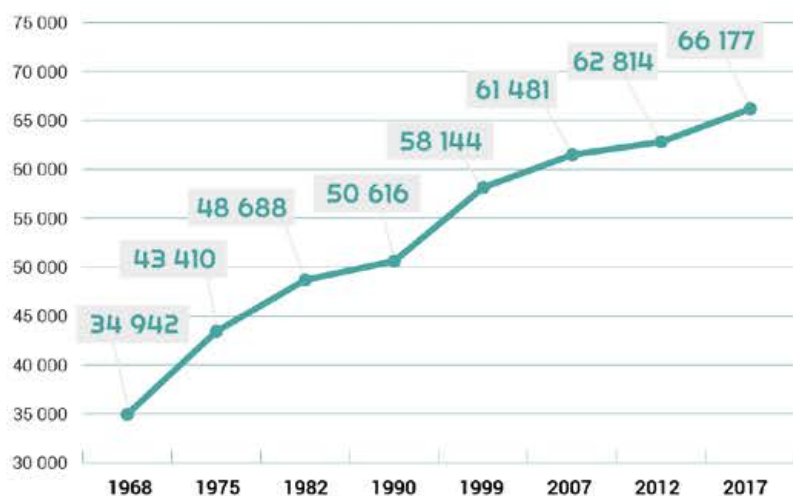
	Ville de Caen	France Métropolitaine
Médiane du revenu disponible (en €)	20 450	21 730
1 ^{er} décile (en €)	10 210	11 500
9 ^e décile (en €)	40 200	39 480
Rapport interdécile	3,9	3,4

Ce tableau permet de se rendre compte de la distribution des richesses sur le territoire et du niveau des inégalités. Le revenu médian des Caennais est légèrement inférieur à celui des Français. En revanche, la distribution des revenus est plus inégale. Les 10% des moins riches gagnent 1 290 € de moins par an que la moyenne nationale alors que les 10% des plus riches gagnent 720 € de plus par an.

Par conséquent, le rapport interdécile est plus élevé.

D. LOGEMENT EN 2017

D.1 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS



1 050

logements livrés
en 2019

1 051

logements livrés
en 2020

1 874

livraisons prévues en 2021/2022

1 372

Logements autorisés mais
non commencés en 2020

Le nombre de logements n'a fait que s'accroître depuis 1968. En 50 ans, il a presque doublé, il est passé de 34 942 à 66 177, soit une hausse de 637 logements par an.

Cette courbe nous indique que la dynamique de construction de nouveaux logements s'est ralentie entre 1999 et 2012. En effet, en 13 ans, le nombre de logements n'a augmenté que de 4 670, soit une hausse de 359 logements par an.

Depuis 2012, la construction de nouveaux logements est beaucoup plus dynamique puisque la ville de Caen a augmenté son nombre de logements de 3 363 en 5 ans (673 logements supplémentaires chaque année).

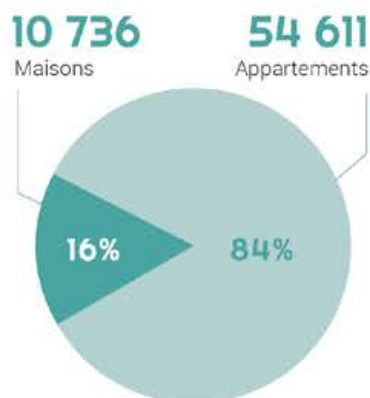
La construction de nouveaux logements est actuellement très dynamique sur le territoire. 1 050 nouveaux logements ont été livrés en 2019 et 1 051 en 2020.

Cette dynamique positive devrait se poursuivre les années suivantes : la livraison de 1 874 logements est prévue pour 2021 et 2022 et la construction de 1 372 logements supplémentaires a été autorisée.

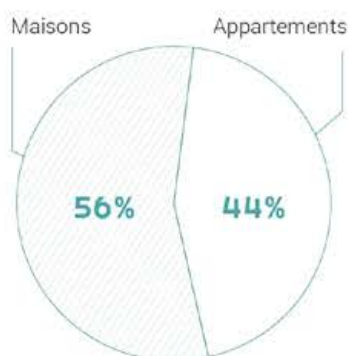


D.2 TYPE DE LOGEMENTS

Ville de Caen



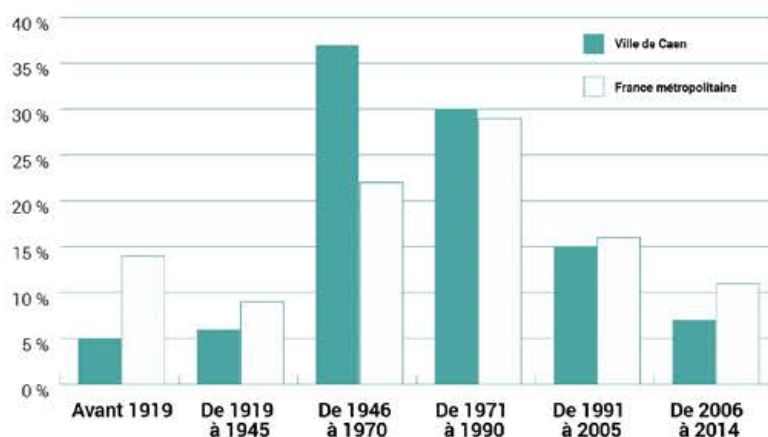
France Métropolitaine



Les logements à Caen sont à 84% des appartements. Cette statistique confirme son caractère urbain.

D.3 RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LA PÉRIODE D'ACHÈVEMENT

	Ville de Caen		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Résidences principales construites avant 2015	56 601	100	100
Avant 1919	2 863	5	14
De 1919 à 1945	3 375	6	9
De 1946 à 1970	20 973	37	22
De 1971 à 1990	17 013	30	29
De 1991 à 2005	8 346	15	16
De 2006 à 2014	4 031	7	11



Plus du tiers des logements caennais a été construit lors de la période d'après-guerre. 37% des logements ont été construits entre 1946 et 1970. En France, ce sont seulement 22% des logements occupés actuellement qui ont été construits durant cette période. Cette disparité est due aux dégâts très importants infligés à la ville de Caen lors de la Seconde Guerre mondiale et montre les efforts déployés par les habitants pour reconstruire Caen à la sortie de la guerre.

Le parc de logements construit avant la Seconde Guerre mondiale est donc réduit (11%) par rapport au reste de la France (23%).

Il a été montré précédemment que le rythme de construction de nouveaux logements avait ralenti entre 1999 et 2012. Le graphique ci-dessus montre que ce ralentissement fait qu'aujourd'hui les Caennais habitent dans des logements moins récents que le reste de la population française car seulement 7% des logements caennais ont été construits entre 2006 et 2014 contre 11% en France.

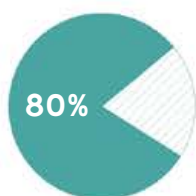
Toutefois, la construction de nouveaux logements est depuis très dynamique et la ville de Caen est en train de rattraper son retard sur le reste de la France.

D.4 ANCIENNETÉ D'EMMÉNAGEMENT DES MÉNAGES DANS LEUR RÉSIDENCE PRINCIPALE

Personne habitant 1 an auparavant :

82 725

dans le même logement



France métropolitaine
89%

9 830

dans un autre logement
de la même commune



France métropolitaine
4%

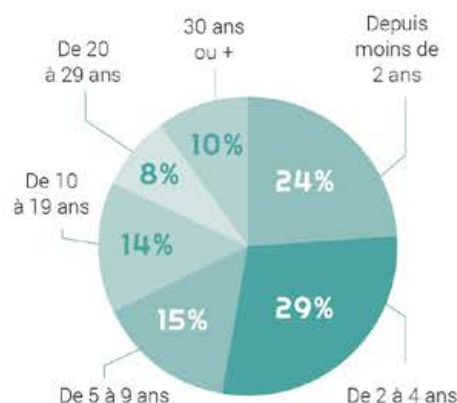
11 777

dans une autre
commune



France métropolitaine
7%

Ancienneté d'emménagement des ménages



Ces chiffres démontrent que les Caennais sont plus mobiles que l'ensemble de la population française. En effet, seulement 80% des Caennais habitaient il y a un an dans le même logement que celui qu'ils occupent aujourd'hui alors que pour le reste de la population, la proportion est de 89%.

Parmi les Caennais qui ont déménagé, seulement la moitié a changé de commune.

Si l'on regarde à plus long terme, 53% des ménages caennais occupent leur logement depuis moins de 4 ans (33% en France métropolitaine).

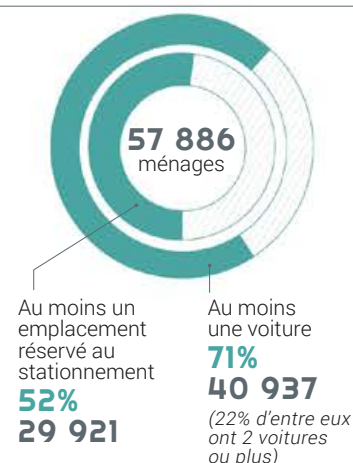
D.5 RÉPARTITION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION

	Ville de Caen				France Métropolitaine	
	Nombre de ménages	%	Nombre de personnes	Ancienneté d'emménagement	%	Ancienneté d'emménagement
Ensemble	57 886	100	99 438	10,2	100	15,3
Propriétaire	17 505	30	32 782	17,9	58	20,3
Locataire	39 280	68	64 470	6,8	40	8,2
dont un logement HLM loué vide	13 311	23	27 806	12,1	15	12,0
Logé gratuitement	1 101	2	2 186	7,3	2	12,7

Les ménages caennais sont principalement locataires de leur résidence principale et en moyenne, ils ont emménagé dans cette location depuis un peu moins de 7 ans. Cette proportion de locataires par rapport au niveau national explique en partie la forte mobilité des Caennais observée au paragraphe D.4. En effet, lorsque l'on est locataire, on reste moins longtemps dans son logement que lorsque l'on est propriétaire.

Toutefois, les chiffres présentés ci-dessus démontrent que les Caennais ont tendance à déménager plus souvent que la moyenne métropolitaine car les propriétaires caennais ont 2,4 années d'ancienneté d'emménagement de moins que la moyenne des Français et les locataires 1,4 année.

D.6 ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE DES MÉNAGES



71% des ménages caennais disposent d'au moins un véhicule. En revanche le nombre de logements équipés d'au moins un emplacement réservé au stationnement est très inférieur à ce nombre puisqu'il est seulement de 52%.

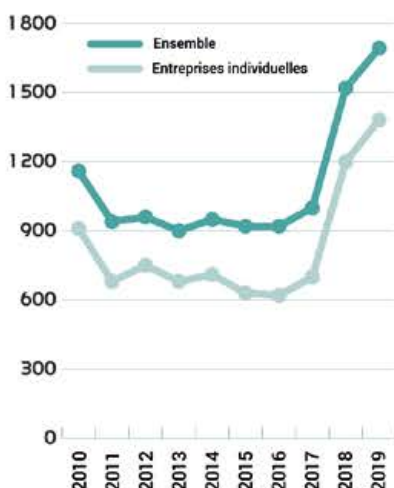
Par ailleurs, il est intéressant de noter que parmi les ménages qui ont au moins une voiture, seulement 22% des ménages ont 2 voitures ou plus.

E. DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES EN 2019

E.1 ÉVOLUTION DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES

Le nombre de créations d'entreprises était stable entre 2010 et 2017. Les facilités de créations de micro-entreprises accordées par le gouvernement actuel ont permis une explosion des créations d'entreprises individuelles à partir de 2018. Cela est vrai à Caen, comme dans le reste de la France.

Évolution des créations d'entreprises



Nombre d'entreprises par secteur d'activité

	Ville de Caen		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	8 179	100%	100%
Industrie manufacturière et autres	331	4%	6%
Construction	524	6%	13%
Commerces, transports, hébergement et restauration	2 326	28%	28%
Information et communication	326	4%	4%
Activités financières et d'assurance	372	5%	4%
Activités immobilières	310	4%	4%
Activités scientifiques et de services administratifs	1 556	19%	19%
Administration publique, enseignement, santé et social	1 660	20%	14%
Autres activités de services	774	10%	8%

En 2019, Caen comptait 8 179 entreprises en activité. Les secteurs d'activités les plus représentés sont les activités scientifiques et de services administratifs ainsi que les secteurs de l'enseignement, de la santé, du social et de l'administration publique.

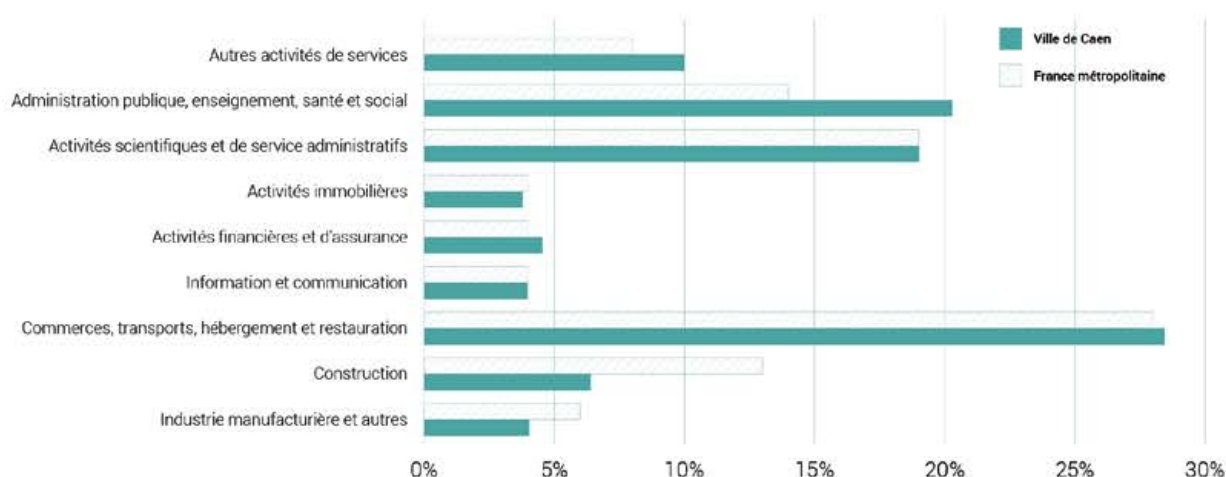
Globalement, la répartition par secteur d'activité des entreprises

caennaises est comparable avec ce que l'on constate au niveau national.

La seule différence est la moindre représentation du secteur de la construction à Caen et la surreprésentation des entreprises des secteurs de l'enseignement, de la santé, du social et de l'administration publique.

E.2 NOMBRE D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Entreprises par secteur d'activité



F. POPULATION ACTIVE, EMPLOIS ET CHÔMAGE AU SENS DU RECENSEMENT EN 2017

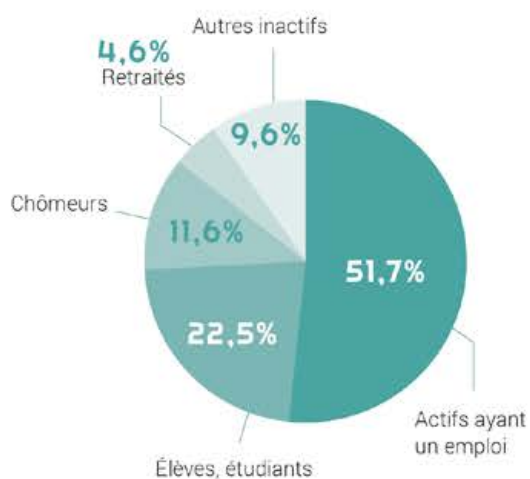
Les données suivantes sont issues du recensement de la population, elles dépendent donc des déclarations effectuées par les citoyens eux-mêmes. Par conséquent, les chiffres peuvent varier par rapport à ceux dont nous avons l'habitude, notamment sur la proportion de chômeurs.

En effet, les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs. En revanche, pour le Bureau International du Travail (BIT), être sans emploi signifie ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence. Ainsi, un chômeur au sens du recensement peut ne pas être un chômeur au sens du BIT car une personne ayant travaillé un petit peu se considérera sûrement au chômage si elle est par exemple activement à la recherche d'un autre emploi à temps plein

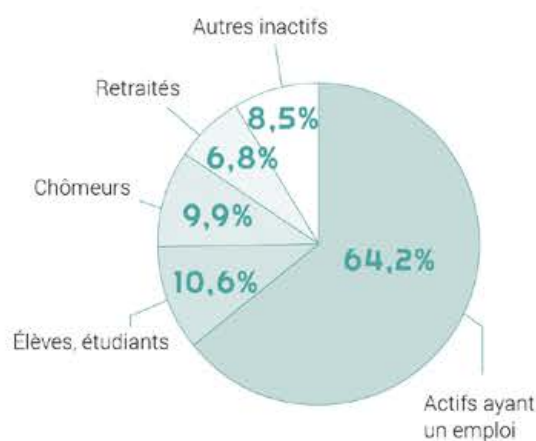


F.1 POPULATION DE 15 À 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ

Ville de Caen



France Métropolitaine



La ville de Caen compte 51,7% d'actifs ayant un emploi parmi sa population âgée de 15 à 64 ans (contre 64,2% de la population française). A contrario, la proportion d'élèves et d'étudiants atteint 22,5% à Caen contre 10,6% en France. Mis ensemble, ces deux chiffres sont identiques à Caen et dans l'ensemble de la France métropolitaine (74,2% contre 74,8%).

F.2 EMPLOIS, ACTIVITÉ ET CHÔMAGE AU SENS DU RECENSEMENT EN 2017

	Ville de Caen	% de la population totale
Population de 15 à 64 ans	72 900	69%
Nombres d'actifs résidant à Caen	46 689	44%
Actifs ayant un emploi résidant à Caen	38 229	36%
Nombre de chômeurs	8 460*	8%
Nombre d'emplois dans la Ville de Caen	72 661	S.O.
Indicateurs de concentration d'emploi	190	S.O.

* 8 460 est le nombre de personnes qui se sont déclarées comme chômeurs lors du recensement de la population en 2017.
Fin octobre 2020, selon Pôle emploi le nombre de personnes sans emploi était de 7 890 (chômeurs de catégorie A).

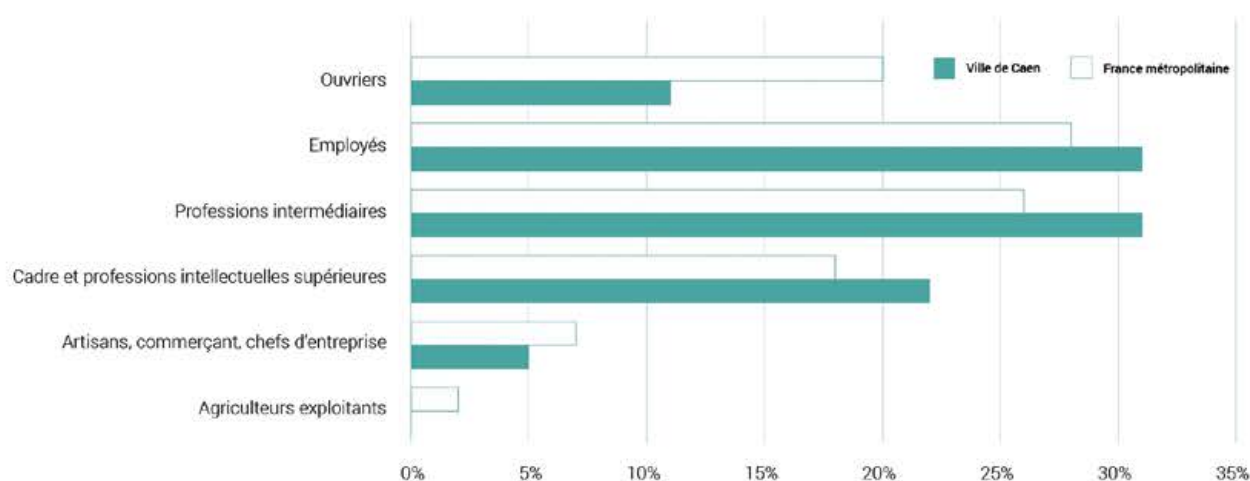
Le nombre d'actifs comprend les résidents ayant un emploi et ceux étant au chômage. Ces actifs correspondent à 44% de la totalité de la population de la ville. Leur nombre s'élève à 46 689.

Le nombre d'emplois à Caen est de 72 661. L'indicateur de concentration d'emplois signifie qu'il existe 190 emplois sur le territoire pour 100 actifs résidant à Caen.

F.3 EMPLOIS PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

	Ville de Caen		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	72 661	100	100
Agriculteurs exploitants	89	0	2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	3 511	5	7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	16 125	22	18
Professions intermédiaires	22 350	31	26
Employés	22 623	31	28
Ouvriers	7 963	11	20

Emplois par catégorie socioprofessionnelle

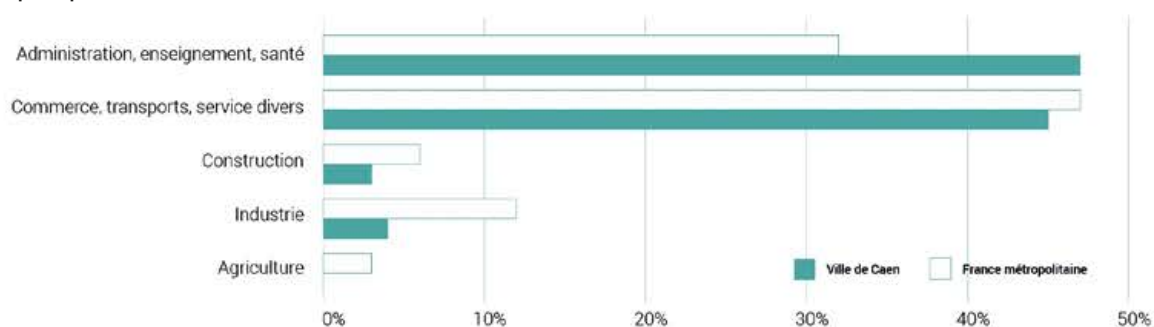


En comparaison avec la France métropolitaine, la ville de Caen propose deux fois moins d'emplois ouvriers (11% contre 20%). En revanche, les emplois de cadres et les professions intermédiaires sont supérieurs au niveau national avec 53% de l'ensemble des emplois du territoire contre 44% en France.

F.4 EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Ville de Caen		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	72 661	100	100
Agriculture	150	0	3
Industrie	3 133	4	12
Construction	2 394	3	6
Commerce, transports, services divers	32 885	45	47
Administration, enseignement, santé	34 099	47	32

Emplois par secteur d'activité



La répartition des emplois par secteur d'activité montre que presque la moitié des emplois caennais concerne les secteurs de l'administration, de l'enseignement et de la santé. C'est 15 points de plus que leur proportion au niveau national.

Par contre, les secteurs de la construction et de l'industrie sont sous-représentés.



F.5 STATUT ET CONDITION D'EMPLOI

	Ville de Caen		France Métropolitaine
	Nombre	%	%
Ensemble	38 229	100	100
Salariés	33 972	89	87
Titulaires de la fonction publique et CDI	25 552	67	74
CDD	5 201	14	8
Intérim	907	2	2
Emplois aidés	556	1	1
Apprentissage - Stage	1 756	5	2
Non Saliés	4 257	11	13
Indépendants	2 374	6	8
Employeurs	1 806	5	5
Aides familiaux	77	0	0

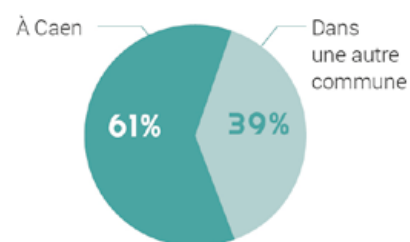
Sur 10 actifs caennais ayant un emploi, 9 sont salariés et 1 ne l'est pas. Lorsqu'ils ne sont pas salariés, ces actifs sont pour moitié employeurs et pour moitié indépendants. Cette proportion est sensiblement identique à celle que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire métropolitain.

On remarque en revanche que les emplois des actifs caennais sont plus précaires que ceux de l'ensemble des Français. En effet, seulement 67% des actifs sont soit titulaires de la fonction publique, soit en CDI alors que 74% des actifs français possèdent ce statut.

Par conséquent, les actifs caennais possèdent plus souvent un contrat à durée déterminée que l'ensemble des actifs français.

On remarque également que la proportion d'actifs en apprentissage ou en stage est plus importante à Caen qu'ailleurs. Cela est dû à la jeunesse de la population et au nombre important d'étudiants.

F.6 LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS CAENNAIS



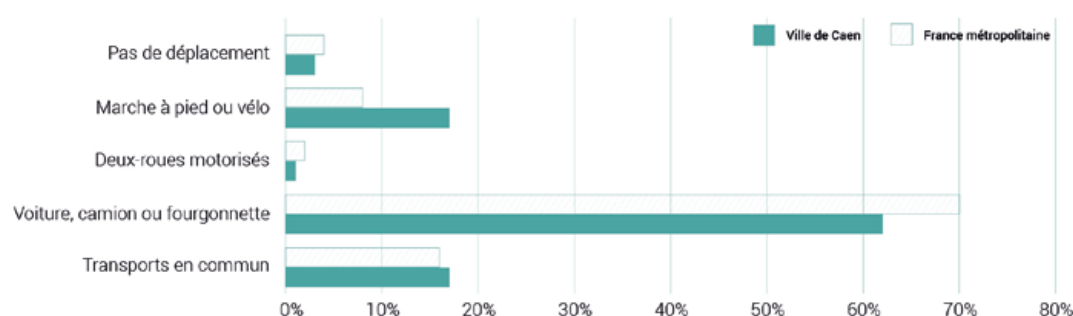
Lieu de travail des actifs métropolitains



La concentration d'emplois sur le territoire de Caen permet aux Caennais de bénéficier de conditions de travail agréables car ils ont moins de déplacements à faire. 61% des Caennais ont l'opportunité de travailler directement dans leur commune de résidence.

Ce n'est pas le cas pour tous les Français qui, pour 2/3 d'entre eux, doivent se déplacer dans une autre commune que celle de leur résidence pour aller travailler.

F.7 MOYENS DE TRANSPORT UTILISÉS POUR SE RENDRE AU TRAVAIL



La proximité du lieu de travail des actifs caennais leur permet de se rendre au travail à pied ou à vélo. Ce sont 17% des actifs qui utilisent ces moyens de déplacements. C'est deux fois plus que la moyenne des Français. Par conséquent, les Caennais utilisent un peu moins la voiture même si elle reste leur premier moyen de transport (62%).



L'ÉQUIPE MUNICIPALE

LE MAIRE



JOËL BRUNEAU

Maire de Caen

Tél. 02 31 30 40 50
(rendez-vous du samedi)

maire@caen.fr

Chaque samedi de 8h à 13h,
sur rendez-vous, à l'hôtel de ville.

Dans une structure de quartier
le dernier samedi du mois.

LES ADJOINTS AU MAIRE



EMMANUELLE DORMOY

1^{re} adjointe
Culture et patrimoine



ARISTIDE OLIVIER

2^e adjoint
Jeunesse, sports, vie étudiante
et prévention de la délinquance



**AMANDINE
FRANÇOIS-GOGUILLON**

3^e adjointe
Éducation, égalité des chances,
famille et petite enfance



NICOLAS JOYAU

4^e adjoint
Urbanisme, habitat et
renouvellement urbain



SOPHIE SIMONNET

5^e adjointe
Participation citoyenne, proximité, vie
associative et politique de la ville



LUDWIG WILLAUME

6^e adjoint
Espaces publics et qualité
du cadre de vie



JULIE CALBERG-ELLEN

7^e adjointe
Transition écologique



GÉRARD HURELLE

8^e adjoint
Solidarités, lien intergénérationnel,
santé, salubrité et handicap



NATHALIE BOURHIS

9^e adjointe
Ressources humaines,
formation et affaires générales



MICHEL LE LAN

10^e adjoint
Finances, marchés et
commande publics



**CATHERINE
PRADAL-CHAZARENC**

11^e adjointe
Commerce et artisanat



NICOLAS ESCACH

12^e adjoint
Ville durable



CÉCILE COTTENCEAU

13^e adjointe
Relations internationales et tourisme

CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS SPÉCIAUX



PATRICK JEANNENEZ

Prévention et sécurité routière,
plan de stationnement et de
circulation, plans de secours



STÉPHANIE GUILLOU

Sécurité et accessibilité des
établissements recevant du public



DOMINIQUE GOUTTE

Actions en relation avec
le pôle d'enseignement
supérieur et de recherche



VÉRONIQUE DEBELLE

Accompagnement du
bien vieillir à Caen

CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS DE QUARTIER

**VIRGINIE AVICE**

Calvaire-Saint-Pierre, Université

**GINETTE BERNIÈRE**

Pierre-Heuzé

**BRUNO COUTANCEAU**Maladrerie/Saint-Paul
Saint-Gabriel**DOMINIQUE DUVAL**

Chemin-Vert

**THÉOPHILE KANZA**

Guérinière

**AGNÈS MARRETEUX**Sainte-Thérèse
Demi-Lune/Vaucelles**GABIN MAUGARD**Centre-ville
Le Port/Saint-Jean
Saint-Julien**MARC MILLET**

Folie-Couvrechef

**PATRICK NICOLLE**Hastings/Haie-Vigné
Saint-Ouen**RUDY NIEWIADOMSKI**

Grâce-de-Dieu

**PASCAL PIMONT**Saint-Jean-Eudes
Saint-Gilles
Presqu'île/Calmette**ÉMILIE ROCHEFORT**

Venoix/Beaulieu

CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ

	SONIA DE LA PROVOTÉ		BRIGITTE BARILLON		EMMANUEL RENARD
	BÉATRICE GUIGUES		CORINNE VILLECHALANE		VIRGINIE CRONIER
	MORGAN TAILLEBOSQ		LYNDA LAHALLE		JACQUELINE MARTIN
	CHRISTIAN NELLE		RICHARD LECAPLAIN		ANNE-LAURE BOILEAU
	FLORIAN BARRÉ				

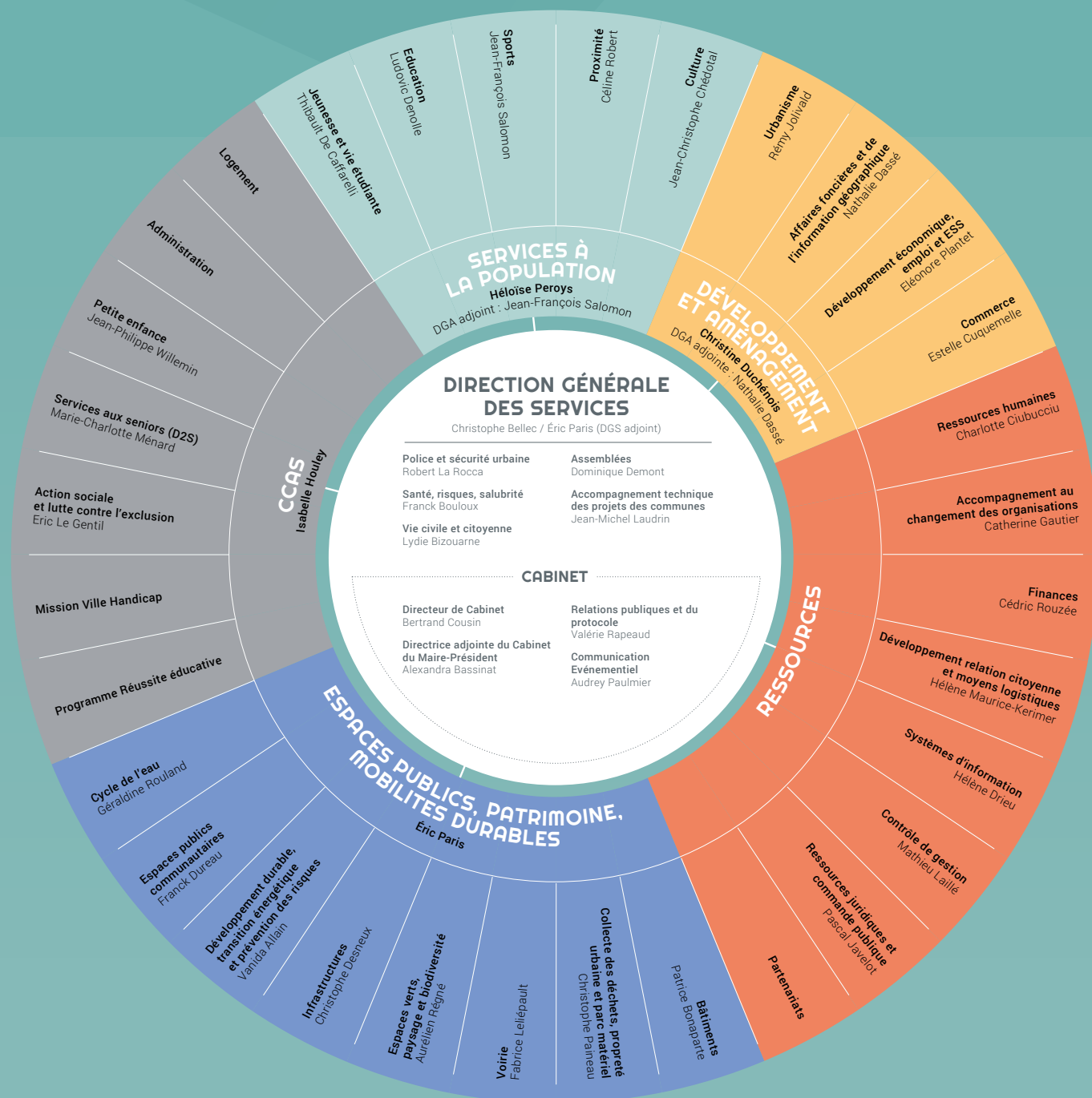
CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MINORITÉ

	RUDY L'ORPHELIN		ALEXANDRA BELDJOUDI		FRANCIS JOLY
	BÉATRICE HOVNANIAN		XAVIER LE COUTOUR		CÉLINE PAIN
	LILIAN BELLET		LAURENCE MAUNOURY		GILLES DETERVILLE
	ANNIE ANNE		AURÉLIEN GUIDI		ANDRÉ HENRY (Depuis le 1 ^{er} mars 2021)

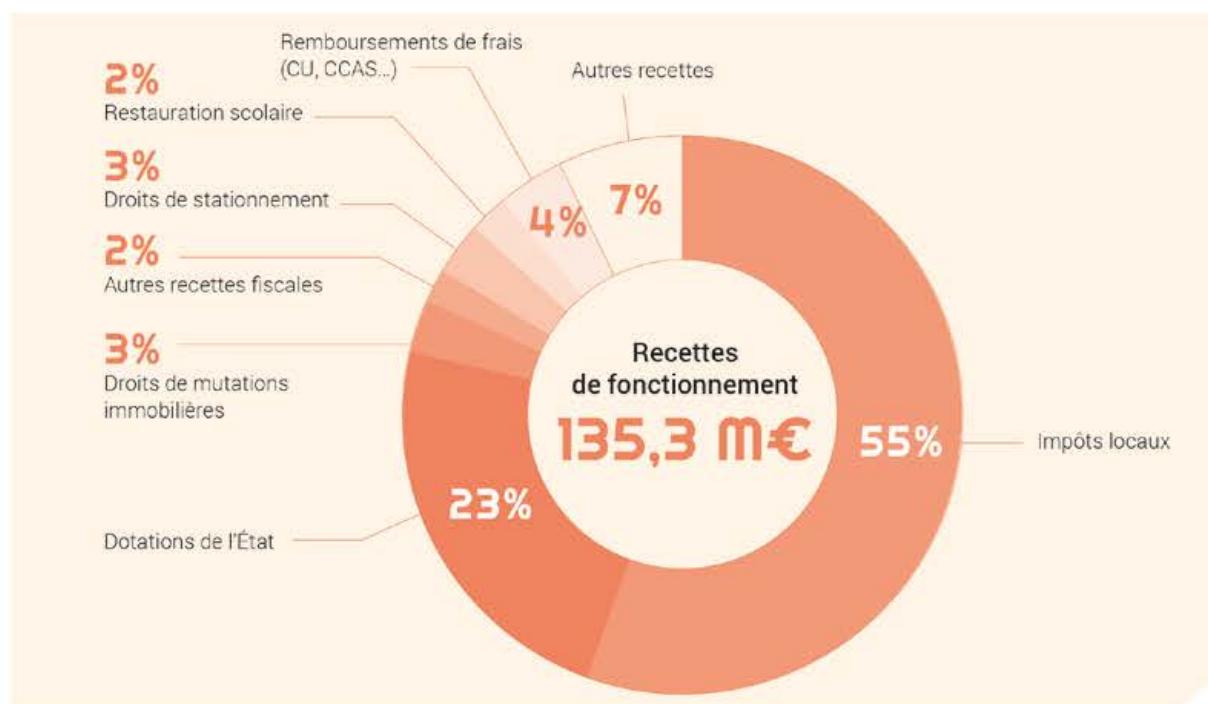
CAEN ET SES QUARTIERS



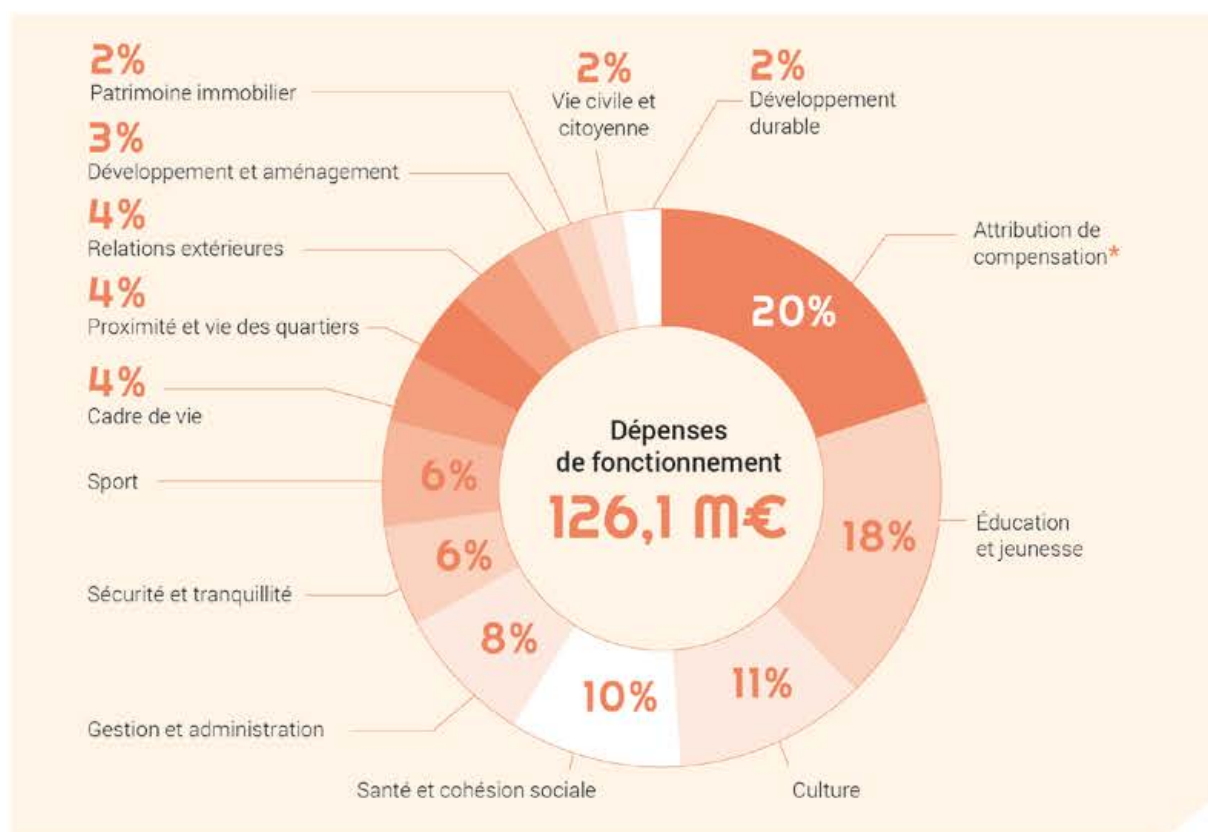
ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DES SERVICES



D'OÙ VIENT L'ARGENT ?



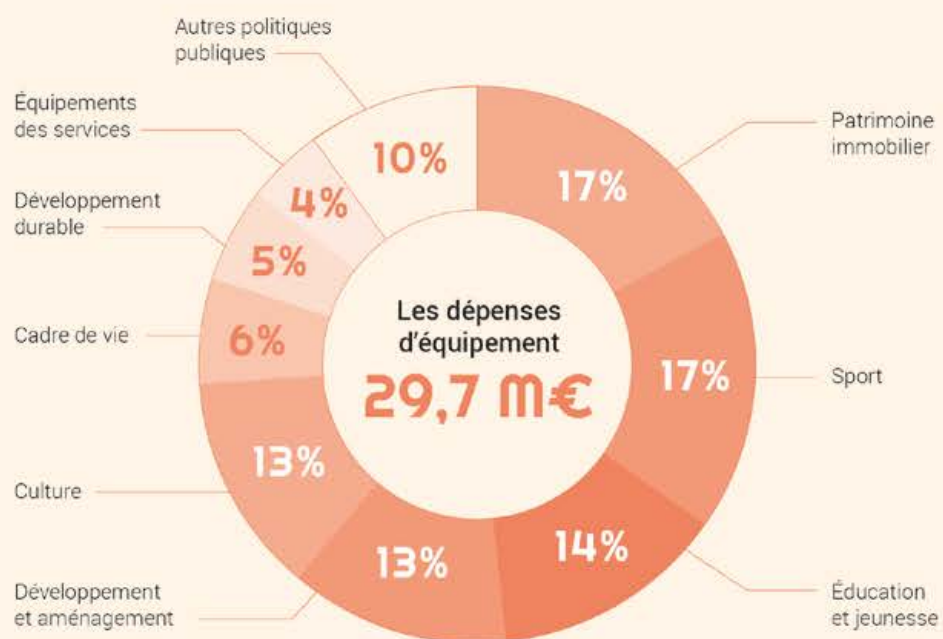
OÙ VA L'ARGENT ?



* LE SAVIEZ-VOUS ?

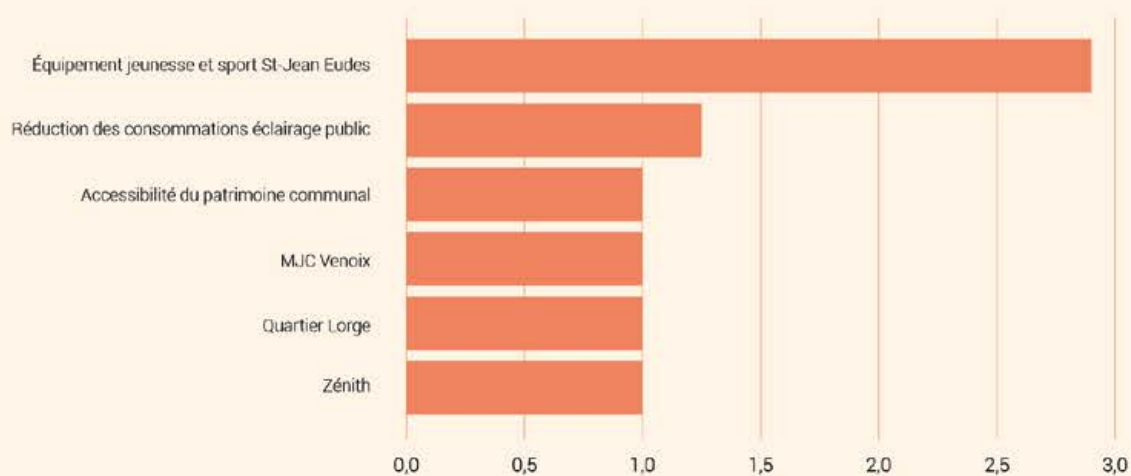
L'attribution de compensation est un transfert financier entre la Ville de Caen et la Communauté urbaine Caen la mer. Cette attribution de compensation est un solde. C'est la différence entre la fiscalité (ressources) et les dépenses (charges) transférées. Son montant est figé tant qu'il n'y a pas de transfert de nouvelles compétences vers la communauté urbaine.

LA VILLE DE CAEN INVESTIT POUR VOTRE FUTUR



Autres politiques publiques : Sécurité et tranquillité, Gestion et Administration, Proximité et vie des quartiers, Relations extérieures, Vie civile et citoyenne, Santé et cohésion sociale.

PALMARÈS DES PRINCIPALES DÉPENSES PRÉVUES POUR 2021



En millions d'euros

LE CADRE

BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Cette partie permet de mieux comprendre le cadre dans lequel s'insère la préparation du budget de la Ville de Caen, comment s'organise la planification financière et avec quelles contraintes.

1. LA PLANIFICATION FINANCIÈRE

L'ENJEU

L'enjeu pour l'équipe municipale est d'assurer une gestion financière efficiente permettant de garantir les équilibres budgétaires à long terme et une allocation performante de nos ressources. La mise en œuvre méthodologique de cet enjeu crucial est la mission première de la direction des finances. Elle travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des directions de la Ville pour partager la bonne réalisation de cet objectif.

LA MÉTHODE

Le cadre budgétaire et financier de la Ville de Caen s'inscrit dans une triple temporalité : long terme, moyen terme et annuelle. Même si la seule obligation légale définie par les textes considère l'annualité du processus budgétaire, il est évident que les bonnes pratiques financières exigent de travailler dans un cadre pluriannuel. Pour ce faire, la ville de Caen réalise différents documents cadres qui lui permettent de planifier ses budgets et notamment de veiller au respect des règles budgétaires sur le long terme.

LE CADRE GÉNÉRAL DE LA PLANIFICATION



1.1 LA PLANIFICATION FINANCIÈRE DE LONG TERME

Selon le souhait des élus, la direction des finances met en œuvre un certain nombre d'outils pour suivre efficacement la planification financière de long terme, notamment les investissements programmés sur le mandat, et assurer un équilibre sain de ses finances.

Cette planification stratégique s'inscrit généralement sur 6 ans. Elle repose sur 4 grands documents cadres.

LE PLAN DE MANDAT

Un plan de mandat est un document de référence qui priorise les engagements des nouveaux élus et les décline en projets concrets.

Il synthétise et simplifie la lecture des différentes politiques publiques menées. Il propose ainsi d'appréhender la diversité et la complexité des missions publiques assumées par la Ville de Caen. C'est un appui à l'établissement d'un projet d'administration.

LE PROJET D'ADMINISTRATION

Le projet d'administration reprend à son compte le plan de mandat tel qu'il a été défini par l'équipe municipale. Il est la traduction des objectifs stratégiques et des projets souhaités par les élus.

Le projet d'administration sert de support pour construire les projets des directions pour les années à venir. Les projets de directions sont élaborés pour une durée identique à celle du plan de mandat. Ils sont révisés régulièrement pour s'assurer du bon alignement stratégique des plans d'actions de chacune des directions. Son suivi étant continu, les projets de directions peuvent être revus et ajustés tous les ans pour assurer une amélioration des actions produites par la collectivité.

LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE

La mise en œuvre d'une prospective financière est un préalable indispensable à la structuration de tout suivi budgétaire efficace. Une prospective financière se distingue par son niveau « macro ». Elle a pour objectif de poser de grandes hypothèses sur les principales masses du budget de la collectivité et de tenir compte des orientations politiques sur les sujets financiers, notamment au travers de différents ratios de gestion (endettement, épargne brute, investissement...). De cette prospective financière, qui s'établit sur la durée d'un mandat (6 ans) se dégagent les capacités futures de la collectivité à porter ses investissements permettant ainsi d'identifier le respect des contraintes de gestion sur le long terme (ratios de pilotage) et des contraintes légales (équilibre budgétaire). Ces points sont développés dans la partie intitulée « organisation budgétaire ».

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le montant des investissements possibles pendant la durée du mandat (6 ans) est ainsi défini par l'établissement de la prospective financière qui est le document cadre de long terme pour les élus et la direction financière.

Le plan pluriannuel des investissements (PPI) est quant à lui un document permettant d'affiner le choix des investissements retenus et de calibrer leur exécution sur la durée du mandat. En ce sens, le PPI est un détail du montant des investissements prévus dans le cadre de la prospective financière.

Le PPI peut également s'analyser comme un plafond maximal d'engagement à l'échelle du mandat. Il est révisé régulièrement en fonction du contexte macroéconomique et local.

L'inscription des dépenses dans les budgets annuels sera faite en fonction des choix politiques annuels, notamment définis à partir des éléments suivants :

- Niveaux d'épargne issus de la section de fonctionnement
- Niveaux de subvention sur les projets
- Urgences
- Évolution du montage des projets
- Coût de l'endettement

La prospective financière et le PPI sont donc bien deux outils dynamiques, vivants, dans le sens où ils s'adaptent sans cesse aux évolutions macro (croissance, Loi de Finances votée par l'Etat...) et micro (progression des recettes fiscales, estimation des travaux...). Ils font l'objet de mises à jour régulières à chaque fois que le contexte l'exige.

Le PPI est en cours d'élaboration et sera probablement voté dans le courant du premier semestre 2021. Sera présentée à cette occasion la prospective financière avec ses hypothèses.

1.2 LA PLANIFICATION À MOYEN TERME

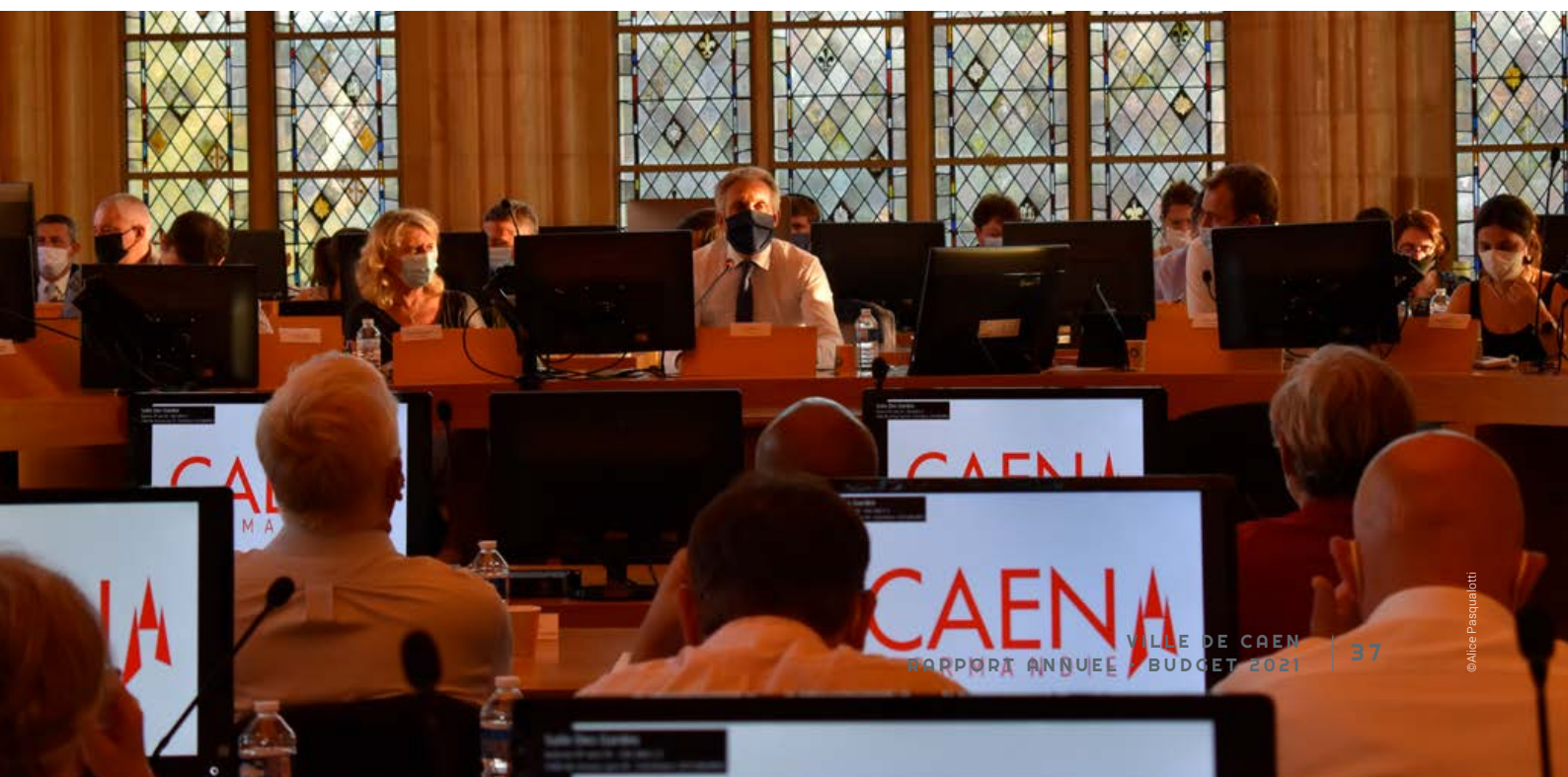
Au-delà de la planification à long terme, les collectivités peuvent utilement mettre en œuvre des outils de pilotage leur permettant de faire l'intermédiaire entre la planification de long terme (prospective et PPI) et le budget annuel.

Le budget à moyen terme et la programmation pluriannuelle de fonctionnement permettent de faire le lien entre une vision longue et une vision courte. Il permet aux directions d'avoir une visibilité sur une durée supérieure à un an, rendant le pilotage plus aisé que ce soit dans une perspective de déploiement de nouveaux projets nécessitant des crédits pluriannuels ou dans une perspective d'économies budgétaires qui réclame du temps dans la mise en œuvre.

De telles pratiques sont en cours de réflexion et seront probablement déployées sur le mandat. Elles permettront aux directions de la collectivité de parfaire leurs outils de pilotage et de gestion.

1.3 LE CADRE BUDGÉTAIRE ANNUEL

Cette partie présente de façon volontairement succincte les principales règles qui régissent la gestion comptable et budgétaire. Le lecteur intéressé pourra trouver des informations plus détaillées sur le site internet de la Ville de Caen dans le document intitulé « règlement budgétaire et financier ». À noter cependant : ce règlement est en cours de révision (début de mandat) et sera disponible au second semestre 2021.



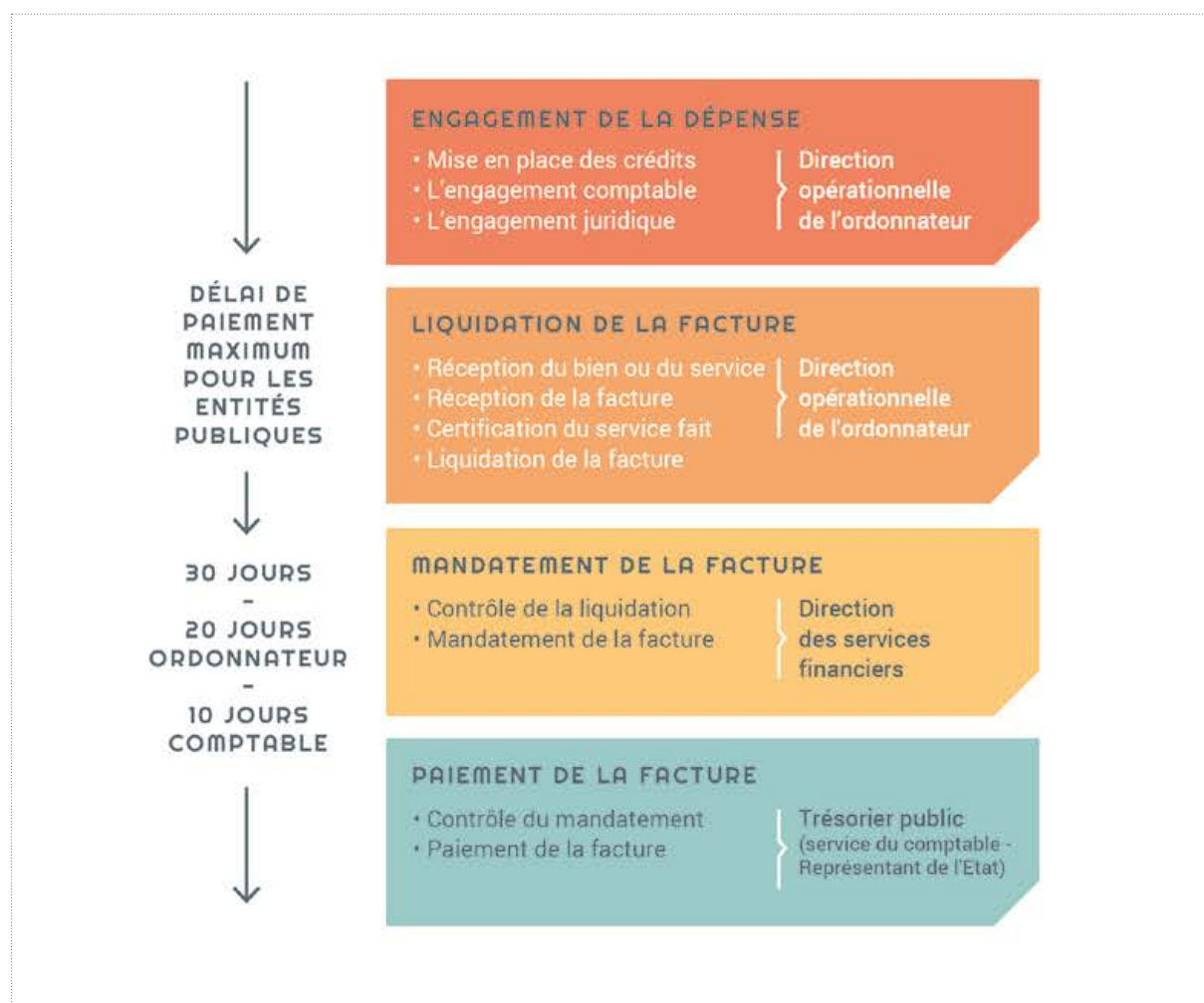
2. L'ORGANISATION BUDGÉTAIRE

LA SÉPARATION ORDONNATEUR/COMPTABLE

L'ordonnateur (Le Maire) est la personne qui décide de l'opportunité de la dépense, dans la limite des budgets votés en assemblée délibérante, alors que le comptable (fonctionnaire de l'État) est la personne qui paye la dépense après divers contrôles. Vous trouverez ci-dessous un schéma vous permettant d'appréhender l'organisation comptable (chaîne comptable).

Sans entrer dans le détail des responsabilités et limites incombant à chacune des parties, il faut savoir que la comptabilité tenue par l'ordonnateur est une comptabilité en « partie simple », ce qui signifie que seuls certains comptes sont mouvementés (1, 2, 6, 7). Les comptes de tiers et de trésorerie sont tenus par le seul comptable. Notons que le plan de comptes normalisé utilisé par les collectivités territoriales s'inspire largement du plan comptable général de 1982, il y a donc assez peu de différences avec le privé. En ce qui concerne la Ville de Caen, c'est le plan de compte associé à l'instruction comptable M57 qui est utilisé depuis le 1^{er} janvier 2021.

La comptabilité de l'ordonnateur est retracée chaque année dans un « compte administratif » et la comptabilité du comptable public dans un « compte de gestion ». Il existe des expérimentations pour évoluer vers un compte financier unique qui permettrait aux citoyens et aux élus de disposer d'une information comptable complète et exhaustive (vision compte de résultat et bilan). La Ville de Caen s'est engagée dans la démarche mais celle-ci est pour l'instant reportée par les services de l'Etat du fait de la crise sanitaire.



2.1 LES PRINCIPES BUDGÉTAIRES

Le budget est l'acte par lequel l'autorité locale prévoit et autorise les recettes et dépenses de la collectivité pour une année. Il est préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité. Le budget est un acte politique car c'est une traduction financière et comptable des choix politiques de gestion. Le budget est un acte de prévision. En fonction de la situation passée et des événements prévisibles pour l'année à venir, il évalue les dépenses et les recettes de l'année à venir. Mais le budget est aussi un acte juridique d'autorisation. Sans cet acte, une collectivité ne peut faire aucune dépense.

Acte de prévision et d'autorisation, le budget a un caractère limitatif en ce qui concerne les dépenses et évaluatif en ce qui concerne les recettes.

Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Le vote et l'exécution du budget de l'ensemble des collectivités territoriales sont encadrés par un corpus législatif et réglementaire. Le contrôle de légalité effectué par les services de l'Etat décentralisé (préfecture pour le département), veille au respect de ces règles et a le pouvoir d'invalider les documents budgétaires soumis à son approbation qui seraient non conformes aux textes.

La présentation du budget des collectivités doit respecter différents principes budgétaires. Ces principes sont issus du droit budgétaire classique. Pour les collectivités territoriales, les principes budgétaires sont au nombre de 6. Deux principes budgétaires régissent les règles de présentation des budgets locaux (unité, universalité). Quatre principes régissent les règles d'adoption des budgets locaux (antériorité, annualité, équilibre et spécialité). D'autres principes budgétaires complètent ces 6 principes fondamentaux (sincérité, prudence...). Le respect de ce cadre et de ces principes budgétaires fait l'objet d'une surveillance rigoureuse du préfet et des Chambres régionales des comptes (CRC).

Chacun de ces principes accepte des dérogations. Celles-ci sont mentionnées dans le règlement budgétaire et financier.

L'UNITÉ BUDGÉTAIRE

Le principe d'unité budgétaire est le principe selon lequel les dépenses et les recettes doivent figurer dans un seul document, mais ce document doit retracer toutes les dépenses et les recettes de façon séparée et détaillée, chacune d'entre elles y figurant pour son montant intégral.

L'exigence d'un budget présenté avec la totalité des recettes et des dépenses exprime l'impossibilité de réaliser des compensations entre ces deux natures d'opérations de sorte que le document budgétaire permet d'avoir une vue complète des opérations comptables de la collectivité.

L'exigence de transparence de l'ensemble des opérations financières réalisées par une administration publique guide ce principe et donne la possibilité d'un contrôle exhaustif de la part des services préfectoraux mais également de l'ensemble des citoyens.

L'UNIVERSALITÉ BUDGÉTAIRE

Le principe d'universalité budgétaire revêt une double acception. C'est un principe de non contraction/non compensation des dépenses et des recettes mais c'est aussi un principe de non affectation des recettes aux dépenses. Le premier exige que les dépenses et les recettes soient inscrites et exécutées pour leur montant brut. C'est pourquoi cette règle est aussi appelée la « règle du produit brut ». Les dépenses et les recettes sont donc inscrites sans contraction entre elles (hormis le cas particulier lié aux avoirs sur factures). Le second interdit qu'une recette autorisée par le budget soit affectée à une dépense budgétaire prédéterminée. Toute recette a vocation à financer n'importe quelle dépense (l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses).

L'ANTÉRIORITÉ

La règle de l'antériorité découle de la combinaison du principe de l'annualité et de la définition du budget comme acte d'autorisation. Elle signifie que le vote du budget doit intervenir avant le début de l'exercice qu'il concerne. Concrètement, l'établissement et le vote du budget doit intervenir avant la période d'exécution, donc avant le 1^{er} janvier. Cependant, la réglementation prévoit qu'un budget peut être voté jusqu'au 15 avril de l'année en cours et lors d'une année de renouvellement des organes délibérants, avant le 30 avril. Cela permet d'assurer la continuité du service public et d'éviter un arrêt brutal de la vie de la collectivité.

L'ANNUALITÉ BUDGÉTAIRE

Le budget prévoit et autorise les dépenses et les recettes pour une année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le budget s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre.

L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Le principe d'équilibre budgétaire oblige les collectivités à présenter un budget dont les dépenses sont égales aux recettes. Ce principe, fondamental, est présenté en détail dans la partie suivante.

LA SPÉCIALITÉ DES DÉPENSES

Ce principe consiste à autoriser une dépense pour un objet particulier (charges générales, salaires, subventions...). Les crédits sont affectés à un ensemble de services et sont regroupés par chapitre groupant des dépenses de même nature.

LA SINCÉRITÉ BUDGÉTAIRE

Ce principe suppose que l'ensemble des produits et des charges ait été évalué de façon sincère.

2.2 LA STRUCTURATION BUDGÉTAIRE

Le premier élément de structuration d'un budget est la séparation en deux parties : une **section de fonctionnement** et une **section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Les figures ci-dessous illustrent cette première distinction.

Structure budgétaire d'un budget de collectivité locale

SÉPARATION EN SECTION	LES CLASSES DE COMPTES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES 6	RECETTES 7
SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES 1 et 2	RECETTES 1 et 2

La **section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la collectivité, celles qui reviennent chaque année, que ce soit en dépenses ou en recettes. Les comptes utilisés sont les comptes de classe 6 (dépenses ou charges) et de classe 7 (recettes ou ressources).

La **section d'investissement** présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions mobilières et immobilières ou les travaux nouveaux. Les comptes utilisés sont les comptes de classe 1 et 2.

Articulation entre sections, règles d'équilibre et contraintes de gestion

Les schémas ci-dessous permettent une compréhension directe des mécanismes en jeu. L'articulation entre les deux sections peut ainsi être présentée à la fois par une approche « comptable » et par une approche plus « financière ».

Articulation entre les sections d'un budget



Ainsi, les ressources d'exploitation de la collectivité, généralement supérieures à ses charges d'exploitation, permettent de dégager une capacité d'autofinancement (CAF) ou épargne brute (EB) qui est transférée en section d'investissement (approche financière) pour le financement de ses investissements. Ce transfert se fait comptablement par le jeu d'écritures des dotations aux amortissements et le virement à la section d'investissement (approche comptable).

L'approche comptable permet d'appréhender les contraintes réglementaires de vote des budgets locaux.

L'approche financière permet d'appréhender un premier niveau d'analyse financière et les contraintes de gestion d'une collectivité.

Les contraintes réglementaires sont liées au principe budgétaire d'équilibre. C'est l'un des principes auxquels les collectivités territoriales sont soumises pour le vote de leur budget (cf. partie supra).

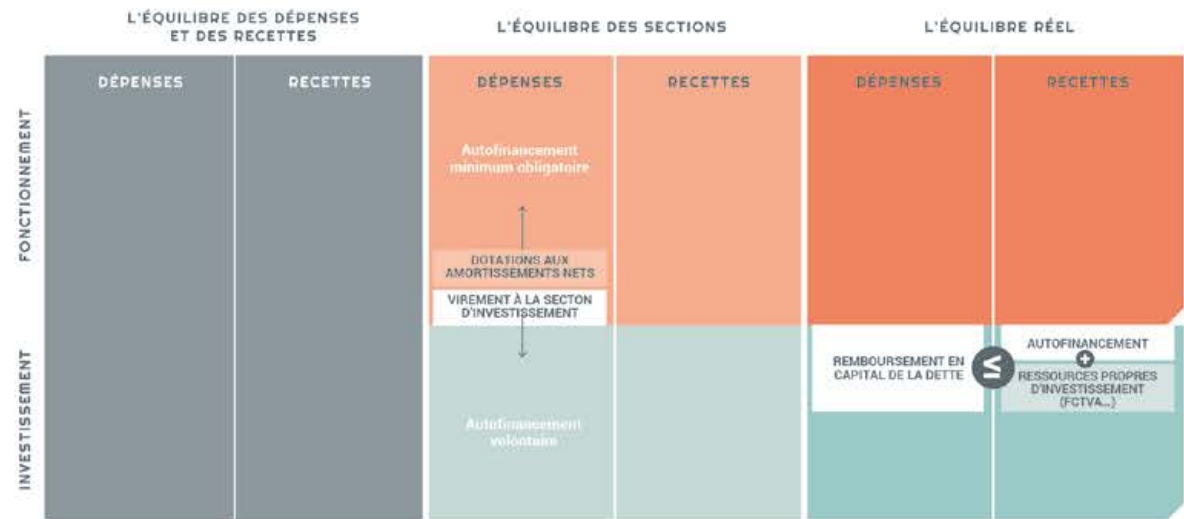
Ce principe budgétaire dispose qu'un budget est réputé à l'équilibre s'il respecte les 3 conditions suivantes :

1. L'équilibre des dépenses et des recettes toutes sections confondues.
2. L'équilibre à l'intérieur de chacune des sections, fonctionnement et investissement. Cette condition crée une obligation de dégager des ressources en surplus des charges d'exploitation pour couvrir l'inscription des dotations aux amortissements (nets). C'est ce qu'on appelle la contrainte d'autofinancement minimum obligatoire.
3. L'équilibre réel, c'est-à-dire la couverture des dépenses de remboursement en capital de la dette par des ressources propres d'investissement (CAF + ressources définitives d'investissement telle que le FCTVA et certaines dotations).

Cette dernière contrainte n'est pas sans rappeler la notion de « règle d'or » que le gouvernement souhaitait appliquer au budget de l'État. Notons que la mise en application concrète de cette idée a été pour l'instant reportée par l'État, la situation de ses finances ne lui permettant pas de l'envisager. Elle est par contre bien effective pour les administrations publiques locales.

Afin de respecter le principe d'équilibre budgétaire, il convient également, au-delà de ces trois éléments, que l'évaluation des dépenses et des recettes soit sincère. Les graphiques ci-après schématisent ces trois notions.

Le principe d'équilibre budgétaire



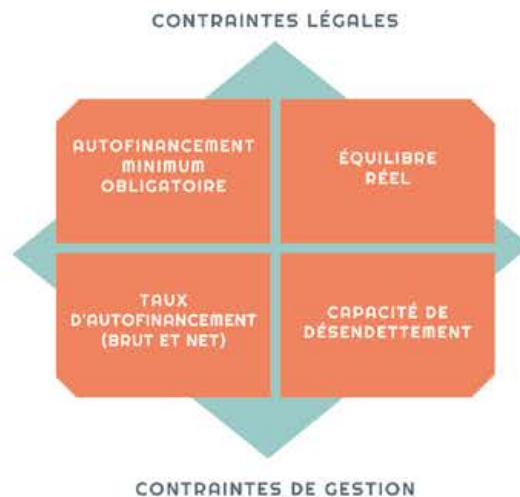
La présentation des contraintes réglementaires est essentielle pour introduire les contraintes de gestion. Même si ces dernières correspondent aux choix de chaque collectivité quant à leur niveau, elles répondent néanmoins à des valeurs de référence à ne pas dépasser.

Les principaux indicateurs sont :

- Le taux d'épargne brute (Epargne brute/Recettes réelles de fonctionnement). C'est un solde intermédiaire de gestion pivot en analyse financière. Son niveau de référence est de 10%. Il ne doit pas descendre en dessous de 5%,
- L'épargne nette. Elle correspond à l'épargne brute à laquelle on retranche le remboursement en capital de la dette. Elle doit être idéalement supérieure à 0. Le taux d'épargne nette doit donc également être positif,
- La capacité de désendettement (Epargne brute/Stock de la dette en capital). Ce ratio mesure le temps (en années) qu'une collectivité mettrait à rembourser sa dette si elle devait y consacrer l'ensemble de son épargne brute. Son niveau ne doit jamais être supérieur à 15 ans (qui représente la durée moyenne des emprunts contractés par les collectivités territoriales).

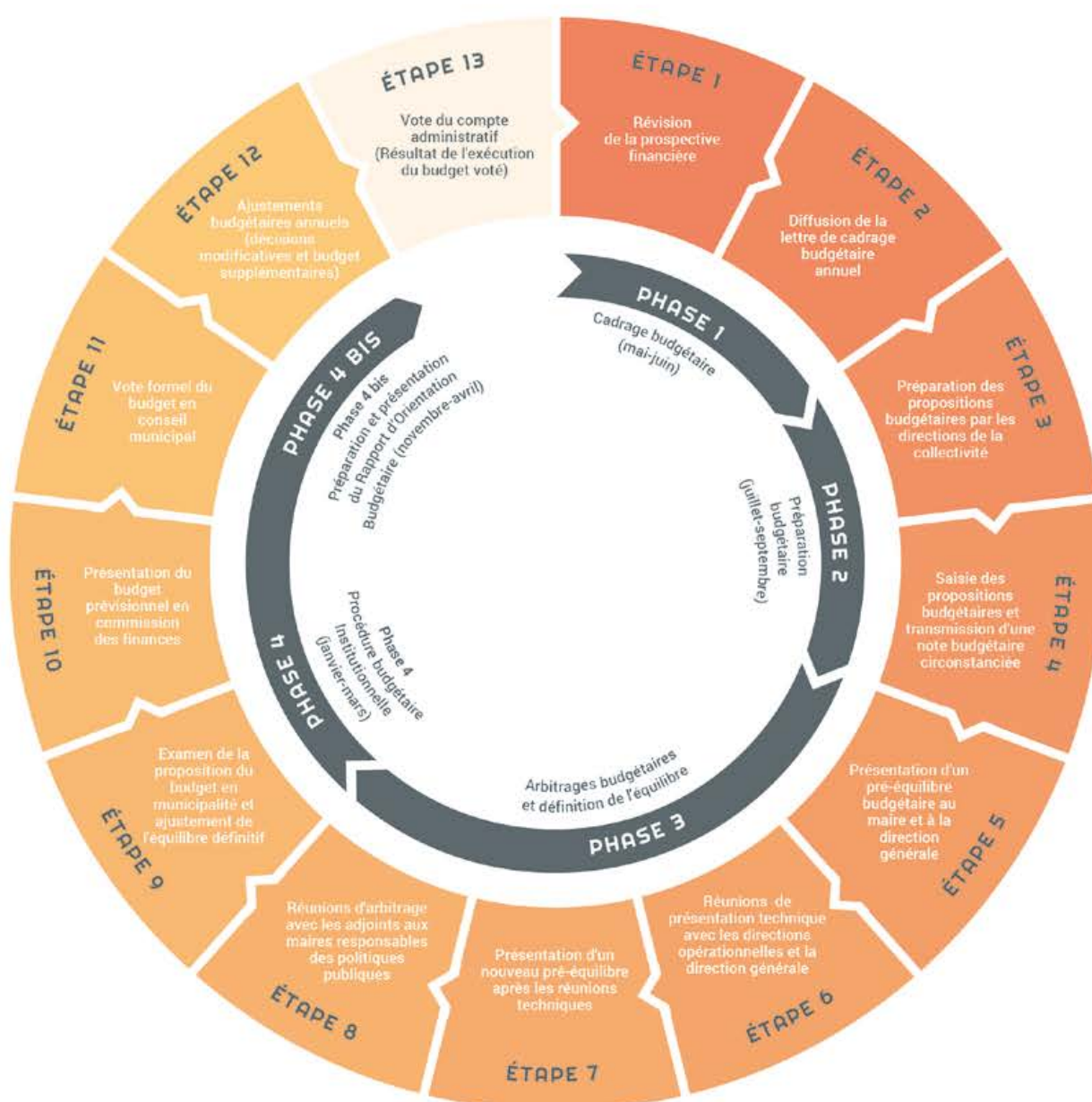
La matrice ci-dessous permet d'avoir une vision synoptique des contraintes réglementaires et de gestion qui s'imposent aux collectivités territoriales. Ces précisions, certes théoriques, permettent de mieux apprécier la situation financière de la Ville de Caen.

Contraintes légales et contraintes de gestion d'une collectivité locale



LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET SON CALENDRIER

Le vote d'un budget est le résultat d'un long processus transversal et obligatoire. Sa maîtrise est donc primordiale pour permettre de présenter un document fiable et dans les délais impartis (le 15 avril). Il est organisé autour de 4 grandes phases. Le schéma ci-dessous vous en présente les principales étapes.



LA GESTION DES AP/CP

La gestion en AP/CP, contrairement aux documents cités préalablement, n'est pas un document de projection mais un outil réglementaire de suivi et de vote de la section d'investissement d'un budget. Elle est bien souvent mise en œuvre pour permettre de se conformer aux règles liées à la comptabilité d'engagement. C'est donc un outil juridique d'exécution des investissements d'une collectivité.

La gestion pluriannuelle repose sur l'identification d'autorisations de programme (AP) au sein de la section d'investissement. Constitue un programme pluriannuel, une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement à caractère pluriannuel se rapportant, soit à des études, soit à des acquisitions de biens meubles et immeubles, soit à des travaux en cours, soit à des subventions ou des participations versées à des tiers.

La procédure de gestion en AP/CP permet de concilier les contraintes de l'annualité budgétaire avec l'existence d'opérations d'investissement dont le financement s'étale sur plusieurs années. Elle se situe aux stades de la programmation, de l'autorisation budgétaire et de la comptabilisation de l'engagement des dépenses.

L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements sur une durée qui excède l'exercice budgétaire. Les autorisations de programme demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

LES CRÉDITS DE PAIEMENT (CP)

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme (AP). L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Lorsque le budget n'est pas voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, le Maire, sur autorisation du Conseil Municipal, peut liquider et mandater les dépenses inscrites dans une autorisation de programme, dans la limite des crédits de paiement prévus pour l'exercice dans la délibération d'ouverture de l'AP.

L'autorisation donnée par le Conseil Municipal précise le montant et l'affectation des crédits concernés. Les crédits correspondant sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il faut noter qu'une telle gestion peut être utilisée en fonctionnement pour des dépenses qui auraient un caractère pluriannuel. On parle alors d'AE/CP, AE étant l'abréviation d'autorisation d'engagement. Ce point n'est pas détaillé car il est rarement utilisé par les collectivités territoriales.

Enfin, le règlement budgétaire et financier apporte plus de précisions sur les différentes notions qui entourent la gestion comptable et budgétaire des collectivités territoriales.



PARTIE 2

LE RAPPORT
FINANCIER
ET COMPTABLE

PRÉAMBULE

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. C'est ainsi que, lors de la réunion du 25 janvier 2021, le conseil municipal a examiné les orientations budgétaires de l'année 2021. Dans le prolongement de ce rapport, le budget 2021 qui vous est présenté s'inscrit dans une stratégie financière guidée par 4 grands principes : maîtrise des dépenses de fonctionnement, politique fiscale volontariste, maintien de l'effort d'investissement et modération de l'endettement.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est une condition *sine qua non* pour développer un programme d'investissement ambitieux et dynamique. Elle permet de dégager les ressources nécessaires au financement de nos investissements et de respecter nos contraintes d'endettement à long terme.

Le projet de budget 2021 sera fortement impacté par la crise sanitaire que nous traversons actuellement. La Ville de Caen se donnera comme priorité de participer

à l'effort de relance de l'économie à l'échelle locale tout en garantissant un équilibre budgétaire pérenne.

Enfin, ce budget actera la réforme de la fiscalité locale. En effet, 2021 sera l'année de la disparition de la taxe d'habitation et son remplacement par la taxe foncière auparavant perçue par le Département.

Le présent rapport expose les grandes caractéristiques du budget primitif 2021 en fonctionnement et en investissement.



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2021

1. L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET 2021

DÉPENSES

Objet	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Structure	Ev°2021/2020
FONCTIONNEMENT	133 726 410	135 093 521	134 279 632	135 749 513	135 563 632	74%	-0,1%
Opérations réelles	128 445 635	127 340 022	125 790 848	127 051 450	126 145 558	69%	-0,7%
Opérations d'ordre	5 280 775	7 753 499	8 488 784	8 698 063	9 418 074		8,3%
INVESTISSEMENT	48 260 008	55 165 736	59 588 406	52 302 836	48 173 740	26%	-7,9%
Opérations réelles	36 960 008	43 865 736	49 288 406	43 502 836	39 853 740	22%	-8,4%
Mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000	9 000 000	7 500 000	7 000 000		-6,7%
Opérations d'ordre	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 320 000		1,5%
TOTAL DÉPENSES	181 986 418	190 259 257	193 868 038	188 052 349	183 737 372	100%	-2,3%
Opérations réelles	165 405 643	171 205 758	175 079 254	170 554 286	165 999 298	90%	-2,7%
Mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000	9 000 000	7 500 000	7 000 000		-6,7%
Opérations d'ordre	6 580 775	9 053 499	9 788 784	9 998 063	10 738 074		7,4%

RECETTES

FONCTIONNEMENT	133 726 410	135 093 521	134 279 632	135 749 513	135 563 632	74%	-0,1%
Opérations réelles	133 476 410	134 843 521	134 029 632	135 499 513	135 293 632	74%	-0,2%
Opérations d'ordre	250 000	250 000	250 000	250 000	270 000		8,0%
INVESTISSEMENT	48 260 008	55 165 736	59 588 406	52 302 836	48 173 740	26%	-7,9%
Opérations réelles	31 929 233	36 362 237	41 049 622	35 054 773	30 705 666	17%	-12,4%
Mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000	9 000 000	7 500 000	7 000 000		-6,7%
Opérations d'ordre	6 330 775	8 803 499	9 538 784	9 748 063	10 468 074		7,4%
TOTAL RECETTES	181 986 418	190 259 257	193 868 038	188 052 349	183 737 372	100%	-2,3%
Opérations réelles	165 405 643	171 205 758	175 079 254	170 554 286	165 999 298	90%	-2,7%
Mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000	9 000 000	7 500 000	7 000 000		-6,7%
Opérations d'ordre	6 580 775	9 053 499	9 788 784	9 998 063	10 738 074		7,4%

Le budget 2021 est équilibré en dépenses et recettes à 183,7 M€ (188,1 M€ en 2020), dont 166 M€ en opérations réelles (170,6 M€ en 2020), 10,7 M€ en opérations d'ordre (10 M€ en 2020) et 7 M€ de mouvements neutres liés aux opérations de gestion de dette et trésorerie (7,5 M€ en 2020).

En dépenses, le budget 2021 se traduit par un montant de 126,1 M€ en fonctionnement (-0,7%) (opérations réelles), et un montant de 39,9 M€ en investissement (opérations réelles) (-8,4%).

En recettes, le budget 2021 se décompose en un montant de 135,3 M€ en fonctionnement (opérations réelles) et 30,7 M€ en investissement (opérations réelles), en baisse de 0,2% pour le fonctionnement et de 12,4% pour l'investissement par rapport à 2020.

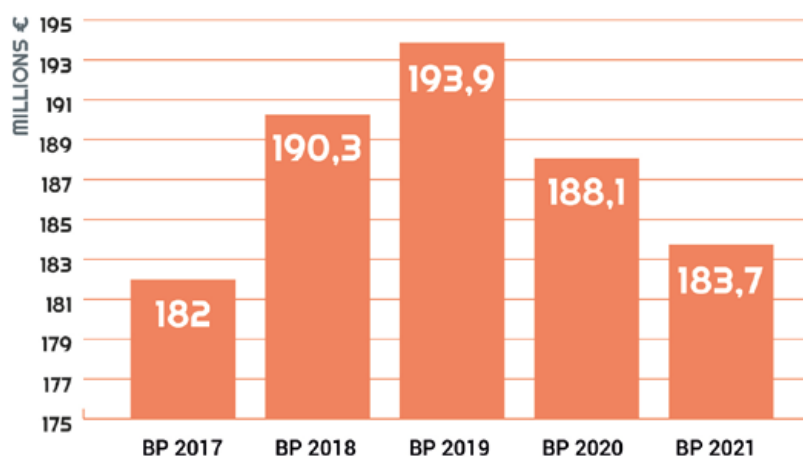
Le budget se caractérise par un montant d'opérations d'ordre de 9,4 M€ en dépenses de fonctionnement correspondant aux dotations, aux amortissements (3,6 M€) et au virement à la section d'investissement (5,8 M€). Les dépenses d'ordre en investissement se montent à 1,3 M€ et concernent des inscriptions pour la réalisation des opérations patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement (1,05 M€) et la contrepartie de la dotation aux amortissements des subventions transférables (0,27 M€).

Les recettes d'ordre en fonctionnement sont de 0,27 M€ et représentent les reprises sur amortissement des subventions transférables. Les recettes d'ordre en investissement sont de 10,5 M€ et correspondent à la contrepartie des écritures des dotations aux amortissements (3,6 M€), du virement à la section d'investissement (5,8 M€) et des opérations patrimoniales (1,05 M€). L'ensemble de ces opérations d'ordre est strictement équilibré en dépenses et recettes et ne donne lieu à aucun mouvement financier.

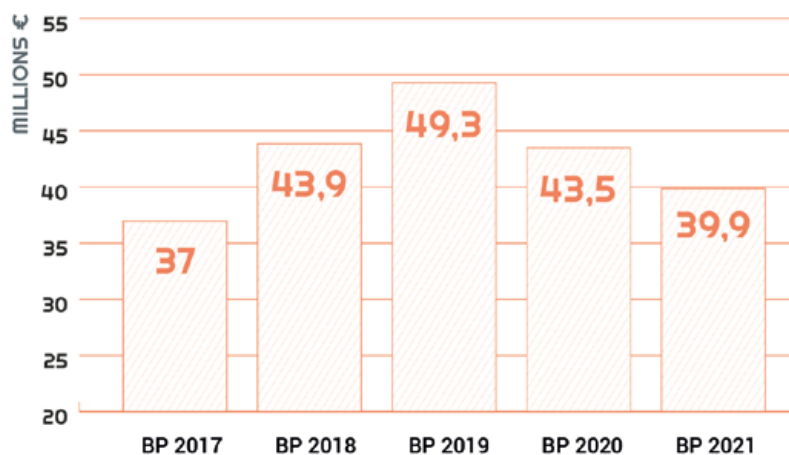
En 2021, le volume du budget principal retrouve quasiment son niveau de 2017. En 5 ans, le budget a varié entre 182 M€ et 193,9 M€, soit une amplitude de presque 12 M€.

Ces variations sont dues aux montants des dépenses réelles d'investissement qui s'adaptent à l'état d'avancement des projets.

Volume du budget principal



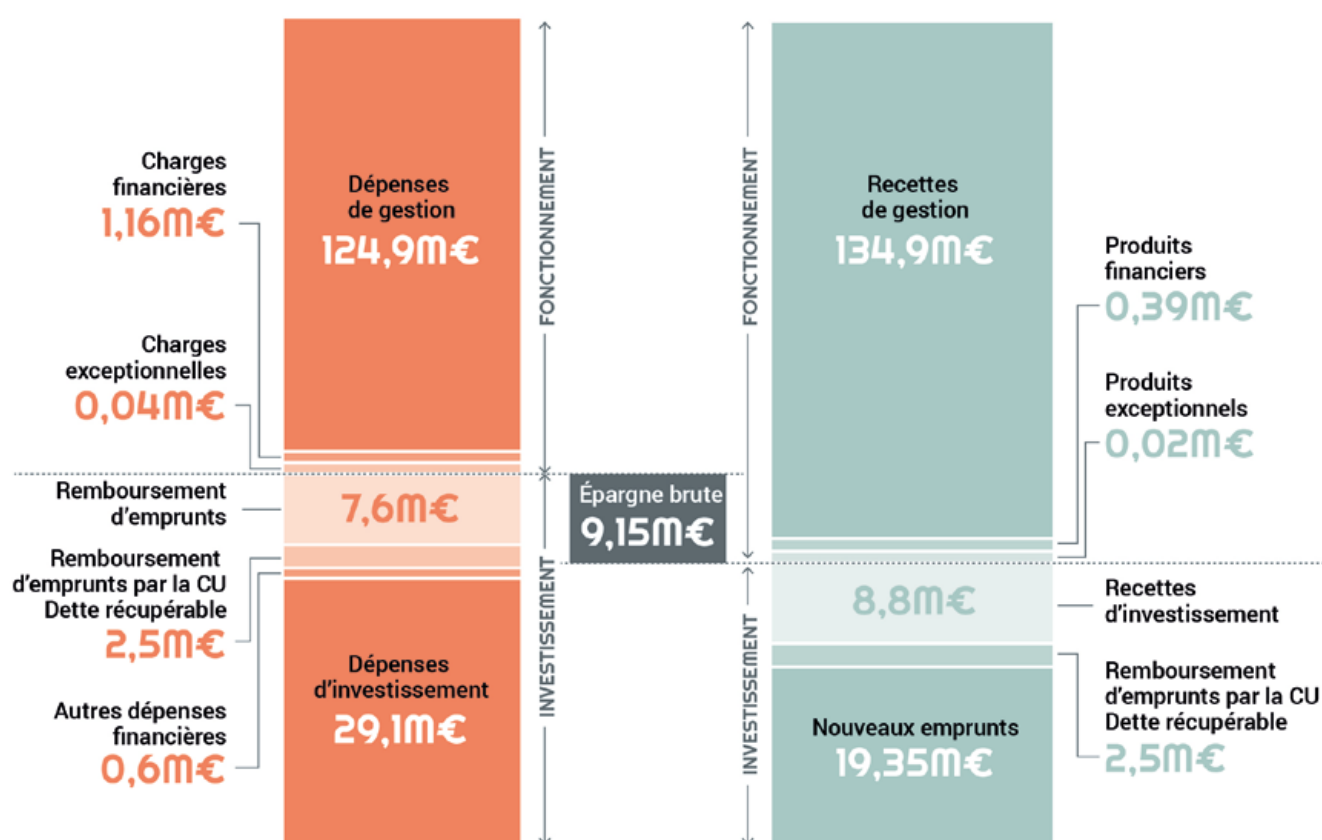
Les dépenses réelles d'investissement



2. L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL (OPÉRATIONS RÉELLES)

Cette présentation synthétique du budget principal de la Ville de Caen permet d'avoir une vision globale de l'équilibre du budget 2021 et des montants consacrés à chaque grande catégorie (dépenses et recettes de gestion, dépenses et recettes financières et exceptionnelles, dépenses et recettes d'investissement...) à l'exclusion des opérations d'ordre.

Elle permet par ailleurs de constater le montant de l'épargne brute dégagée pour le financement de l'investissement (9,15 M€) et le recours aux nouveaux emprunts (19,35 M€).



Les dépenses de gestion sont de 124,9 M€ en 2021 contre 125,2 M€ en 2020, soit une baisse de 0,2%.

Les recettes de gestion sont stables et s'établissent à 134,9 M€ en 2021 (même montant qu'en 2020).

L'épargne brute augmente de 8,3% et s'établit à 9,15 M€ (8,45 M€ en 2020).

Le recours à l'emprunt augmente de 1,35 M€ (18 M€ en 2020). Les dépenses d'investissement (hors dette) baissent de 13 % par rapport à 2020 et s'établissent à 29,1 M€. A noter que du fait des transferts des compétences, 7 M€ de dépenses d'investissement se trouvent inscrits sur le budget de la Communauté urbaine. Ainsi, l'effort global d'investissement sur le territoire de la Ville de Caen pour l'année 2021 est de 36,1 M€.

ÉQUILIBRE DU BUDGET

FONCTIONNEMENT 2021



Le budget annuel de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes. Il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que la restauration scolaire, la sécurité publique, le soutien au monde associatif et l'organisation d'événements culturels et sportifs. Sa principale source de financement provient des impôts locaux, taxe foncière et des dotations de l'Etat.

Le budget 2021 totalise 135,3 M€ de prévision de recettes et 126,1 M€ de prévision de dépenses. L'excédent de recettes de 9,15 M€ permet d'autofinancer une partie du programme d'investissement.

1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 126,1 M€

Le tableau ci-après présente l'évolution des dépenses de la section de fonctionnement par chapitre budgétaire.

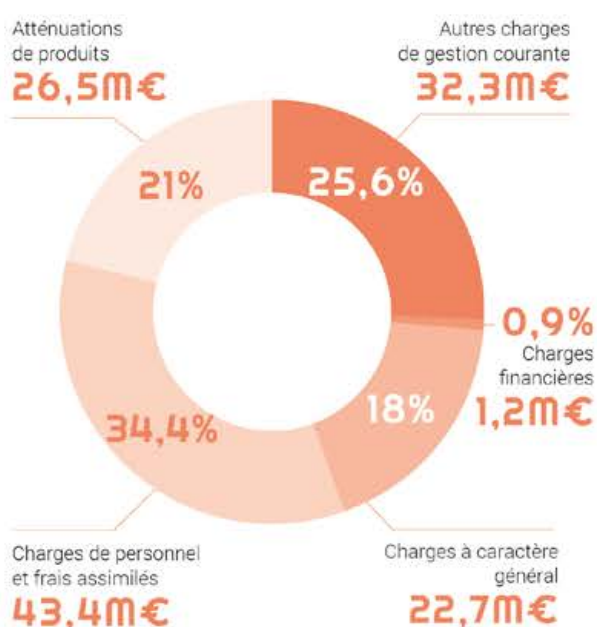
Chapitre	Dépenses	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Ev° BP2021/ BP2020
OPÉRATIONS RÉELLES							
011	Charges à caractère général	23 784 099	22 329 970	22 008 393	22 954 992	22 715 658	-1,0%
012	Charges de personnel et frais assimilés	41 600 000	44 647 000	44 579 500	43 757 800	43 391 800	-0,8%
014	Atténuations de produits	27 295 661	24 880 000	25 497 650	26 534 650	26 489 650	-0,2%
	dont attribution de compensation	27 005 000	24 700 000	24 843 650	25 843 650	25 843 650	0,0%
65/6586	Autres charges de gestion courante	34 061 975	33 880 152	31 977 305	31 910 008	32 348 450	1,4%
	dont subvention au CCAS	13 935 000	13 935 000	12 575 000	12 620 000	12 820 000	1,6%
66	Charges financières	1 525 000	1 425 000	1 450 000	1 215 000	1 160 000	-4,5%
67	Charges exceptionnelles	178 900	177 900	278 000	279 000	40 000	-85,7%
022	Dépenses imprévues				400 000		-100,0%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		128 445 635	127 340 022	125 790 848	127 051 450	126 145 558	-0,7%

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2021 baissent de 0,7 %. Elles passent de 127,1 M€ à 126,1 M€.

Par rapport au BP 2020, tous les chapitres budgétaires excepté les autres charges de gestion courante sont en baisse :

- Les charges de personnel baissent de 0,8 %,
- Les charges à caractère général de 1 %,
- Les charges financières de 4,5 %,
- Les atténuations de produits baissent légèrement de 0,2 %.

Le poste « autres charges de gestion courante » est donc le seul chapitre budgétaire en augmentation en 2021. Il augmente de 438 k€, soit une hausse de 1,4 %.



Évolution des dépenses réelles de fonctionnement





Les charges à caractère général : 22,7 M€.

Les charges à caractère général (chapitre 011) baissent de 1% par rapport à 2020. Les dépenses du budget 2021 sont prévues à hauteur de 22,7 M€ contre 23 M€ en 2020.

Les efforts de rationalisation budgétaire qui ont été entrepris depuis le début du mandat (fêtes, cérémonies et communication) se poursuivent en 2021, puisque ces postes de dépenses baissent de 164 k€ au BP 2021. Le reste de la baisse est dû à une inscription pour l'organisation par le musée des Beaux-Arts de la 4^e édition du Festival Normandie Impressionniste (-468 k€) prévue en 2020 et qui ne se reconduit pas en 2021.

Ces baisses sont compensées par l'évolution à la hausse de dépenses contraintes comme l'achat de matériel de protection sanitaire (+100 k€), la hausse des coûts d'entretien des écoles afin de respecter le protocole sanitaire (+34 k€) et la hausse du prix des énergies (+53 k€).

Les charges de personnel et frais assimilés : 43,4 M€.

La masse salariale en 2021 (chapitre 012) est ajustée au vu du réalisé en 2020 et des évolutions projetées, soit 43,4 M€. Ce qui correspond à une diminution de 0,8 % par rapport au budget voté en 2020. La part du budget consacrée aux primes et indemnités représente 14,6 % de la masse salariale (9,7 % pour le régime indemnitaire, 4,9 % pour les indemnités diverses).

La stabilité observée du chapitre 012 s'explique par un suivi rigoureux et un travail collaboratif des directions. Elle tient cependant compte des paramètres nationaux et d'une politique locale volontariste :

L'accord du Ministère de la fonction publique relatif à la revalorisation des rémunérations et carrières de 2016 sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) verra son achèvement en 2021. L'impact de ces mesures concernant certains agents de catégories A et C est estimé à 70 k€ pour 2021.

De son côté, la Ville de Caen poursuit son engagement

en matière de déroulement de carrière des agents en provisionnant en 2021, 175 k€ au titre du Glissement Vieillesse Technicité (avancements de grade, d'échelon et promotion interne). Ainsi, en 2020, 11,3 % des agents ont bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion interne (4,6 % en 2019, 12,9 % en 2018).

Elle a également mis en œuvre les décisions permettant de renforcer sa politique d'action sociale en augmentant notamment sa participation à la prévoyance : 15€ par agent et par mois toutes catégories confondues. Elle prend en charge également la moitié des titres restaurant (220 k€ réalisés en 2020, au chapitre 012, compensés par une recette de 110 k€ correspondant à la participation des agents adhérant au dispositif).

La Ville poursuit par ailleurs sa contribution à l'augmentation du pouvoir d'achat de ses agents en permettant, depuis 2018, la monétisation des jours épargnés sur le compte épargne temps (CET). Pour rappel, les montants de l'indemnisation des jours épargnés au titre du compte épargne temps (CET) sont les suivants : 135 € pour la catégorie A, 90 € pour la catégorie B et 75 € pour la catégorie C.

En parallèle, la Ville de Caen poursuit ses efforts de maîtrise des dépenses par la définition d'enveloppes budgétaires fermes tant pour le recours aux agents permanents (examen d'opportunité sur les créations d'emplois permanents) que pour le recours aux éléments variables de paye dont la consommation a diminué de 8,42% (-233 k€) entre 2019 et 2020 ; cette baisse reste toutefois à relativiser au regard de la crise sanitaire.

Par ailleurs, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 introduit une prime de précarité dont le versement est prévu pour les contrats de moins d'un an et sous conditions de rémunération, ce qui imposera d'anticiper et circonscrire davantage les besoins en recrutement des contractuels non permanents.

Ces efforts ne peuvent être le fruit que d'un travail collaboratif avec l'ensemble des directions.

Les atténuations de produits : 26,5 M€.

Ce chapitre budgétaire enregistre essentiellement les versements effectués par la Ville de Caen par l'intermédiaire de l'attribution de compensations. En 2021, le montant de l'attribution de compensation versée à la Communauté urbaine sera inscrit pour 25,8 M€, soit le même montant qu'en 2020.

Concernant la dépenalisation du stationnement payant, depuis sa mise en place au 1^{er} janvier 2018, la Ville reverse la recette du forfait post stationnement à la communauté urbaine. Pour 2021, le versement a été estimé à 0,5 M€.

Concernant la contribution de la Ville au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), elle devrait s'élever à 0,05 M€ contre 0,08 M€ en 2020.

Autres charges de gestion courante (y compris le chapitre relatif aux frais de fonctionnement des groupes d'élus) : 32,3 M€.

Ce chapitre budgétaire enregistre les subventions et participations diverses. On retrouve ainsi les participations au budget du CCAS, aux budgets annexes (théâtre,...), aux organismes tels que le Mémorial ainsi que l'ensemble des subventions versées aux partenaires de la Ville de Caen (associations...).

Cette année encore, pour affirmer sa solidarité vis-à-vis des plus fragiles, la Municipalité a souhaité augmenter la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en la portant à 12,82 millions d'euros en 2021 contre 12,62 millions d'euros en 2020 soit une augmentation de 200 k€.

En matière de soutien aux associations, la Municipalité a décidé de maintenir globalement sa politique de subventionnement.

La hausse des prévisions de dépenses sur ce chapitre budgétaire est aussi due au changement de nomenclature comptable effectué par la Ville au 1^{er} janvier 2021. Le passage de la M14 à la M57 a pour conséquence de transférer toutes les dépenses auparavant comptabilisées en dépenses exceptionnelles vers les autres charges de gestion courante excepté les titres annulés sur exercice antérieur.

Les charges financières : 1,16 M€.

Ces charges sont prévues en baisse de 4,5% entre le budget 2020 et 2021 et passent de 1,22 M€ à 1,16 M€. Ce maintien à un niveau assez faible des charges financières s'explique par des taux d'intérêts de marché historiquement bas. Grâce à une gestion optimisée et diversifiée de la dette, la Ville réalise d'excellentes performances en terme de maîtrise des charges financières. Le taux moyen de la dette se situe à un niveau très bas (0,98 % fin 2020 contre 1,08% fin 2019), ce qui permet d'en contenir les intérêts. Comparée aux autres communes, le taux moyen de notre dette est inférieur de 1 point. Cela représente une économie annuelle de frais financiers pour la Ville de Caen de l'ordre de 1 M€ rapporté à notre stock de dette par rapport aux autres communes de même strate.

Les charges exceptionnelles : 0,04 M€.

Le plan comptable de la Ville de Caen ayant évolué pour passer en M57, seuls les titres annulés sur exercice antérieur seront comptabilisés à partir de 2021 dans les charges exceptionnelles.



© Solveig de La Hougue

ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les efforts de gestion effectués ces cinq dernières années ont permis de faire baisser les dépenses réelles de fonctionnement.

Les efforts de rationalisation budgétaire effectués ces cinq dernières années ont permis une stabilisation des charges à caractère général. La baisse des charges à caractère général de 2018 est due aux charges afférentes aux agents Ville transférés à la CU mais qui exercent des compétences Ville. Ces charges sont à partir de 2018 comptabilisées dans les charges de personnel.

Évolution des charges à caractère général



C'est pourquoi les charges de personnel augmentent en 2018. Depuis, la masse salariale est fortement contenue puisqu'elle a baissé de 1,2 M€ en 4 ans.

Évolution des charges de personnel



Depuis 5 ans, la majorité municipale a décidé de maintenir globalement sa politique de subventionnement. La baisse de 2019 est uniquement technique. Les recettes versées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse pour cofinancer les actions en faveur de la petite enfance du CCAS lui sont, à compter de 2019, directement versés. La subvention au CCAS a donc été réduite d'autant.

Évolution des autres charges de gestion courante (dont subventions)



Grâce à une gestion optimisée et diversifiée de la dette et des taux d'intérêt historiquement bas, la Ville réalise d'excellentes performances en terme de maîtrise des charges financières. Le taux moyen de la dette se situe à 0,98%, soit 1 point de moins que les autres communes de la même strate.

Évolution des charges financières



Par conséquent, les efforts de gestion ont permis de faire baisser les dépenses réelles de fonctionnement ces 5 dernières années sans tenir compte de la baisse technique de la subvention au CCAS de 1,5 M€.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement



© Solveig de La Hougue

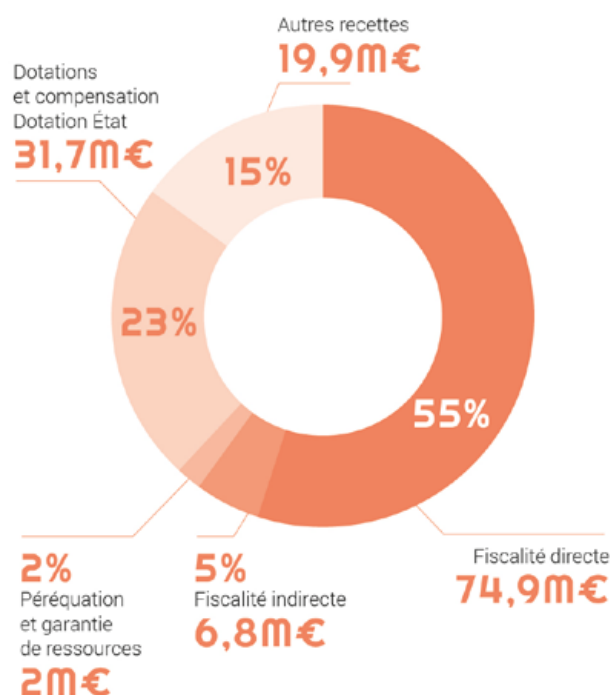
2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 135,3 m€

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de la section de fonctionnement par chapitre budgétaire.

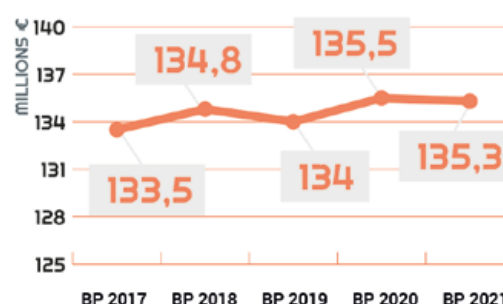
Chapitre	Recettes	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Ev* BP2021/ BP2020
OPÉRATIONS RÉELLES							
70	Produits des services, du domaine et ventes	10 872 065	12 517 647	15 849 860	16 327 350	15 246 780	-6,6%
73	Impôts et taxes	82 449 050	82 579 100	78 833 130	79 442 858	83 684 858	5,3%
74	Dotations, subventions et participations	36 262 295	36 004 274	34 952 289	35 500 106	32 887 147	-7,4%
75	Autres produits de gestion courante	2 088 500	1 934 000	2 286 003	2 435 110	1 827 340	-25,0%
013	Atténuations de charges	1 079 000	1 082 000	1 427 900	1 210 490	1 237 000	2,2%
76	Produits financiers <i>dont dette récupérable</i>	668 000 <i>585 000</i>	688 000 <i>605 000</i>	606 950 <i>523 950</i>	462 099 <i>449 099</i>	393 007 <i>380 007</i>	-15,0% -15,4%
77	Produits exceptionnels	57 500	38 500	73 500	121 500	17 500	-85,6%
TOTAL RECETTES RÉELLES		133 476 410	134 843 521	134 029 632	135 499 513	135 293 632	-0,2%
AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL		5 030 775	7 503 499	8 238 784	8 448 063	9 148 074	8,3%

Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) baissent de 0,2%. Les fortes évolutions constatées sur les chapitres « impôts et taxes et dotations », « subventions et participations » sont dues à la réforme de la taxe d'habitation. L'allocation compensatrice en matière de taxe d'habitation, auparavant comptabilisée en dotations, est gelée et intégrée au chapitre impôts et taxes.

Les autres chapitres sont orientés à la baisse en 2021 : les produits des services et du domaine (-6,6%), les autres produits de gestion courante (-25%), les produits financiers (-15%) et les produits exceptionnels (-85,6%).



Évolution des recettes réelles de fonctionnement



Le tableau ci-dessous retrace de façon détaillée les recettes de fonctionnement regroupées par nature financière.

	Objet	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Ev*2021/ 2020
FISCALITÉ DIRECTE	Taxe d'habitation - TH	29 460 397	29 351 528	29 504 600	30 032 000	1 670 000	-94,4%
	Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	39 270 540	39 487 975	39 852 300	40 159 000	70 921 000	76,6%
	Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	98 594	98 606	93 100	109 000	109 000	0,0%
	Garantie réforme TH					2 080 000	
	Rôles supplémentaires de TH, TFPB, TFPNB	100 000	125 000	125 000	125 000	100 000	-20,0%
	Taxe sur les pylônes électriques	11 000	11 000	14 500	15 000	15 000	0,0%
	Taxe sur les friches commerciales	2 000	2 000	2 000	5 000	5 000	0,0%
	Ss-total fiscalité directe	68 942 531	69 076 109	69 591 500	70 445 000	74 900 000	6,3%
FISCALITÉ INDIRECTE	Taxe additionnelle aux droits de mutation	3 340 000	3 950 000	4 000 000	4 000 000	4 200 000	5,0%
	Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 845 000	1 845 000	1 865 000	1 800 000	1 700 000	-5,6%
	Taxe sur la publicité	350 000	350 000	300 000	280 000	280 000	0,0%
	Droit de place	791 600	806 000	804 000	820 000	526 000	-35,9%
	Taxe funéraire	110 000	110 000	120 000	120 000		-100,0%
	Prélèvement sur les paris hippiques				100 000	100 000	0,0%
	Taxe de séjour (plaisancier)	320 300	0	300	500	1 500	200,0%
	Timbres fiscaux	220 000	140 000	0	0		-
	Ss-total fiscalité indirecte	6 976 900	7 201 000	7 089 300	7 120 500	6 807 500	-4,4%
PEREQUATION ET GARANTIE DE RESSOURCES	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC	1 800 000	1 440 000	1 275 000	1 000 000	1 100 000	10,0%
	Dotation de solidarité communautaire - DSC	828 000	840 000	842 550	842 549	842 549	0,0%
	Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR	34 819	35 000	34 780	34 809	34 809	0,0%
	Fonds départemental de péréquation de la TP - FDPTP	46 647	47 000	30 000	25 000	25 000	0,0%
	Ss-total péréquation / garantie de ressources	2 709 466	2 362 000	2 182 330	1 902 358	2 002 358	5,3%
DOTATIONS ET COMPENSATION	DGF	29 215 126	29 320 000	30 190 000	30 500 000	30 757 746	0,8%
	<i>Dotation forfaitaire</i>	22 961 625	22 900 000	22 890 000	22 840 000	22 778 653	-0,27%
	<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	5 000 000	5 400 000	5 962 000	6 200 000	6 596 141	6,4%
	<i>Dotation nationale de péréquation</i>	1 253 501	1 020 000	1 338 000	1 460 000	1 382 952	-5,3%
	Dotation générale de décentralisation - DGD	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	0,0%
	Allocations compensatrices	3 134 293	3 031 200	3 196 000	3 163 000	492 000	-84,4%
	<i>Allocation compensatrice TH</i>	2 527 848	2 600 000	2 745 000	2 700 000	0	-100,0%
	<i>Allocation compensatrice TF (bâti et non bâti)</i>	506 445	431 200	451 000	451 000	480 000	6,4%
	<i>Autres allocations compensatrices</i>	100 000			12 000	12 000	0,0%
	Autres dotations	70 334	72 074	81 074	77 100	57 100	-25,9%
	<i>Dotation spéciale instituteurs</i>	8 424	8 424	3 000	0	0	-
	<i>Dotation titres sécurisés</i>	40 000	42 650	57 100	57 100	57 100	0,0%
	<i>Dotation de recensement</i>	21 910	21 000	20 974	20 000	0	-100,0%
	Ss-totaux dotations de l'Etat	32 839 753	32 843 274	33 887 074	34 160 100	31 726 846	-7,1%
AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Produits des services, du domaine et des ventes	14 738 865	16 504 747	15 849 860	16 327 350	15 246 780	-6,6%
	<i>Remboursement de frais des mises à disposition</i>	5 178 820	5 003 525	5 313 255	5 760 945	5 730 680	-0,5%
	<i>Cantines</i>	2 258 000	2 307 547	2 400 000	2 230 000	2 253 300	1,0%
	<i>Redevances liées au domaine public</i>	2 507 040	2 512 500	2 319 300	2 377 200	1 950 100	-18,0%
	<i>Forfait post stationnement</i>		1 700 000	700 000	700 000	700 000	0,0%
	<i>Droits de stationnement</i>	3 866 800	3 987 100	4 167 100	4 017 000	3 517 000	-12,4%
	<i>Autres produits (concessions, droits d'entrées...)</i>	928 205	994 075	950 205	1 242 205	1 095 700	-11,8%
	Subventions et participations	3 375 895	3 113 890	1 035 215	1 315 006	1 135 301	-13,7%
	Autres produits de gestion courante	2 088 500	1 934 000	2 286 003	2 435 110	1 827 340	-25,0%
	Atténuations de charges	1 079 000	1 082 000	1 427 900	1 210 490	1 237 000	2,2%
	Produits financiers	668 000	688 000	606 950	462 099	393 007	-15,0%
	Produits exceptionnels	57 500	38 500	73 500	121 500	17 500	-85,6%
	Ss-total autres recettes de fonctionnement	22 007 760	23 361 137	21 279 428	21 871 555	19 856 928	-9,2%
	Total recettes réelles de fonctionnement	133 476 410	134 843 521	134 029 632	135 499 513	135 293 632	-0,2%

2.1 LA FISCALITÉ

LA FISCALITÉ DIRECTE **74,9 M€**

À partir de 2021, en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Ville de Caen va bénéficier d'un nouveau panier fiscal basé sur le transfert du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département du Calvados et d'une garantie de ressource fiscale.

Afin d'assurer une pression fiscale constante pour l'ensemble des contribuables, les taux d'imposition sont fixés comme suit :

Taux	BP 2020	BP 2021	Ev°2021/2020
THRS-THLV	16,49%	16,49%	0,0%
TFPB	28,93%	51,03%	NS
TFPNB	29,99%	29,99%	0,0%

Le taux de TH n'est indiqué ici que pour mémoire et s'appliquera uniquement sur les résidences secondaires (THRS) et les logements vacants (THLV). A noter que ce taux est gelé au niveau de celui de 2019 jusqu'en 2022. Ce n'est qu'à compter de 2023 qu'il sera à nouveau possible d'agir sur les résidences secondaires et sur les logements vacants, dans le respect des règles de liens entre les taux.

Le taux de TFPB est porté à 51,03%, il s'agit du taux de référence correspondant à la somme du taux communal, soit 28,93% et du taux départemental, soit 22,10%.

Le taux de TFPNB est maintenu à 29,99%.

Les recettes liées à la fiscalité directe sont inscrites pour un montant de 74,9 M€ en 2021 contre 70,4 M€ en 2020, soit une hausse de +6,3% par rapport au BP 2020.

Après retraitement des effets de périmètre liés à la réforme de la TH et notamment l'intégration du montant de l'allocation compensatrice de TH dans les recettes fiscales (basculement d'un montant de 2,7 M€ du chapitre 74 « dotations et participations » au chapitre 731 « fiscalité locale »), la hausse réelle du produit de fiscalité directe locale de BP à BP est de 2,4%.

La taxe d'habitation (TH) est prévue à hauteur de 1,7 M€, soit une baisse de -94% par rapport au budget 2020, correspondant au poids de la perte du produit de la TH sur les résidences principales. L'estimation de la TH sur les résidences secondaires et les logements vacants pour 2021 tient compte d'une revalorisation des bases fiscales de +0,6% (coefficient de revalorisation de 0,2% et évolution physique de 0,4%) appliquée au montant des bases définitives 2020.

La taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) est prévue à hauteur de 70,9 M€, soit une hausse de +76% par rapport au budget 2020, induite par le transfert du produit de TFPB du département du Calvados pour un montant estimé à 30,4 M€. Cette estimation de TFPB tient compte de l'hypothèse d'une réévaluation des bases fiscales de +0,6% (coefficient de revalorisation de 0,2% et évolution physique de 0,4%) appliquée au montant des bases définitives 2020.

Afin que la redescende du taux départemental soit strictement neutre pour chaque contribuable, une variable d'ajustement dont le calcul sera effectué par les services fiscaux de l'Etat permettra de corriger les différences de bases liées aux politiques d'exonération du Département et de la Ville de Caen appliquées en 2020.

Le tableau ci-dessous présente les recettes fiscales directes par nature de taxes :

Objet	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Ev°2021/2020
Taxe d'habitation - TH	29 460 397	29 351 528	29 504 600	30 032 000	1 670 000	-94,4%
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	39 270 540	39 487 975	39 852 300	40 159 000	70 921 000	76,6%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	98 594	98 606	93 100	109 000	109 000	0,0%
Garantie réforme TH					2 080 000	
Rôles supplémentaires de TH, TFPB, TFPNB	100 000	125 000	125 000	125 000	100 000	-20,0%
Taxe sur les pylônes électriques	11 000	11 000	14 500	15 000	15 000	0,0%
Taxe sur les friches commerciales	2 000	2 000	2 000	5 000	5 000	0,0%
Ss-total fiscalité directe	68 942 531	69 076 109	69 591 500	70 445 000	74 900 000	6,3%

La taxe foncière des propriétés non bâties (TFPNB) est reconduite pour un montant de 0,1 M€. Cette estimation prend en compte l'hypothèse du coefficient de revalorisation des bases d'imposition de 0,2%, sans variation physique.

La garantie de ressource liée à la réforme de la TH est estimée à 2 M€, son montant pouvant varier en fonction des données fiscales définitives non connues à ce jour. Elle permet aux communes sous-compensées par le transfert du taux de TFPB départemental de bénéficier d'un complément versé par l'Etat sur la base d'un coefficient correcteur, leur garantissant le même niveau de ressources avant et après réforme.

Le calcul de la compensation de la perte de produit TH est réalisé sur la base du taux 2017. Or la Ville de Caen a diminué son taux d'imposition de 1% par an entre 2017 et 2019, elle sera compensée en 2021 d'un montant supérieur de près de 600 k€. Il convient de préciser que cet effet d'aubaine résultant de l'application stricte des dispositions votées en loi de finances pour 2020, bénéficiera à la Ville de Caen, sans répercussion sur le contribuable caennais pour lequel le gain lié à la baisse des taux décidée par la Ville entre 2017 et 2019 reste acquis.

Les rôles supplémentaires sont estimés à 100 k€ contre 125 k€ en 2020 afin de tenir compte de la suppression d'émission de rôles supplémentaires de la TH sur les résidences principales. Pour mémoire, la moyenne de ces rôles supplémentaires perçus par la Ville sur les 3 dernières années sera prise en compte dans le calcul de la garantie de la réforme de la TH, à partir de 2021.

La taxe sur les friches commerciales et la taxe sur les pylônes électriques sont proposées pour un montant de 20 k€ au budget 2021, soit un montant identique à celui de l'année précédente.

FOCUS SUR LES DISPOSITIFS DE SUPPRESSION PROGRESSIVE DE LA TAXE D'HABITATION

La loi de finances pour 2018 a introduit un allègement progressif de la TH pour les seules résidences principales pour environ 80% des foyers (sous conditions de revenus).

La loi de finances pour 2020 a institué sa suppression totale et la mise en œuvre d'un nouveau panier fiscal pour les collectivités.

1. Le dégrèvement de la TH 2018-2020 :

En 2018, première année de mise en place de la réforme, la cotisation de la TH qui est restée à charge des foyers éligibles, après application éventuelle des plafonnements et exonérations existants, a été réduite de 30%.

En 2019, la cotisation de la TH des foyers éligibles a été réduite de 65%. Pour la Ville, cela s'est traduit par un montant de dégrèvement (soit 65%) s'élevant à 11,6 M€, correspondant à 34 067 logements d'habitation soit une moyenne de 341 € par logement.

En 2020, les foyers éligibles ne payent plus de TH sur leur résidence principale. Le dégrèvement est passé à un montant de 18,2 M€ correspondant à 36 286 logements d'habitation, soit une moyenne de 502 € par logement.

En termes de recettes fiscales, le dispositif a été neutre pour la Ville puisque l'État a pris en charge l'intégralité du montant du dégrèvement qui a représenté 39% du produit total de la TH 2019 et 61% en 2020.

2. La suppression de la TH et son remplacement à partir de 2021 :

La loi de finances pour 2020 a introduit :

- la suppression totale de la taxe d'habitation des résidences principales par tiers (abattement de 30%, 65% puis 100%), sur la période 2021 à 2023, pour les 20% des contribuables restants. Le produit fiscal correspondant durant cette période sera perçu par l'Etat.
- le maintien d'une imposition sur les résidences secondaires et les logements vacants.
- la création d'un nouveau panier fiscal pour les collectivités avec, pour les communes, l'affectation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements en remplacement de leur produit de la TH, complété d'une garantie de l'Etat lorsque le produit départemental de FB ne couvre pas intégralement la recette de la TH perdue.

La compensation de la perte du produit de TH est égale au calcul suivant :

Bases TH
résidences
principales 2020
x Taux TH 2017

+

Allocations
compensatrices
d'exonérations
TH 2020

+

Moyenne
des rôles
supplémentaires
de TH 2018-2020

LA FISCALITÉ INDIRECTE 6,8 M€

Objet	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Ev*2021/ 2020
Taxe additionnelle aux droits de mutation	3 340 000	3 950 000	4 000 000	4 000 000	4 200 000	5,0%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 845 000	1 845 000	1 865 000	1 800 000	1 700 000	-5,6%
Taxe sur la publicité	350 000	350 000	300 000	280 000	280 000	0,0%
Droit de place	791 600	806 000	804 000	820 000	526 000	-35,9%
Taxe funéraire	110 000	110 000	120 000	120 000		-100,0%
Prélèvement sur les paris hippiques				100 000	100 000	0,0%
Taxe de séjour (plaisancier)	320 300	0	300	500	1 500	200,0%
Timbres fiscaux	220 000	140 000	0	0		-
Ss-total fiscalité indirecte	6 976 900	7 201 000	7 089 300	7 120 500	6 807 500	-4,4%

Les recettes liées à la fiscalité indirecte sont inscrites pour un montant de 6,8 M€ au budget 2021 en baisse par rapport au BP 2020 (-4,4%).

La taxe additionnelle aux droits de mutation perçue sur le prix de vente d'un bien immobilier cédé, est collectée par les notaires qui la reversent ensuite à l'Etat. Celle-ci la reverse à son tour à la collectivité, déduction faite des frais de gestion lui revenant.

Il est proposé d'augmenter la recette de 5% par rapport au BP 2020.

La taxe sur la consommation finale d'électricité dont le montant est adossé sur la consommation d'électricité est inscrit pour 1,7 M€ en 2021, en diminution de 5,6% par rapport à 2020.

Le produit de la taxe sur la publicité acquittée par les entreprises pour tout support publicitaire fixe et visible de toute voie ouverte à la circulation est inscrit pour un montant identique à celui du budget 2020 soit 0,3 M€.

Les droits de place sont perçus par la Ville au titre de l'occupation privative du domaine public et donnent lieu au paiement d'une redevance notamment par les commerçants. Il est proposé de diminuer le produit de ces redevances de -36% par rapport au BP 2020 afin de prendre en compte les exonérations accordées par la Ville aux commerçants titulaires d'une autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation d'une terrasse tant que ceux-ci feront l'objet d'une fermeture administrative par les services de l'Etat.

La taxe funéraire concerne les convois, les inhumations et les crémations. Ayant été assimilée à une taxe à faible rendement au niveau national, elle est supprimée par une disposition votée en loi de finances pour 2021, sans compensation. Son montant disparaît donc au BP 2021.

Enfin, depuis 2020, le produit du prélèvement sur les paris hippiques inscrit pour 0,1M€ est partagé à part égale entre la Ville et la Communauté urbaine.



© Solveig de La Hougue

2.2 LES DOTATIONS, PÉRÉQUATIONS, GARANTIE DE RESSOURCES

LES RECETTES LIÉES À LA PÉRÉQUATION ET À LA GARANTIE DE RESSOURCES 2 M€

Objet	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Ev*2021/ 2020
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC	1 800 000	1 440 000	1 275 000	1 000 000	1 100 000	10,0%
Dotation de solidarité communautaire - DSC	828 000	840 000	842 550	842 549	842 549	0,0%
Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR	34 819	35 000	34 780	34 809	34 809	0,0%
Fonds départemental de péréquation de la TP - FDPTP	46 647	47 000	30 000	25 000	25 000	0,0%
Ss-total péréquation / garantie de ressources	2 709 466	2 362 000	2 182 330	1 902 358	2 002 358	5,3%

Les recettes liées à la péréquation et à la garantie de ressources sont inscrites pour un montant de 2 M€ en 2021 contre 1,9 M€ en 2020, soit une hausse de +5,3%.

L'enveloppe nationale des ressources allouées au **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) est gelée à 1 milliard d'euros depuis 2016.

La Ville devrait percevoir, au titre du FPIC, une attribution de 1,1 M€ alors que le prélèvement s'élèverait à 0,05 M€, soit un solde net de 1,05 M€ équivalent à celui perçu en 2020.

En l'absence de transfert de charges, l'année 2021 correspondra à un contexte de stabilisation à la fois du coefficient d'intégration fiscale de la Communauté urbaine (estimé à 59%) et du potentiel financier par habitant de la ville de Caen, soit 1080€/habitant qui devrait peu évoluer. En effet, le dernier transfert de charges effectué en 2019 consécutif à l'ajustement du droit de tirage de 1 M€ et intégré dans le calcul de l'AC 2020, viendra en déduction du niveau de richesse fiscale pris en compte dans le calcul de cet indicateur en 2021.

A noter que l'impact de la réforme de la TH n'aura des conséquences sur le calcul des indicateurs de richesse et d'intégration fiscale qu'à partir de 2022, la prise en compte de ces données dans le calcul étant réalisée avec un an de décalage.

Cette estimation repose également sur l'hypothèse d'une constance des données nationales conduisant à la reconduction du montant alloué à l'ensemble intercommunal Caen la mer et du maintien du mode de répartition de droit commun entre la Communauté urbaine et ses communes membres.

La Dotation de solidarité communautaire (DSC) versée par la Communauté urbaine est reconduite pour 2021 soit 0,8 M€, dans l'attente de la refonte du pacte financier et fiscal envisagé au cours de l'année 2021.

Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est également reconduit pour un montant de 0,35 k€.

Le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) est sorti du périmètre des variables d'ajustement servant à financer en partie les nouvelles mesures inscrites en loi de finances.

À ce titre, il ne subira pas de nouvelle ponction en 2021 et il est proposé d'inscrire une recette au titre du FDPTP identique à 2020 soit 25 k€.

LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS VERSÉES PAR L'ÉTAT

31,7 M€

Objet	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Ev°2021/ 2020
DGF	29 215 126	29 320 000	30 190 000	30 500 000	30 757 746	0,8%
Dotation forfaitaire	22 961 625	22 900 000	22 890 000	22 840 000	22 778 653	-0,27%
Dotation de solidarité urbaine	5 000 000	5 400 000	5 962 000	6 200 000	6 596 141	6,4%
Dotation nationale de péréquation	1 253 501	1 020 000	1 338 000	1 460 000	1 382 952	-5,3%
Dotation générale de décentralisation - DGD	420 000	420 000	420 000	420 000	420 000	0,0%
Allocations compensatrices	3 134 293	3 031 200	3 196 000	3 163 000	492 000	-84,4%
Allocation compensatrice TH	2 527 848	2 600 000	2 745 000	2 700 000	0	-100,0%
Allocation compensatrice TF (bâti et non bâti)	506 445	431 200	451 000	451 000	480 000	6,4%
Autres allocations compensatrices	100 000			12 000	12 000	0,0%
Autres dotations	70 334	72 074	81 074	77 100	57 100	-25,9%
Dotation spéciale instituteurs	8 424	8 424	3 000	0	0	-
Dotation titres sécurisés	40 000	42 650	57 100	57 100	57 100	0,0%
Dotation de recensement	21 910	21 000	20 974	20 000	0	-100,0%
Ss-total dotations de l'Etat	32 839 753	32 843 274	33 887 074	34 160 100	31 726 846	-7,1%

Les recettes liées aux dotations et compensations versées par l'Etat sont inscrites pour un montant de 31,7 M€ en 2021 contre 34,2 M€ au budget 2020, soit une diminution de -7,1%.

Au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Ville de Caen devrait percevoir pour l'année 2021 une dotation totale de 30,7 M€, en progression de +0,8% par rapport à 2020.

Ainsi, la **dotation forfaitaire** (DF) s'élèverait à 22,8 M€, soit un montant quasi-équivalent à celui du budget 2020 (-0,3%), après prise en compte de l'hypothèse d'une légère augmentation de la population de 158 habitants résultant du recensement de la population légale (source Insee).

Il convient de souligner que comme en 2020, la Ville ne devrait pas subir d'écroulement sur le montant de sa dotation forfaitaire en 2021, grâce à la stabilisation de son potentiel fiscal par habitant.

La **dotation de solidarité urbaine** (DSU) devrait poursuivre sa progression en passant de 6,2 M€ à 6,6 M€, soit une hausse de +6%, grâce au maintien de la Ville à son niveau de l'année dernière dans le classement des communes éligibles à la DSU, classement basé sur des critères de richesse fiscale, d'indicateurs sociaux et de variation de la population.

Concernant la **dotation nationale de péréquation** (DNP), un montant de 1,4 M€ a été inscrit au budget 2021, en légère baisse par rapport au montant inscrit au BP 2020.

La **dotation générale de décentralisation** (DGD), destinée à compenser les dépenses des services communaux d'hygiène et de santé, est reconduite en 2021 pour le même montant que l'année précédente, soit 420 k€.

Les **allocations compensatrices** sont en diminution de -84% pour s'établir à 0,5 M€ en 2021.

En effet, comme évoqué précédemment, l'allocation compensatrice de taxe d'habitation disparaît à partir de 2021 et le montant perçu à ce titre par la Ville en 2020, soit 2,9 M€ (2,7 M€ au BP 2020) est intégré dans le calcul de la garantie de ressources post réforme de la TH.

Les allocations compensatrices en matière de taxes foncières (bâti et non bâti) ont été sorties depuis 2018 du périmètre des variables d'ajustement ; elles ne subiront donc plus de minoration supplémentaire. Il est donc proposé de reconduire le montant versé à la Ville de Caen en 2020, majoré des allocations perçues au titre de la TFPB par le conseil départemental, soit une augmentation de +6% par rapport au BP 2020.

Enfin, une compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement applicable aux cessions de fonds de commerce serait perçue pour 12 k€.

La **dotation pour les titres sécurisés** est reconduite au même niveau que 2020 et aucun crédit n'est inscrit au titre de la **dotation pour le recensement** au BP 2021 du fait de l'annulation du recensement de la population cette année.

2.3 LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Objet	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Ev°2021/ 2020
Produits des services, du domaine et des ventes	14 738 865	16 504 747	15 849 860	16 327 350	15 246 780	-6,6%
Remboursement de frais des mises à disposition	5 178 820	5 003 525	5 313 255	5 760 945	5 730 680	-0,5%
Cantines	2 258 000	2 307 547	2 400 000	2 230 000	2 253 300	1,0%
Redevances liées au domaine public	2 507 040	2 512 500	2 319 300	2 377 200	1 950 100	-18,0%
Forfait post stationnement		1 700 000	700 000	700 000	700 000	0,0%
Droits de stationnement	3 866 800	3 987 100	4 167 100	4 017 000	3 517 000	-12,4%
Autres produits (concessions, droits d'entrées...)	928 205	994 075	950 205	1 242 205	1 095 700	-11,8%
Subventions et participations	3 375 895	3 113 890	1 035 215	1 315 006	1 135 301	-13,7%
Autres produits de gestion courante	2 088 500	1 934 000	2 286 003	2 435 110	1 827 340	-25,0%
Atténuations de charges	1 079 000	1 082 000	1 427 900	1 210 490	1 237 000	2,2%
Produits financiers	668 000	688 000	606 950	462 099	393 007	-15,0%
Produits exceptionnels	57 500	38 500	73 500	121 500	17 500	-85,6%
Ss-total autres recettes de fonctionnement	22 007 760	23 361 137	21 279 428	21 871 555	19 856 928	-9,2%
Total recettes réelles de fonctionnement	133 476 410	134 843 521	134 029 632	135 499 513	135 293 632	-0,2%

Les produits des services, du domaine et des ventes (chapitre 70) sont prévus à hauteur de 15,2 M€ (16,3 M€ en 2020).

Ce chapitre enregistre le produit des droits de stationnement pour 3,5 M€ contre 4 M€ en 2020 soit une baisse de 0,5 M€ due à l'impact de la crise sanitaire sur la fréquentation des parkings de la ville.

Les recettes des restaurants scolaires (2,25 M€) et les redevances d'occupation du domaine public (2 M€) sont les autres principaux postes des produits des services. Les autres recettes proviennent de l'ensemble des produits tarifés de la Ville. Ces recettes sont elles aussi prévues en baisse en 2021 (-147 k€). Certains services proposés par la Ville sont fermés du fait de la crise sanitaire.

Ce chapitre enregistre également tous les remboursements des partenaires pour lesquels la Ville intervient ou supporte des frais pour leur compte. À ce titre, elle intervient notamment :

- Pour le CCAS dans le cadre de la mutualisation des services intervenue en 2010 à hauteur de 1,9 M€
- Pour la Communauté urbaine au titre des frais supportés pour l'accueil des services communs communautaires au sein de l'hôtel de ville et les charges liées aux compétences transférées et notamment en personnel (personnel payé par la Ville sur des compétences de la Communauté urbaine) à hauteur de 2,6 M€.

Enfin, le forfait post-stationnement est reconduit à hauteur de 0,7 M€ en 2021. Cette recette est collectée par la Ville et reversée à la CU.

Les subventions et participations versées par les tiers sont prévues pour un montant total de 1,1 M€ en 2021 contre 1,3 M€ en 2020. La baisse de ce poste de recettes est due à l'ensemble des subventions et participations de l'ensemble des partenaires dans le cadre de l'organisation de la 4^e édition du Festival Normandie Impressionniste qui devait avoir lieu en 2020.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont inscrits pour un montant de 1,8 M€ en 2021 contre 2,4 M€ en 2020. Cette baisse est due à la volonté de la municipalité d'aider ses partenaires comme le Zénith et le Mémorial.

Les atténuations de charges (chapitre 013) regroupent les opérations comptables de variation des stocks et la participation des agents aux titres restaurants. 1,2 M€ sont inscrits pour le BP 2021, soit le même montant qu'en 2020.

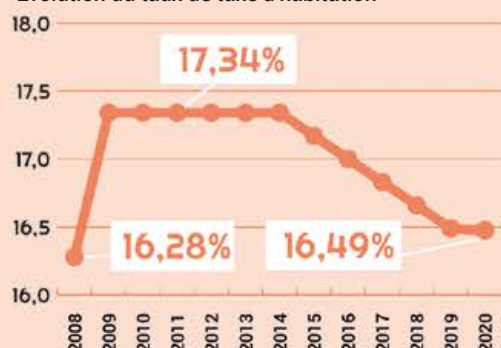
Les produits financiers sont inscrits à hauteur de 0,39 M€. Ils comptabilisent le remboursement d'intérêts pris en charge par la Communauté urbaine pour 0,38 M€ au titre du principe dit de « dette récupérable ».

Les produits exceptionnels sont budgétés pour 17,5 k€. Le plan comptable de la Ville de Caen ayant évolué pour passer en M57, seuls les mandats annulés sur l'exercice antérieur seront comptabilisés à partir de 2021 dans les produits exceptionnels.

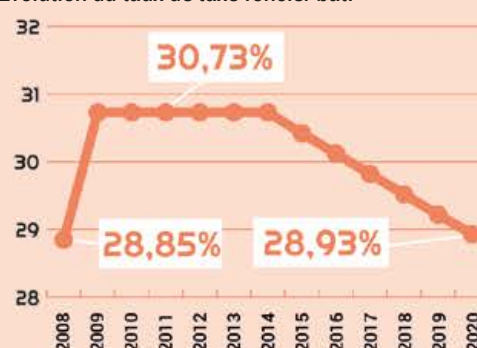
2.4 ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

La majorité municipale a depuis 2015 baissé les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière de 1% par an, conformément à ses engagements. Ces baisses successives ont permis de retrouver les niveaux de taux de 2008.

Évolution du taux de taxe d'habitation



Évolution du taux de taxe foncier bâti



On remarque que ces baisses de taux n'ont pas conduit à une chute des recettes de fiscalité directe (voir ci-dessous). Le dynamisme des bases d'imposition ayant plus que compensé la baisse de taux car entre 2016 et 2020, les recettes de la TH ont progressé de 600 k€ et celle de la TF de 900 k€.

En revanche, les recettes de péréquation ont baissé régulièrement depuis 2017. Cette baisse est due au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Les crédits inscrits sont passés de 1,8 M€ au BP 2017 à 1,1 M€ au BP 2021.

Évolution de la fiscalité directe



Évolution de la péréquation



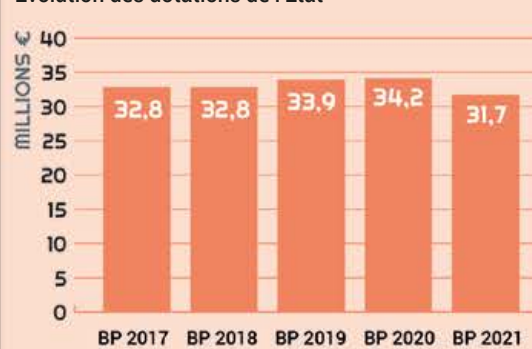
La fiscalité indirecte est restée stable sur les 5 dernières années. Le transfert de la taxe de séjour à la CU en 2018 (pour environ 300 k€) et l'arrêt de la vente des timbres fiscaux en 2019 ont été compensés par une hausse des droits de mutations immobilières (DMTO).

Les dotations versées par l'Etat ont augmenté entre 2017 et 2020. La Ville a bénéficié chaque année de l'augmentation par l'Etat de l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Les crédits inscrits pour cette dotation sont passés de 5 M€ au BP 2017 à 6,6 M€ au BP 2021. Les autres dotations sont restées stables sur la période.

Évolution de la fiscalité indirecte



Évolution des dotations de l'État





© Amaud Poirier

L'évolution à la hausse des dotations de l'Etat ces 5 dernières années est assez remarquable. L'étude de l'évolution de la DGF depuis 2008 (voir ci-dessous) montre que celle-ci n'a quasiment jamais évolué à la hausse entre 2008 et 2017. La baisse la plus marquante étant la contribution au redressement des finances publiques intervenue entre 2014 et 2017 qui se traduit par une retenue effectuée par l'Etat sur la DGF de la Ville. Au total, ce sont 8,1 M€ qui ne sont pas versés à la Ville chaque année.

Évolution de la dotation globale de fonctionnement



Les autres recettes de fonctionnement ont oscillé autour de 22 M€ entre 2017 et 2020. La hausse des crédits inscrits en 2018 étant due à la dépenalisation des infractions au stationnement et à la création du Forfait Post-Stationnement (recette reversée à la CU).

À compter de 2019, ce sont les recettes versées par la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse pour les actions en faveur de la petite enfance qui ont été directement attribuées au CCAS.

La baisse de 2021 est la conséquence de la crise sanitaire.

Évolution des autres recettes de fonctionnement



Au global, les recettes réelles de fonctionnement ont légèrement progressé entre 2017 et 2021. Les crédits inscrits augmentent de 1,8 M€, soit une hausse de 1,4% en 5 ans.

Évolution des recettes de fonctionnement



INVESTISSEMENT 2021



Le budget d'investissement regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit sur son territoire au cours de l'année afin de favoriser le développement économique, culturel et social et d'améliorer la qualité de vie des citoyens par un meilleur aménagement urbain. Il prévoit également le remboursement en capital de la dette contractée les années précédentes.

Le budget 2021 totalise 39,9 M€ de prévision de dépenses d'investissement et 30,7 M€ de prévision de recettes auxquels il faut ajouter les 9,15 M€ d'autofinancement provenant de la section de fonctionnement.

3. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-après retrace les évolutions des dépenses d'investissement par chapitre depuis 2017.

Chapitre	Dépenses	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Ev° BP2021/ BP2020
OPÉRATIONS RÉELLES							
	DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	25 741 648	33 838 636	39 178 406	33 422 836	29 093 740	-13,0%
	Dépenses d'équipement gérées en AP et opérations d'équipement	25 741 648	33 838 636	39 178 406	33 422 836	29 093 740	-13,0%
	Opérations individualisées	19 836 248	27 437 936	32 579 256	25 357 612	21 027 690	-17,1%
	Programmes annuels	5 905 400	6 400 700	6 599 150	8 065 224	8 066 050	0,0%
	DÉPENSES FINANCIÈRES	11 218 360	10 027 100	10 110 000	10 080 000	10 760 000	6,7%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 201 460	100 000	100 000	600 000	600 000	0,0%
16	Emprunts et dettes assimilées	10 006 900	9 927 100	10 010 000	9 480 000	10 160 000	7,2%
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES	36 960 008	43 865 736	49 288 406	43 502 836	39 853 740	-8,4%

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 39,9 M€ en 2021 et 7 M€ inscrits à la Communauté urbaine. En 2020, ces montants étaient respectivement de 43,5 M€ et 5 M€.

Les dépenses d'équipement sont budgétées à hauteur de 29,1 M€ et se dissocient en dépenses d'équipement au titre des opérations individualisées (21 M€) et en dépenses

d'équipement dédiées aux programmes annuels (8,1 M€).

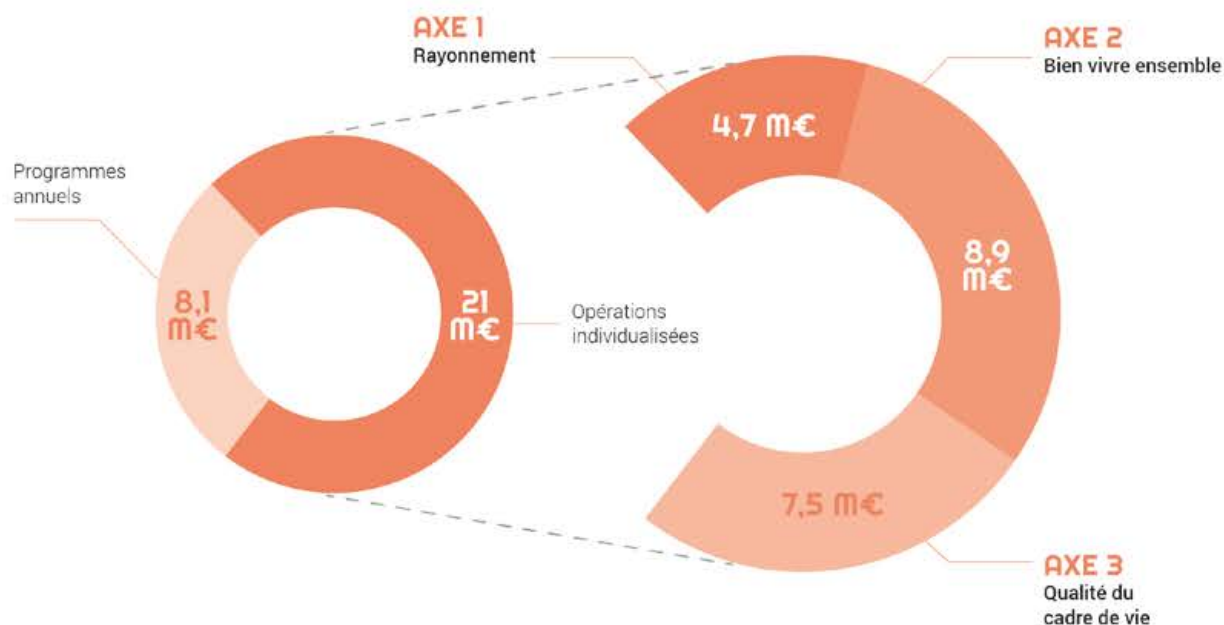
Les dépenses financières (10,8 M€) comprennent principalement le remboursement en capital de la dette.

Hors dette, les dépenses d'investissement baissent de 13%.

3.1 LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Pour 2021, les dépenses d'équipement inscrites (29,1 M€) permettront de consolider les investissements liés à l'entretien durable du patrimoine pour 8,1 M€ (renouvellement

des différents parcs existants de matériel et entretien du patrimoine communal) et permettront de continuer la mise en œuvre des différentes opérations prévues au PPI pour 21 M€.



LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS PAR AXE

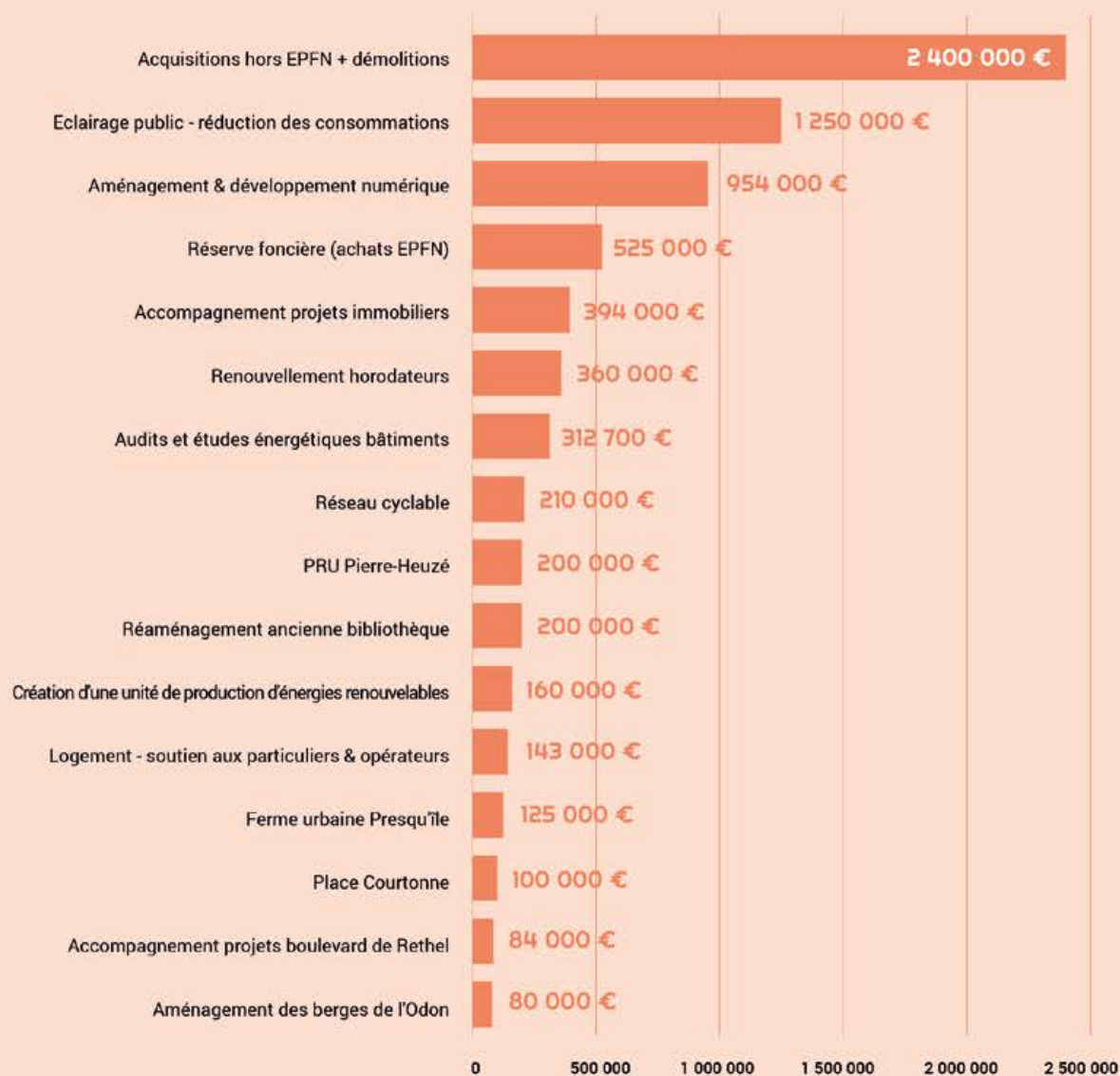
AXE 1 : RAYONNEMENT (CP 2021 : 4,7 m€)



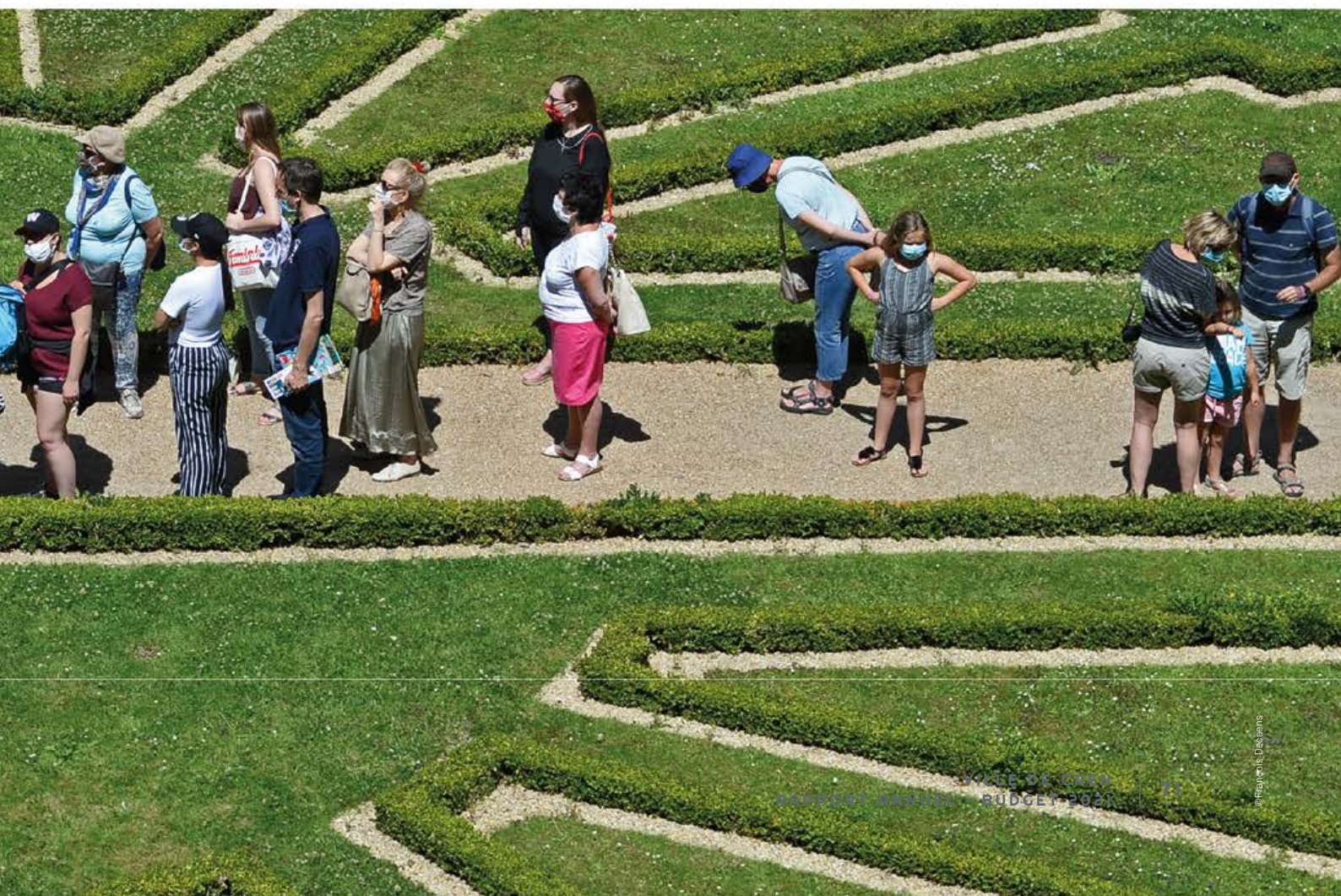
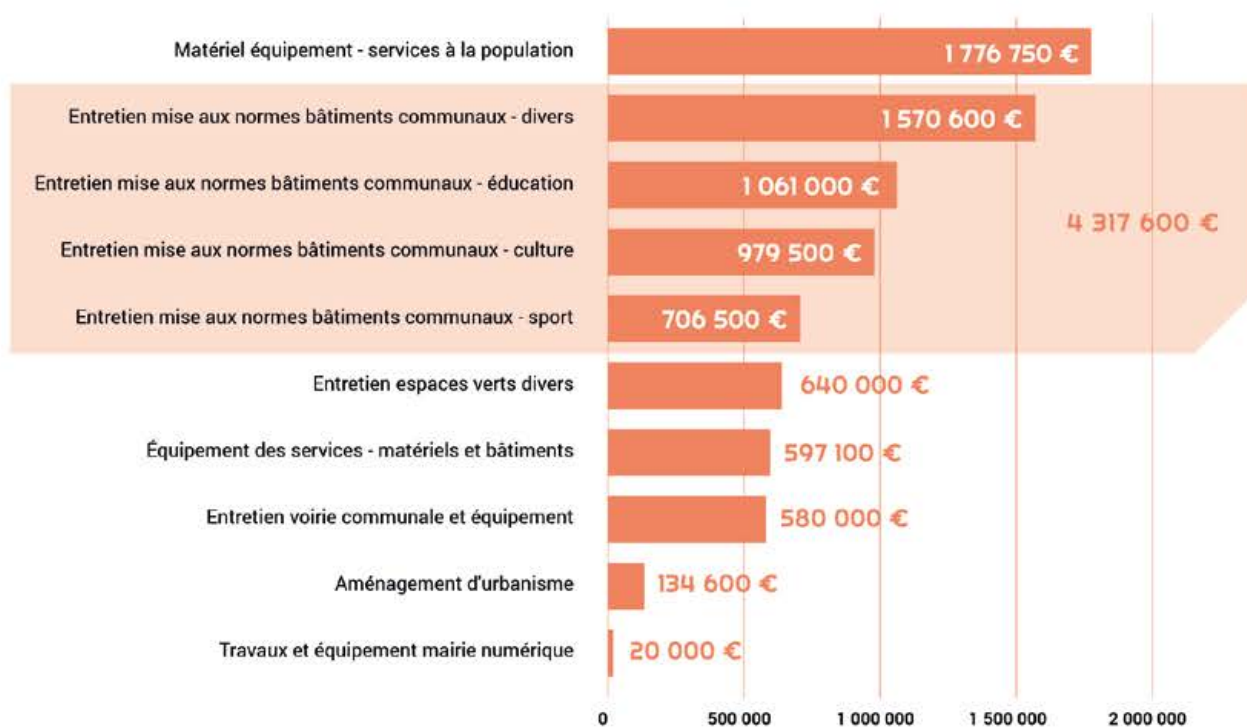
AXE 2 : BIEN VIVRE ENSEMBLE (CP 2021 : 8,9 m€)



AXE 3 : QUALITÉ DU CADRE DE VIE (CP 2021 : 7,5 M€)



ENTRETIEN DURABLE DU PATRIMOINE (PROGRAMMES ANNUELS) : CP 2021 (8,1 m€)



3.2 LES DÉPENSES FINANCIÈRES

Les dépenses financières s'établissent à 10,8 M€ en 2021, soit +6,7% par rapport à 2020.

La part du remboursement en capital de la dette dans les dépenses financières est de 10,16 M€ (contre 10,01 M€ en 2020), hors mouvements neutres.

Une somme de 600 k€ pour les remboursements d'indus de taxe d'aménagement perçue par la Ville est inscrite (liquidations erronées des services de l'Etat, abandons de projet après paiement de la taxe par les pétitionnaires...).

3.3 ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les crédits inscrits en dépenses réelles d'investissements ces cinq dernières années se sont adaptés à l'état d'avancement des projets prévus dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI). En moyenne, 43 M€ de dépenses réelles d'investissements sont inscrits au budget chaque année.

L'effort concernant les programmes annuels, à savoir l'entretien durable du patrimoine de la Ville de Caen s'est accru ces deux dernières années pour atteindre 8,1 M€ depuis 2020.

Les budgets inscrits pour la réalisation des opérations prévues dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) votée en 2016 ont varié entre 20M€ et 32 M€ sur la période étudiée afin de coïncider avec l'état d'avancement réel des différents projets.

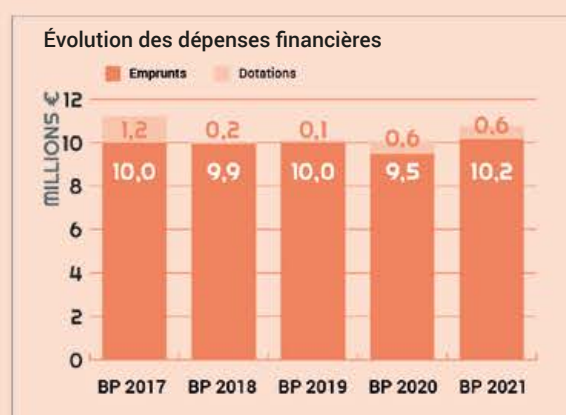


Le remboursement en capital des emprunts a peu varié ces 5 dernières années et s'est maintenu autour de 10 M€ ce qui confirme la stratégie de maintien de l'endettement de la Ville.

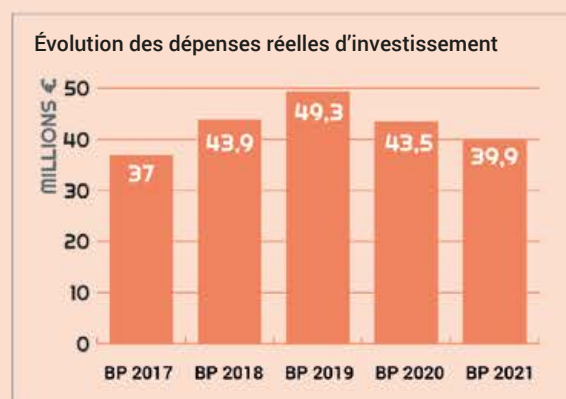


© Solveig de La Hougue

Les dépenses financières sont généralement très faibles. Seules quelques opérations exceptionnelles conduisent à l'inscription de crédits assez conséquents (1,2 M€ en 2017 pour rembourser à l'État une avance versée en 2015 sur le FCTVA et 0,6 M€ en 2020 et 2021 pour rembourser à l'Etat un indu de taxe d'aménagement).



Par conséquent, l'évolution des dépenses réelles d'investissement a suivi l'évolution des opérations individualisées puisque les autres postes de dépenses sont restés relativement stables. Les crédits inscrits ont varié entre 37 M€ et 49 M€.



4. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous présente les évolutions des recettes d'investissement par chapitre budgétaire entre 2017 et 2021.

Chapitre	Recettes	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Ev° BP2021/ BP2020
OPÉRATIONS RÉELLES							
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 600 000	5 400 000	5 225 000	5 400 000	4 900 000	-9,3%
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 400 000	2 735 000	2 700 000	4 900 000	600 000	-87,8%
13	Subventions d'investissement reçues	4 897 113	5 377 237	7 020 430	3 881 088	3 211 700	-17,2%
16	Emprunts et dettes assimilées	18 041 500	19 525 000	20 510 200	18 010 000	19 360 588	7,5%
27	Autres immobilisations financières	3 554 170	3 325 000	5 593 992	2 863 685	2 633 378	-8,0%
	<i>dont dette récupérable</i>	3 454 170	3 225 000	2 993 992	2 763 685	2 533 378	-8,3%
TOTAL RECETTES RÉELLES		33 492 783	36 362 237	41 049 622	35 054 773	30 705 666	-12,4%

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 30,7 M€ en 2021 contre 35,1 M€ en 2020, en baisse de 12,4% par rapport à 2020. Le chapitre budgétaire des dotations et

fonds divers baisse de 9,3%, celui des produits des cessions de 87,8% et celui des subventions reçues de 17,2%.

4.1 LES RECETTES DÉFINITIVES D'INVESTISSEMENT

Les recettes définitives d'investissement sont constituées par :

- les dotations d'investissement de l'État, notamment le FCTVA,
- les recettes de la taxe d'aménagement liées aux permis de construire et aux déclarations préalables de travaux demandés par les pétitionnaires,
- les produits de cessions.

Le FCTVA est inscrit pour un montant de 3,9 M€ en 2021 inférieur de 0,3 M€ par rapport au montant inscrit en 2020 (4,2 M€). Ce niveau de FCTVA tient compte d'un montant d'investissement en 2020 qui est inférieur à celui de 2019. Pour mémoire, le montant du FCTVA dépend exclusivement des dépenses d'investissement réalisées en N-1.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Ville ne perçoit plus la **taxe d'aménagement** concernant les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...) délivrées à compter du 1^{er} janvier 2017.

Néanmoins, elle continue de percevoir le produit de la taxe pour les opérations dont l'autorisation d'urbanisme a été accordée jusqu'au 31 décembre 2016.

En outre, elle perçoit un reversement de la Communauté urbaine correspondant à 75% des sommes que celle-ci perçoit au titre de la taxe d'aménagement liée aux opérations d'urbanisme sur le territoire de la ville de Caen.

Dans ces conditions, la recette a été estimée pour 2021 à 1 M€, soit 0,2 M€ de moins que le montant inscrit au BP 2020.

Les produits de cessions sont prévus en forte baisse en 2021. 0,6 M€ de crédits sont inscrits au BP 2021 contre 4,9 M€ l'année dernière, 2020 ayant été une année exceptionnelle de ce point de vue.

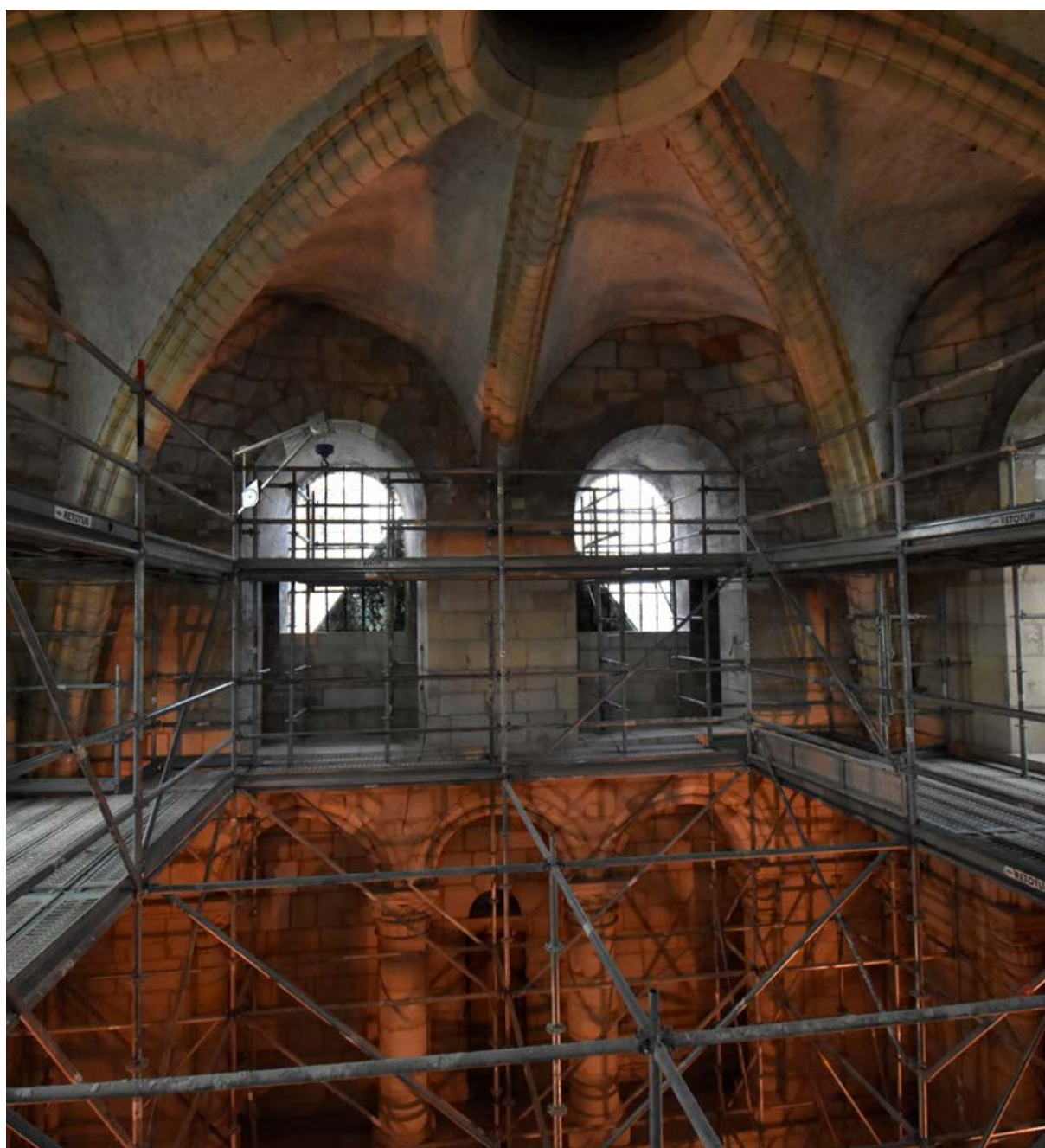
4.2 LES AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les autres recettes comprennent les participations et subventions versées par des tiers (Europe, Etat, Région, Département, communes, Agence de l'Eau...).

Les subventions d'équipement reçues sont en baisse de 669 k€ et tiennent compte du niveau de cofinancement prévu pour 2021 sur les opérations d'investissement engagées. Sont notamment attendus des cofinancements importants sur les opérations de la halle sportive Saint-Jean-Eudes, sur les travaux visant la réduction de la consommation électrique

(éclairage public), sur les travaux de rénovation de l'église Saint-Etienne et sur l'aménagement de la forêt de Grimbosq.

Les autres immobilisations financières comptabilisent le reversement par la CU du montant de la dette récupérable pour 2,5 M€.



© Jean Christophe Lorieux

4.3 ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les dotations ont été stables sur la période. La hausse du FCTVA (qui évolue en fonction des dépenses d'investissement réalisées) a permis de compenser le transfert de 25% de la recette de la taxe d'aménagement à la CU au 1^{er} janvier 2018.

Évolution des dotations (FCTVA, TA)



Les produits de cessions sont par nature une recette très variable. Ces 5 dernières années, les crédits inscrits ont varié entre 0,6 M€ et 4,9 M€.

Évolution des produits de cessions



Les subventions d'investissement reçues ont suivi la trajectoire des crédits inscrits sur les opérations individualisées de dépenses, en concordance avec le PPI voté en 2016.

Évolution des subventions d'investissement reçues



Les autres immobilisations financières comprennent principalement le remboursement par la CU de la dette récupérable. Le montant des échéances décroît chaque année jusqu'à extinction de cette dette en 2031.

Évolution des autres immobilisations financières



En 2019, le budget annexe urbanisme a remboursé 2,3 M€ au budget principal sur les 7 M€ d'avances versées en 2014.

Malgré toutes ces variations parmi les recettes réelles d'investissement, l'emprunt d'équilibre inscrit a peu varié ces 5 dernières années.

Il est en moyenne de 19 M€.

Évolution de l'emprunt d'équilibre



LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION ET LES PRINCIPAUX RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Le tableau ci-après détaille le calcul des soldes intermédiaires de gestion (SIG) de la Ville de Caen. Ces soldes témoignent de l'évolution de la situation financière de la Ville.

Objet	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Ev*2021/ 2020
Recettes courantes de fonctionnement	132 750 910	134 117 021	133 349 182	134 915 914	134 883 125	0,0%
Dépenses courantes de fonctionnement	126 741 735	125 737 122	124 062 848	125 157 450	124 945 558	-0,2%
Épargne de gestion	6 009 175	8 379 899	9 286 334	9 758 464	9 937 567	1,8%
Produits financiers	668 000	688 000	606 950	462 099	393 007	-15,0%
Frais financiers	1 525 000	1 425 000	1 450 000	1 215 000	1 160 000	-4,5%
<i>Solde financier</i>	<i>-857 000</i>	<i>-737 000</i>	<i>-843 050</i>	<i>-752 901</i>	-766 993	1,9%
Produits exceptionnels	57 500	38 500	73 500	121 500	17 500	-85,6%
Charges exceptionnelles	178 900	177 900	278 000	679 000	40 000	-94,1%
<i>Solde exceptionnel</i>	<i>-121 400</i>	<i>-139 400</i>	<i>-204 500</i>	<i>-557 500</i>	-22 500	-96,0%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	133 476 410	134 843 521	134 029 632	135 499 513	135 293 632	-0,2%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	128 445 635	127 340 022	125 790 848	127 051 450	126 145 558	-0,7%
Épargne brute (Capacité d'Autofinancement)	5 030 775	7 503 499	8 238 784	8 448 063	9 148 074	8,3%
Remboursement en capital de la dette nette de la dette récupérable	6 552 730	6 675 000	7 006 008	6 716 315	7 626 622	13,6%
<i>Pour info : Remboursement en capital de la dette</i>	<i>10 006 900</i>	<i>9 900 000</i>	<i>10 000 000</i>	<i>9 480 000</i>	10 160 000	7,2%
Épargne nette	-1 521 955	828 499	1 232 776	1 731 748	1 521 452	-12,1%
Ressources propres d'investissement	7 000 000	8 135 000	7 925 000	10 300 000	5 500 000	-46,6%
Critère d'équilibre réel	5 478 045	8 963 499	9 157 776	12 031 748	7 021 452	-41,6%

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses courantes de fonctionnement. Ce SIG tient compte des dépenses récurrentes de la collectivité pour assurer son fonctionnement quotidien. Il ne tient pas compte de la politique d'investissement puisqu'il est calculé avant la prise en compte des frais financiers et des produits financiers. Il neutralise également les dépenses et recettes exceptionnelles. L'épargne de gestion s'établit en 2021 à 9,9 M€ en augmentation de 1,8% par rapport à 2020 (9,8 M€).

L'épargne brute est obtenue après la prise en compte du solde des opérations financières et du solde des opérations exceptionnelles. Ce solde d'épargne peut être également dégagé par le solde des dépenses et recettes réelles de fonctionnement. Les frais financiers au budget primitif 2021, avec 1,16 M€, sont en baisse par rapport à 2020 de 4,5%. L'épargne brute s'améliore et passe de 8,4 M€ en 2020 à 9,1 M€ en 2021, en hausse de 8,3%.

Cette hausse est plus importante que celle de l'épargne de gestion du fait de l'amélioration du solde exceptionnel (cf. commentaires du rapport sur ces chapitres).

L'épargne nette obtenue après déduction du remboursement de l'annuité de la dette en capital s'élève à 1,5 M€ contre 1,7 M€ en 2020. Elle est en baisse de 0,2 M€. La hausse de 0,8 M€ de l'épargne brute ne permet pas de compenser intégralement la hausse de 1 M€ des crédits inscrits pour le remboursement en capital de la dette nette de la dette récupérable.

Le critère d'équilibre réel, qui doit être obligatoirement positif pour permettre le vote d'un budget, est lui aussi en baisse (-41,6%) du fait de la très forte diminution des ressources propres d'investissement et notamment des produits de cessions des immobilisations (de 4,9 M€ en 2020 à 0,6 M€ en 2021).

ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Depuis 2017, année de la création de la CU, l'épargne brute n'a fait que progresser.

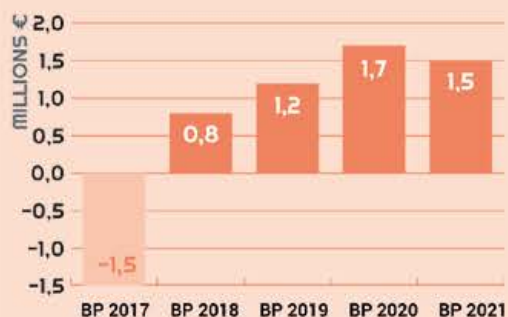
La hausse entre 2017 et 2018 est due au transfert du produit des amendes de police pour 2,5 M€. Cette recette comptabilisée jusqu'en 2017 à la section d'investissement du budget Ville est venue réduire en 2018 le montant de l'attribution de compensation versé par la Ville à la CU et comptabilisé en dépenses de fonctionnement. Mécaniquement, l'épargne brute a augmenté de 2,5 M€. Depuis 2018, ce sont les efforts de rationalisation budgétaire effectués sur les dépenses de fonctionnement (charges de personnel et charges à caractère général) qui ont permis la stabilisation des dépenses de fonctionnement. Par conséquent, la Ville a pu profiter de la dynamique de ses recettes de fonctionnement pour améliorer son épargne brute.

Évolution de l'épargne brute



L'épargne nette a globalement suivi la même trajectoire que l'épargne brute car le remboursement en capital de la dette est resté constant sur la période. On remarque que l'épargne nette était négative en 2017. Ce phénomène n'a duré qu'une seule année. Il était dû au transfert, en 2017, de 5,8 M€ de charges nettes d'investissement à la CU. Ces charges d'investissement comptabilisées à partir de 2017 dans l'AC en dépenses de fonctionnement ont dégradé artificiellement les ratios de la Ville.

Évolution de l'épargne nette



Le critère d'équilibre réel est resté largement positif sur toute la période malgré la dégradation des ratios provoquée par les transferts de charges d'investissement à la CU. Son évolution erratique est due aux recettes propres d'investissement et notamment aux produits de cessions qui, par nature, varient fortement d'une année sur l'autre.

Évolution du critère d'équilibre réel



LES PRINCIPAUX RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

Ratios financier

Définis à l'article r2313-1 du cgct

Informations financières – ratios		Moyenne de la strate (valeurs CA 2019)*	Valeurs BP 2021 (€/habitant)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 150	1 162
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 347	1 256
3	Dépenses d'équipement "brutes"/population	258	270
4	Encours de dette/population	1 082	757
5	DGF/population	209	286
6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	58,9%	34,7%
7	Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	93,6%	98,1%
8	Dépenses d'équipement "brutes"/recettes réelles de fonctionnement	19,2%	21,5%
9	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	80,4%	60,3%
10	Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	n.c.	6,76%

** Source : Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales, Les finances des collectivités locales en 2020.



© Jean Christophe Lorieux



L'ÉQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES

LE THÉÂTRE

Au regard de l'évolution incertaine de l'épidémie, le budget 2021 du théâtre se caractérise par une certaine prudence. Le budget artistique enregistre une baisse de 40% par rapport à 2020 due à l'allègement de 25% de la programmation et à l'absence de tournée prévue en 2021. Malgré tout, la Ville maintient son soutien à hauteur de 4 020 000 € en 2021.

L'année 2021 sera tout de même marquée par la production de deux créations par l'établissement :

- *Cupid and Death*
- *J'entends des Voix*

D'autres productions seront également proposées au public caennais en 2021.

L'équilibre du budget annexe se présente de la façon suivante :

Fonctionnement	Dépenses
011 - Charges à caractère général	3 096 615
012 - Charges de personnel	3 145 200
65 - Autres charges de gestion courante	11 600
66 - Charges financières	13 100
67 - Charges exceptionnelles	1 000
Opérations d'ordre	182 350
Total Fonctionnement	6 449 865
Investissement	Dépenses
16 - Emprunts et dettes assimilées	54 400
20-Immobilisations incorporelles	9 200
21-Immobilisations corporelles	60 850
23-Immobilisations en cours	10 000
Opérations d'ordre	47 900
Total Investissement	182 350
Total Budget	6 632 215

Fonctionnement	Recettes
70 - Ventes de produits	1 521 455
74 - Dotations, subventions et participations	4 833 000
dont subvention Ville	4 020 000
75 - Autres produits gestion courante	30 560
013 - Atténuations de charges	16 950
Opérations d'ordre	47 900
Total Fonctionnement	6 449 865
Investissement	Recettes
Opérations d'ordre	182 350
Total Investissement	182 350
Total Budget	6 632 215

Le budget 2021 est équilibré en dépenses et recettes à 6,6 M€, dont 6,4 M€ en opérations réelles et 230 k€ en opérations d'ordre.

En dépenses, le budget 2021 se traduit par un montant de 6,3 M€ en fonctionnement (opérations réelles), et un montant de 134 k€ en investissement (opérations réelles).

En recettes, le budget 2021 se décompose en un montant de 6,4 M€ en fonctionnement (opérations réelles) et uniquement des opérations d'ordre en investissement.

OPÉRATIONS D'URBANISME

En 2021, figureront notamment au titre des opérations d'urbanisme la poursuite de travaux d'aménagement pour 3,8 M€ :

• Rives de l'Orne	1 170 k€
• Pointe presqu'île	1 150 k€
• Calmette	310 k€
• Clemenceau – Clos joli	262 k€
• ZAC Folie-Couvrechef	244 k€
• Guillaume de Normandie	188 k€
• Chemin-Vert	138 k€...

S'agissant des recettes d'urbanisme, seront budgétées des cessions sur la Pointe **Presqu'île** pour 1,6 M€, sur **Tourville** pour 1,3 M€, sur la **ZAC Folie-Couvrechef** pour 336 k€, sur **Guillaume de Normandie** pour 250 k€, sur **Guérinière Liberté** pour 211 k€ et sur **Chemin-Vert** pour 139 k€.

Fonctionnement	Dépenses
011 - Charges à caractère général	3 780 000
dont Clemenceau - Clos-joli	262 000
dont Pointe presqu'île	1 150 000
dont Presqu'île	3 000
dont Rives de l'Orne	1 170 000
dont Caserne Martin	5 000
dont Zac Folie-Couvrechef	244 000
dont Guillaume de Normandie	188 000
dont Chemin-Vert	138 000
dont Calmette	310 000
dont Zac Beaulieu	80 000
dont Tourville	190 000
dont Îlots des Bouviers	25 000
dont Guérinière Liberté	15 000
66 - Charges financières	
042 - Opérations d'ordre	25 000 000
Total Fonctionnement	28 780 000

Investissement	Dépenses
040 - Opérations d'ordre	25 000 000
Total Investissement	25 000 000

Total Budget	53 780 000
---------------------	-------------------

Fonctionnement	Recettes
70 - Ventes de produits	3 780 000
dont Clemenceau - Clos-joli	
dont Pointe presqu'île	1 554 600
dont Presqu'île	
dont Rives de l'Orne	
dont Caserne Martin	
dont Zac Folie-Couvrechef	336 000
dont Guillaume de Normandie	250 000
dont Chemin-Vert	139 000
dont Calmette	
dont Zac Beaulieu	
dont Tourville	1 289 400
dont Îlots des Bouviers	
dont Guérinière Liberté	211 000
042 - Opérations d'ordre	25 000 000
Total Fonctionnement	28 780 000

Investissement	Recettes
040 - Opérations d'ordre	25 000 000
Total Investissement	25 000 000

Total Budget	53 780 000
---------------------	-------------------

PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES

DÉPENSES

Objet	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Structure	Ev°2021/2020
FONCTIONNEMENT	173 884 488	172 848 044	169 600 975	172 558 503	170 793 497	70%	-1,0%
Opérations réelles	142 448 113	139 933 836	133 436 191	138 682 140	136 193 073	56%	-1,8%
Opérations d'ordre	31 436 375	32 914 208	36 164 784	33 876 363	34 600 424		2,1%
INVESTISSEMENT	74 415 608	80 326 445	87 264 406	77 481 136	73 356 090	30%	-5,3%
Opérations réelles	37 115 608	44 026 445	51 964 406	43 633 236	39 988 190	16%	-8,4%
Mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000	9 000 000	7 500 000	7 000 000		-6,7%
Opérations d'ordre	27 300 000	26 300 000	26 300 000	26 347 900	26 367 900		0,1%
TOTAL DÉPENSES	248 300 096	253 174 489	256 865 381	250 039 639	244 149 587	100%	-2,4%
Opérations réelles	179 563 721	183 960 281	185 400 597	182 315 376	176 181 263	72%	-3,4%
Mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000	9 000 000	7 500 000	7 000 000		-6,7%
Opérations d'ordre	58 736 375	59 214 208	62 464 784	60 224 263	60 968 324		1,2%

RECETTES

FONCTIONNEMENT	173 884 488	172 848 044	169 600 975	172 558 503	170 793 497	70%	-1,0%
Opérations réelles	147 634 488	147 598 044	144 350 975	147 260 603	145 475 597	60%	-1,2%
Opérations d'ordre	26 250 000	25 250 000	25 250 000	25 297 900	25 317 900		0,1%
INVESTISSEMENT	74 415 608	80 326 445	87 264 406	77 481 136	73 356 090	30%	-5,3%
Opérations réelles	31 929 233	36 362 237	41 049 622	35 054 773	30 705 666	13%	-12,4%
Mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000	9 000 000	7 500 000	7 000 000		-6,7%
Opérations d'ordre	32 486 375	33 964 208	37 214 784	34 926 363	35 650 424		2,1%
TOTAL RECETTES	248 300 096	253 174 489	256 865 381	250 039 639	244 149 587	100%	-2,4%
Opérations réelles	179 563 721	183 960 281	185 400 597	182 315 376	176 181 263	72%	-3,4%
Mouvements neutres (mixtes)	10 000 000	10 000 000	9 000 000	7 500 000	7 000 000		-6,7%
Opérations d'ordre	58 736 375	59 214 208	62 464 784	60 224 263	60 968 324		1,2%



PARTIE 3

LE RAPPORT
PAR POLITIQUES
PUBLIQUES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Un an après le début de la crise sanitaire et le choc du premier confinement, Caen la mer – qui assume la compétence du développement économique pour le territoire aux côtés de la Région – poursuit son engagement auprès des entreprises, des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur.

UNE NOUVELLE ÉCOLE D'INGÉNIEURS À CAEN

L'implantation de nouvelles écoles d'enseignement supérieur est indispensable à l'attractivité d'une ville. Forte de ses 34 000 étudiants, Caen accueille depuis la rentrée de septembre une nouvelle école d'ingénieurs, l'ISEN-Yncrea.

Tournée vers la formation aux métiers du numérique, elle formera des profils particulièrement demandés par les entreprises de la région. Accueillie pour le moment dans les locaux de l'Institution Sainte-Marie, l'école devrait, d'ici 2024, compter plus de 500 étudiants et pourra emménager dans de nouveaux locaux qui seront construits sur la Presqu'île, avec le soutien financier de Caen la mer.

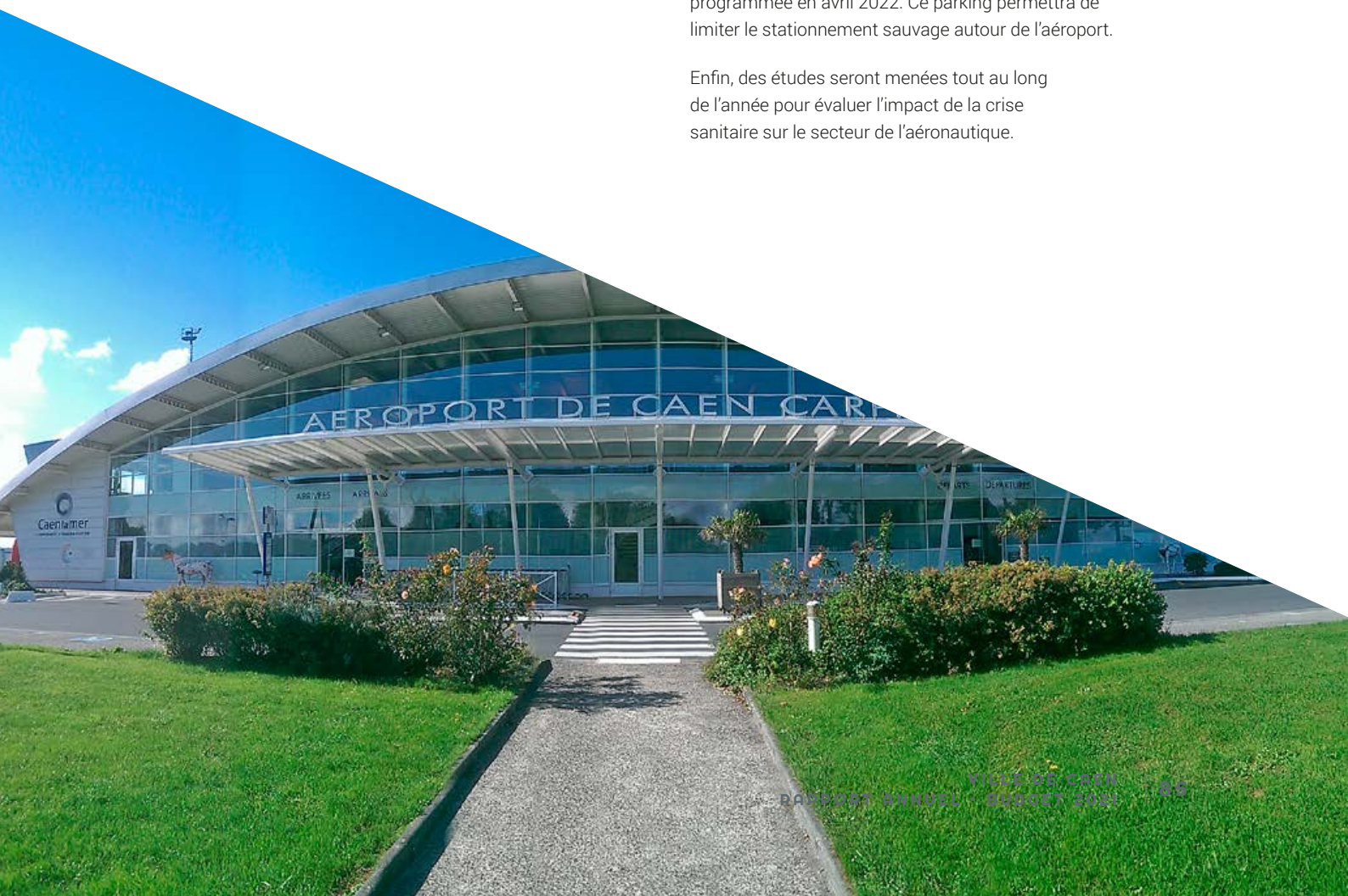
AÉROPORT DE CAEN, LA RELANCE APRÈS UNE ANNÉE DIFFICILE

En 2020, l'aéroport de Caen-Carpiquet a accueilli plus de 160 000 passagers. Une baisse importante de 46% qui fait revenir l'aéroport à un niveau d'activité proche de celui de 2017. Bien qu'ayant subi de plein fouet la crise sanitaire, l'aéroport de Caen-Carpiquet a réussi à limiter sa baisse de trafic (en moyenne -70% dans les autres aéroports français).

En 2021, la compagnie VOLOTEA proposera une nouvelle destination reliant Caen à Montpellier.

Les travaux visant à construire un nouveau parking destiné à accueillir plus de 440 voitures devraient débuter au dernier trimestre avec une fin de chantier programmée en avril 2022. Ce parking permettra de limiter le stationnement sauvage autour de l'aéroport.

Enfin, des études seront menées tout au long de l'année pour évaluer l'impact de la crise sanitaire sur le secteur de l'aéronautique.





LA LIBERTÉ
S'EST IGNORÉ ICI

CAEN
NORMANDIE

LA MISE EN SERVICE DU MOHO

Après 3 ans de travaux dans ce bâtiment qui abritait les garages Renault, la Communauté urbaine a enfin pris possession du MoHo au début de l'année 2021. Après une période d'aménagements intérieurs, ce nouvel équipement ouvrira au public à l'été 2021.

Ce projet, de près de 20 M€ dont 12 M€ financés par Caen la mer et de 7 500 m² d'espaces intérieurs, sera le plus grand « collider » (incubateur réunissant étudiants, chercheurs, industriels, employés ou encore acteurs institutionnels) d'Europe. Il comprendra notamment des espaces de travail mutualisés, une salle multisport ainsi qu'une salle de détente.

UNE POLITIQUE D'ATTRACTIVITÉ PLUS EFFICACE

Pour la première fois depuis plus de 10 ans, Caen a connu une croissance de son nombre d'habitants. Ce résultat conforte la politique menée depuis 3 ans par la mission attractivité de Caen la mer. En 2021, plusieurs grandes actions reportées à cause de la crise sanitaire auront lieu. La politique d'attractivité s'organisera autour de 3 axes (592 000 € de budget) :

Attirer les jeunes couples parisiens

- Poursuite de la présence de Caen la mer dans les salons et événements parisiens et internationaux dédiés à l'emploi
- Renouvellement pour la 4^e année consécutive de l'opération « Caen-Calvados », mise en place à Paris à la rentrée de septembre en coopération avec le Département pour valoriser le territoire
- Mise en place de nouvelles études sur le public cible pour accroître la qualité de notre politique d'attractivité

Renforcer notre présence sur les réseaux sociaux

- Développement et animation des nouveaux comptes « Caen Normandie » dédiés à l'attractivité du territoire au travers de messages de valorisation des actions, des paysages ou encore des entreprises de Caen la mer
- Mise en place de collaborations avec des influenceurs pour la promotion du territoire
- Lancement de campagnes promotionnelles sur les réseaux sociaux

Développer le sentiment d'appartenance

- 4^e édition de la conférence dédiée à la valorisation des acteurs du territoire « Caen Cause Normand »
- Création d'un deuxième totem « Caen Normandie » à l'image de celui qui est aujourd'hui sur l'esplanade de l'Abbaye-aux-Hommes



COMMERCE ET ATTRACTIVITÉ DU CENTRE-VILLE

L'attractivité du commerce caennais est un enjeu fort pour l'équipe municipale. Les travaux d'embellissement menés ces 3 dernières années en centre-ville (boulevard Leclerc, place de la République...), les mesures fiscales à destination des commerces de proximité et le soutien aux animations constituent des éléments objectifs de cet engagement. En pleine crise, Caen et Caen la mer se tiennent aux côtés des commerçants pour préparer l'après-Covid.

L'APRÈS-COVID : MUSCLER L'OFFRE DE CENTRE-VILLE

La crise du Covid l'a une nouvelle fois démontré : consommatrice de terres agricoles, génératrice de déplacements non essentiels, l'offre commerciale de périphérie ne répond plus aux enjeux de demain. La concurrence d'internet, elle, s'est accrue et constitue un défi pour nos commerces de proximité. Il devient indispensable de muscler notre offre et de poursuivre l'embellissement de nos espaces publics.

A cette fin, de nouveaux projets sont ainsi prévus en centre-ville (la construction de la Halle gourmande, de restaurants, de quelques cases commerciales et d'une offre de cinéma d'art et d'essai sur l'ancien parking qui longe la préfecture et la Poste Gambetta, la transformation du Palais Fontette en centre de congrès/hôtel). Ces projets permettront de compléter l'offre commerciale et d'accroître l'attractivité de Caen, condition essentielle à la création d'emplois.

DES ANIMATIONS PRÉVUES POUR L'APRÈS-COVID

Pour sortir de la crise, la Ville souhaite rester au plus près de ses commerçants en proposant des animations qui contribuent au rayonnement de Caen et à son animation.

Depuis un an, les nombreuses actions et opérations menées par la Ville n'ont pu se tenir ou ont dû être adaptées dans un format différent (marchés nocturnes, Novembre Gourmand, Fêtes de Noël).

La collectivité va donc penser autrement, se renouveler et innover pour accompagner les commerçants sur des événements forts tels que Novembre Gourmand ou Noël. Dans le contexte actuel, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre des actions confortant la vitalité économique de la ville.

Le dispositif d'extension des terrasses sera à nouveau proposé aux bars et aux restaurants afin de privilégier la distanciation sociale.

LUTTER CONTRE LA VACANCE

Pour faire face à la vacance commerciale des centres-villes, une stratégie commerciale est essentielle. À l'heure de la crise sanitaire, la question de la maîtrise foncière de l'immobilier commercial devient cruciale.

Dans le contexte actuel, une initiative a été prise par la Ville et le bailleur social « La Caennaise » pour acquérir des cases commerciales à cette fin.

SOUTENIR LE COMMERCE CAENNAIS

La Ville poursuivra son action en faveur des associations de commerçants, l'objectif étant d'accompagner les professionnels sédentaires notamment dans leurs offres d'animations commerciales.

La Ville continuera également à accompagner ses commerçants non sédentaires sur les différents marchés de Caen en soutenant des actions destinées à valoriser nos atouts et notre terroir local. Le nouveau marché du quartier Saint Paul illustre le soutien que la ville souhaite apporter aux producteurs locaux.

MAINTIEN DU COUP DE POUCE FISCAL

Depuis 2014, l'équipe municipale a réduit la fiscalité des petits commerces de Caen en adoptant une exonération de la TLPE pour les enseignes dont la somme des surfaces est inférieure à 12 m² et la réduction de 50% de la taxe pour les enseignes dont la somme des surfaces est comprise entre 12 m² et 50 m².

La Ville renouvellera son soutien en faveur des commerces indépendants en permettant aux commerces (hors franchises) de plus de 3 ans, ayant un potentiel de développement, de bénéficier d'un prêt à taux zéro. Cet accompagnement est précieux pour tous les commerçants en phase de développement, spécialement en cette période difficile liée à la conjoncture où l'investissement doit être soutenu.



CULTURE

Caen partage avec ses habitants cette volonté de l'excellence culturelle qui fait de notre ville un territoire d'avant-garde sur le plan artistique. Les grands établissements culturels de notre ville, le secteur associatif et les labels nationaux travaillent pour que cette excellence soit présente partout, pour tous et de manière permanente. Ces acteurs du territoire contribuent au rayonnement et à l'attractivité de la ville.

En 2021, les principales orientations de la politique culturelle de la Ville de Caen sont : la création au cœur de la cité, l'éducation artistique et culturelle, en s'appuyant sur les outils et dispositifs de médiation, et le renforcement de la valorisation du patrimoine.

RENFORCER LES CONDITIONS DE LA CRÉATION ARTISTIQUE ET DE LA RECHERCHE

Considérant la création et la recherche artistiques comme des fondamentaux de la culture et de sa richesse, une attention toute particulière leur est portée.

Ainsi, la Ville de Caen apporte son soutien aux artistes professionnels par le biais d'aides directes, le conventionnement pluriannuel et l'aide à des structures d'accueil des artistes.

Les demandes de subventions font l'objet d'une analyse collégiale du comité d'aide dédié au spectacle vivant ou du comité aux arts plastiques et visuels qui émettront des propositions. En 2021, l'enveloppe totale des subventions s'élève à **1 896 000 €** (1 786 350 € en 2020).

La crise sanitaire a renforcé notre volonté de consolider les écosystèmes d'accompagnement, d'ouvrir les lieux de créations pour des artistes, et ceci pour toutes les filières : depuis l'émergence des nouveaux talents jusqu'à la stabilisation de leurs conditions de travail. Le déploiement des résidences d'artistes initié avec les bailleurs sociaux, le Prix Jeune Création ou encore Avis de Grand Frais, les « chantiers d'Éclat(s) de Rue » en 2020/21 ne sont que quelques exemples des dispositifs d'accompagnement proposés par la Ville de Caen.

LE DÉPLOIEMENT DES ACTIONS DES ÉTABLISSEMENTS STRUCTURANTS

Les établissements culturels caennais mettent en lumière des thématiques artistiques qui reflètent la richesse et la diversité culturelle. Ils favorisent ainsi, l'éducation artistique de leur public en permettant à chacun de découvrir et de s'ouvrir à la création artistique.

Ainsi, le musée des Beaux-Arts animera la vie culturelle de la cité en 2021, avec entre autres, une exposition exceptionnelle autour de Caravage dans le cadre d'un partenariat avec la fondation Longhi.

Dans le cadre du projet Château, le musée de Normandie continuera à échafauder son projet scientifique et culturel pour une mise en synergie de son action culturelle avec le musée des Beaux-Arts. Il poursuit la modélisation en 3D du Caen d'avant-guerre (programme Cadomus) avec un budget global constant.

Malgré la suspension des représentations en 2020, le Théâtre de Caen prépare l'avenir avec une programmation pluridisciplinaire invitant le spectateur à la curiosité et à la découverte de toute la richesse de la création contemporaine. L'une des forces de cette programmation est de proposer des passerelles entre les différents genres. Forts de leur succès, les trois créations « maison », dont le « Ballet royal de la nuit » attendent la réouverture des lieux de diffusion en France.

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, le Mémorial prépare en 2021, une grande exposition consacrée au 11 Septembre, en étroite collaboration avec le New York State Museum. S'agissant des investissements, le musée bénéficiera des travaux d'entretien du propriétaire inscrits dans le contrat de la DSP.





Le Zénith a pu faire face à la crise en 2020 grâce à une gestion saine. La période estivale 2021 sera mise à profit pour un partenariat Ville-Zénith visant à remplacer totalement les sièges, renouveler les sols et peintures intérieures et réaménager l'espace billetterie. Au total, la Ville consacrera **1 million d'euros** pour ces travaux.

LE CHÂTEAU, PIÈCE MAÎTRESSE DE L'AMBITION PATRIMONIALE

Le schéma directeur de conservation et de valorisation du Château de Caen a pour principaux objectifs de redonner une valeur et un sens à cet emblème patrimonial en cœur de ville. L'enjeu est de renforcer son attractivité culturelle et touristique tout en confortant ses spécificités patrimoniales et son offre culturelle. Ce projet ambitieux s'échelonnait sur trente ans et comprendra une réorganisation globale du site.

La Ville a désigné en 2020 le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération B qui concerne l'intérieur de l'enceinte : parc paysager, reconfiguration des circulations, harmonisation du mobilier extérieur, construction d'un nouveau bâtiment d'accueil du public, restitution aux visiteurs du tour de garde et des trésors cachés dans les tours des remparts, déplacement du parking... Le projet artistique culturel et touristique donnera sens à cette restructuration. Les études se poursuivront en 2021.

DE GRANDS ÉVÉNEMENTS CULTURELS FÉDÉRATEURS

De nombreux temps forts rythment la vie culturelle de la cité. 2020 a été marquée par l'absence de grands rendez-vous portés par des associations ou conduits directement par la Ville de Caen comme « Époque, le salon des livres de Caen » et Éclat(s) de rue. Si l'annulation de ces grands événements a été difficile à vivre, ils reprendront en 2021.

En 2021, les chantiers artistiques d'« Éclat(s) de rue » se renforceront, afin de soutenir les artistes. Le salon « Époque » prépare des alternatives pour ne pas subir une éventuelle 2^e annulation. Les budgets sont prévus en conséquence et adaptables selon les circonstances.

DES INVESTISSEMENTS CULTURELS CONTRIBUANT AUX DYNAMIQUES URBAINES AUTANT QUE CULTURELLES

2021 verra s'achever les travaux de réhabilitation du Théâtre des Cordes géré par la Comédie de Caen – CDN. Ce programme vise à optimiser la visibilité du théâtre dans l'espace urbain et à s'adapter aux spécificités techniques, notamment numériques, des nouvelles créations contemporaines pour favoriser une programmation innovante.

La Ville de Caen abonde à hauteur de **291 700 €** un fonds de concours de la Communauté urbaine afin de permettre la libération de hangars de stockage dans les zones urbaines vouées à la transformation (Montalivet, Mont-Coco). Ainsi, afin de permettre l'hébergement des collections du Mémorial de Caen, les décors du théâtre de Caen et le dépôt lapidaire du musée de Normandie, un hangar du quartier Koenig sera aménagé en mars 2021.

QUARTIER LORGE : AMÉNAGEMENT DES ÉCURIES ET DE LEURS ABORDS

La Ville de Caen porte un projet global de transformation des écuries du quartier Lorge, ancien site religieux puis militaire qui a été longtemps le plus grand dépôt de remonte de chevaux de France. Ce site présente un grand intérêt culturel. L'objectif est de faire entrer les écuries dans un pôle culturel qui comprend le Frac, installé en 2019, la cité-théâtre et le Studio 24 (ancien Panta) installés rue de Bretagne. Pour accompagner ce projet, la réhabilitation des écuries du quartier Lorge pour en faire un lieu associatif culturel, la Ville de Caen prévoit un aménagement des abords avec une mise en valeur des façades de ce bâtiment. Pour répondre à cet objectif, sans revoir l'aménagement complet de ce vaste quartier, il est prévu de réorganiser le stationnement en dégagant le pied de façade des écuries tout en conservant les accès nécessaires pour la sécurité, les personnes à mobilité réduite, les salariés, les besoins logistiques ou les visiteurs à l'ensemble des équipements présents sur site et de végétaliser l'espace central du quartier Lorge. Les crédits inscrits en 2021 s'élèvent à **1 000 000 €**.

TOURISME

Après une année 2020 marquée par une crise sanitaire sans précédent, la filière touristique espère pouvoir repartir en 2021. L'Office de Tourisme de Caen la mer et les collectivités mettent tout en œuvre pour accompagner les professionnels dans la réussite de cette saison qui s'annonce encore perturbée.

L'OFFICE DE TOURISME DE CAEN LA MER BÉNÉFICIE DU PLAN DE RELANCE

Pour cette saison 2021, l'Office de Tourisme de Caen la mer a pu bénéficier de **300 000 €** issus du plan de relance. Ce budget supplémentaire permettra de renforcer la politique de communication et d'attractivité du territoire et de proposer des solutions pour aider les acteurs du tourisme à sortir de cette période de crise.

20 000 chèques de 10 € seront offerts par Caen la mer aux habitants qui pourront les utiliser dans les sites culturels (musées), de loisirs et les sites partenaires. Ils permettront aux habitants de Caen la mer de redécouvrir leur territoire tout en soutenant les acteurs locaux du tourisme et de l'événementiel.

100 000 € du plan de relance seront eux dédiés à des actions de communication ciblées, à la fois numériques et physiques, visant à promouvoir toutes les activités touristiques de Caen la mer.

TOURISME MÉDIÉVAL

Après une année blanche due à la crise sanitaire, une nouvelle édition du banquet fantastique – adaptée au contexte – sera proposée au mois de juillet dans l'enceinte du château de Caen, une animation gratuite qui vise à renforcer l'image médiévale de la ville et qui avait accueilli plus de 10 000 personnes en 2019.

TOURISME MÉMORIEL (11/09/2001)

20 ans après les attaques du 11 septembre 2001, Caen se mobilise pour proposer deux expositions exceptionnelles et uniques en Europe à l'hôtel de ville et au Mémorial de Caen.

La première traitera, heure par heure, de la journée du 11 septembre et décryptera les profils des 19 terroristes qui ont projeté trois des quatre avions commerciaux détournés contre des cibles emblématiques américaines.

La seconde exposition, au Mémorial de Caen, veillera à analyser et appréhender les conséquences de cette attaque historique sur le sol américain, élément déclencheur de 20 années de terrorisme islamique en Afghanistan, au Levant mais aussi au cœur même des villes européennes.

L'AIRE DE CAMPING-CAR OPÉRATIONNELLE

Une aire de camping-car proche du Mémorial verra le jour à l'automne 2021 rue des Roquemonts, en face de la clinique Saint-Martin. Cette aire comprendra 20 emplacements dont 4 de grande largeur. Adaptée à ce mode de vacances, cette aire de proximité particulièrement demandée permettra de faire découvrir aux touristes les nombreux atouts de Caen.

Les travaux, qui auront lieu à partir du mois de juillet seront financés par la Ville de Caen avec un fonds de concours de Caen la mer pour un montant total de **450 000 €** dont 350 000 € en 2021.







Les impacts positifs et les bénéfices de l'engagement de Caen à l'international sont nombreux : développement de l'attractivité, retombées économiques, amélioration des politiques publiques, échanges de bonnes pratiques, enrichissement humain, animation de la vie locale, développement de la mobilité, ouverture au monde notamment pour les plus jeunes et réponse à un devoir de solidarité et d'aide au développement.

Le contexte extrêmement particulier de l'année 2020 a permis de repenser l'action internationale de la ville et d'identifier des axes prioritaires : conforter et redynamiser la coopération avec nos partenaires historiques (Würzburg, Portsmouth, Nashville et Alexandria), lancement du projet Caen Nordic, concrétiser notre jeune coopération avec la Ville de Lévis au Québec, relancer nos actions de solidarité avec la Ville de Thiès au Sénégal et faire rayonner Caen à l'international avec, en ligne de mire, l'année 2025 et le Millénaire.

LE LANCEMENT DU PROJET CAEN NORDIC

Pour répondre aux attentes des acteurs du territoire qui souhaitent depuis plusieurs années un rapprochement avec le monde nordique, Caen lance cette année le projet Caen Nordic pour faire de Caen la terre d'accueil des pays nordiques et baltes en France.

Forte d'une légitimité historique et culturelle, Caen ambitionne de renforcer ses liens avec le monde nordique. Les échanges avec les ambassades de ces pays ont déjà permis d'identifier des projets de coopération pour les prochaines années.

Caen propose aussi un appel à initiatives « Caen Nordic » pour mettre en lumière les actions existantes et impulser le développement de nouvelles initiatives nordiques sur le territoire qui seront labellisées « Caen Nordic ».

Un *Nordic corner* verra le jour au rez-de-chaussée de la bibliothèque Alexis-de-Tocqueville avec un espace d'exposition couplé à un espace d'animation « à la nordique » en lien avec les activités de la bibliothèque. Caen a proposé aux ambassades de faire de cet espace un pôle consulaire.

LA COOPÉRATION CAEN - LÉVIS VERS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Après la signature d'un accord de coopération en 2019 avec la Ville de Lévis au Québec, les échanges se sont concrétisés entre les deux collectivités. En 2021, un nouveau projet verra le jour dans le domaine du développement économique.

Il permettra à des entrepreneurs du territoire de développer leurs activités outre-Atlantique et s'ouvrir à une autre culture d'affaires et d'échanger sur nos expériences en matière de développement économique. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds Franco-Québécois pour la Coopération Décentralisée.

LE RENOUVEAU DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC THIÈS AU SÉNÉGAL

Conformément aux objectifs affichés lors du précédent rapport de présentation, les contacts ont été pris pour repenser la coopération avec la deuxième plus grande ville du Sénégal.

L'année 2021 devra permettre de construire un nouveau projet dans le cadre du dispositif conjoint d'appui à la coopération décentralisée aux bénéfices des territoires et de leur population. Plusieurs thématiques sont déjà identifiées comme l'égalité femmes-hommes et le sport.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS À VOCATION INTERNATIONALE

En matière de soutien aux associations, il est prévu d'accorder de manière équitable une subvention de fonctionnement pour la gestion courante de chaque association.

En complément, Caen souhaite encourager, notamment dans le cadre de l'appel à initiatives « Caen Nordic », les associations à concevoir des projets concrets à l'international. L'enveloppe dédiée à ces projets a donc été augmentée en 2021.

OUVRIR DES OPPORTUNITÉS À L'INTERNATIONAL POUR NOS JEUNES

L'ouverture à l'international est un facteur qui contribue à améliorer l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché de l'emploi. C'est pourquoi la Ville de Caen s'engage à proposer à ses jeunes des opportunités à l'international.

Dans cette optique, une convention a été signée avec l'association CITIM pour l'accueil et l'envoi de volontaires internationaux. Par ailleurs, le dispositif d'emplois saisonniers en partenariat avec ses villes jumelles sera reconduit.

VIVRE ENSEMBLE À CAEN

DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ ET VIE ASSOCIATIVE

Tout au long de l'année, la Ville de Caen apporte aux associations des moyens leur permettant d'œuvrer et de développer leurs activités dans les meilleures conditions possibles, par l'attribution d'aides directes (subventions) et d'aides indirectes (mise à disposition de salles...).

La Ville est également riche des initiatives de ses habitants qui concourent au lien social et à un cadre de vie que nous souhaitons toujours plus attractif. L'ambition démocratique sera réaffirmée en 2021 avec la création de nouveaux outils pour informer, concerter et valoriser les initiatives citoyennes.

En 2021, les pôles de vie des quartiers Nord-Ouest et Rive-Droite, nouvellement labellisés « Espace France Services », renforceront leurs services afin d'apporter une réponse concrète à la fracture numérique.

UN SOUTIEN ACTIF AUX ASSOCIATIONS CAENNAISES

La Ville de Caen promeut et facilite la vie associative locale, notamment grâce aux actions du « 1901, Maison des associations ». Espace de rencontres, de dialogue et de conseils, le 1901 est un lieu unique pour :

- Encourager, soutenir et promouvoir la vie associative
- Aider à la création de nouvelles associations
- Accompagner et conseiller les associations
- Faciliter l'organisation d'événements, d'échanges et de rencontres

Cette structure a pu proposer en 2020 à près de 300 associations de nombreux services et ressources pour les accompagner dans leurs activités et démarches. Ce soutien comprend notamment la domiciliation sociale, la mise à disposition de stockage, le prêt de bureaux ou de salles mais aussi des conseils en matière juridique, fiscale et administrative.

En outre, la Ville de Caen accueille au sein de ses équipements de proximité (16 maisons et salles de quartier et 4 pôles de vie), les associations qui en font la demande. Deux commissions attribuent avec équité les créneaux horaires en partenariat avec le Conseil de la Vie Associative.

Plus de 200 associations peuvent ainsi proposer des activités régulières aux Caennais, des activités de loisirs, culturelles, sportives, mais aussi de solidarité ou de défense des droits. Toutes les informations recensant les activités proposées sur les 12 quartiers sont rassemblées dans un livret distribué lors de « Place aux assos » puis dans les équipements.

En 2021, la somme de **145 000 €** est proposée afin de moderniser les différents équipements de quartier, en les rendant plus attractifs, plus modulables et plus visibles.

L'année 2021 sera également marquée par l'élaboration du programme du futur hôtel des associations du Chemin-Vert, construit en concertation avec les principales associations qui l'occuperont, à l'image de la méthodologie expérimentée dans le cadre du projet 1901.

Cette année, un budget de **41 100 €** sera consacré aux partenaires de la Ville en charge de l'accompagnement des associations caennaises (France bénévolat, AE14 et S3A).

En 2021, un budget constant de **142 200 €** (dont 9 000 € sous forme de subventions affectées) est destiné aux associations d'habitants de quartiers.



UN PARTENARIAT RENOUVELÉ

L'année 2021 sera marquée par le renouvellement du Conseil de la Vie Associative.

Lieu privilégié d'information et de concertation, le Conseil de la Vie Associative sera associé à l'organisation de deux temps forts :

- Une valorisation du bénévolat, sujet plébiscité par l'ensemble des acteurs associatifs caennais
- Et une journée portes ouvertes du 1901, qui héberge plus de 60 associations

À ce titre, un budget de **4 500 €** est proposé.

LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE TOUJOURS PLUS VISIBLE

La manifestation « Place aux assos » est devenue un véritable baromètre de la vitalité associative locale. Le 5 septembre dernier, les Caennais et les associations étaient au rendez-vous malgré le contexte sanitaire.

L'objectif de l'édition 2021 : accueillir jusqu'à 300 associations et faire évoluer le périmètre de la manifestation, de la rue de Saint-Pierre au boulevard Maréchal Leclerc en passant par la place de la République.

Afin d'organiser cette manifestation dans ce nouveau format, un budget de **85 000 €** est prévu.

ET DANS LES QUARTIERS...

En 2020, le dispositif « Mon Quartier animé » a été exceptionnellement décliné en « Mon Quartier d'été » avec pour objectif d'organiser lors de la période estivale, des temps d'animation et de convivialité pour l'ensemble des Caennais et plus particulièrement les habitants ne pouvant partir en vacances.

Ces manifestations de proximité, construites en partenariat étroit avec les associations, au cœur même des quartiers, rencontrent un réel succès.

La somme de **64 500 €** est consacrée à ce dispositif renouvelé dans son format et son calendrier en 2021.

UNE ADMINISTRATION DE PROXIMITÉ POLYVALENTE

Les quatre Pôles de vie des quartiers caennais ont pour rôle d'offrir un rapport direct et simplifié à l'administration, d'améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants, d'accompagner les associations du territoire et d'animer la participation citoyenne à l'échelle du pôle.

Depuis janvier 2021, l'ensemble des Pôles de Vie sont labellisés « Espaces France services ». L'objectif de cette labellisation est de renforcer et d'améliorer l'offre déjà existante de services publics de proximité et d'apporter une réponse de proximité à la fracture numérique.

DE NOUVEAUX OUTILS FAVORISANT LA PARTICIPATION CITOYENNE

La Ville de Caen dispose d'une solide expérience de démocratie locale à travers notamment ses différentes instances de participation citoyenne : les conseils de quartiers, le conseil de la vie associative, les conseils citoyens et la réalisation de plus de 50 projets dans le cadre des contrats de quartiers.

L'objectif poursuivi en 2021 consiste à renforcer la relation Ville-citoyen et à renouveler les méthodes de l'action publique.

Dans cette logique, la Ville a tout d'abord souhaité rédiger une charte et créer un label définissant des principes fondateurs, une éthique, une culture et une pratique de la participation. Ceux-ci ont été travaillés en concertation avec les conseillers de quartier et les acteurs locaux lors des « Rencontres de la participation citoyenne » qui se sont tenues de décembre 2020 à mars 2021.

Le renouvellement des conseils de quartiers sera lancé en mai 2021. La somme de **20 000 €** y sera consacrée.

Complémentaires aux autres modes de participation citoyenne (les conseils citoyens, le conseil de la vie associative...), les conseils de quartiers caennais seront dotés d'un règlement intérieur favorisant la participation du plus grand nombre.

Les quatre Pôles de vie de quartiers, au cœur de la démarche, accompagneront le renouvellement de ces instances en informant les habitants et en mobilisant l'ensemble des associations et des acteurs locaux.

En parallèle, la Ville va déployer un nouvel outil dès le mois de septembre : une plateforme numérique participative, « Je participe à Caen ! ». Cette plateforme s'adressera à tous les citoyens, habitants ou acteurs locaux et permettra :

- D'animer les budgets participatifs
- De proposer des consultations de proximité aux habitants des 12 quartiers
- De publier l'agenda des réunions publiques et des conseils de quartiers et partager leurs comptes rendus

La somme de **20 000 €** est allouée à ce nouvel outil.

Organisé dans le cadre de la politique de participation citoyenne, un budget participatif permettra aux Caennais de proposer des projets destinés à améliorer leur cadre de vie. L'enveloppe destinée à cette politique s'élève à **2 millions d'euros** par an.

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LES QUARTIERS « POLITIQUE DE LA VILLE »

La mise en œuvre de la « Politique de la Ville » sur le territoire de Caen la mer repose sur un document unique : le Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération caennaise.

Co-animé par la Communauté urbaine de Caen la mer et l'Etat, ce contrat permet la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques (emploi et insertion sociale et professionnelle, éducation, sécurité, santé, rénovation urbaine...) dans le cadre d'une démarche intégrée répondant aux enjeux de développement économique, urbain et de cohésion sociale existant sur ces territoires en difficulté.

À Caen, le Contrat de Ville s'applique sur cinq quartiers prioritaires : la Guérinière, la Grâce de Dieu, le Chemin-Vert, la Pierre-Heuzé et le Calvaire Saint-Pierre.

Afin de mobiliser les moyens et les énergies, la Ville souhaite élaborer un plan d'actions territorial 2021/2023, sur chacun de ces cinq quartiers, ainsi que sur les deux quartiers « en veille » que sont la Folie-Couvrechef et Saint-Jean-Eudes.

Co-construites avec l'ensemble des acteurs du territoire (les services de l'Etat, les partenaires institutionnels, les services municipaux ainsi que les associations telles que les conseils citoyens, les centres d'animation et les MJC), ces feuilles de route seront au cœur d'une démarche opérationnelle, efficiente et mesurable pour l'ensemble des intervenants travaillant pour et dans les quartiers, et devant répondre aux besoins concrets des habitants.

Le budget consacré par la Ville de Caen au soutien des projets associatifs s'inscrivant dans ces feuilles de route s'élèvera **163 900 €**.





Le 1901

ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE

En 2020, la crise sanitaire a révélé un engagement municipal fort pour accompagner les équipes éducatives dans l'accueil des élèves à l'école. L'année 2021 sera marquée par la poursuite de cet accompagnement dans le cadre d'un protocole sanitaire exigeant, mais aussi par le renforcement des moyens alloués en fonctionnement, notamment par l'achat d'outils numériques. En 2021, la ville réaffirme son choix de produire en direct l'ensemble des repas servis au sein de ses restaurants scolaires et poursuit la mise en place de cuisines relais au sein des écoles. Par ailleurs, la restauration scolaire s'adapte pour répondre pleinement aux enjeux de la loi EGalim avec notamment la mise en place du nouveau marché de denrées alimentaires.

Sur le volet petite enfance, la Ville de Caen poursuit via son CCAS son soutien à la parentalité avec la mise en œuvre de nouveaux dispositifs.

RÉUSSITE ÉDUCATIVE POUR TOUS LES ÉCOLIERS : LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Malgré la période de confinement, l'équipe de la réussite éducative a su maintenir le lien avec les familles qu'elle accompagne afin notamment de favoriser le retour à l'école des enfants dès la réouverture des classes. Les enfants suivis par le PRE ont pu participer aux « colos apprenantes » proposées par l'Etat à l'été 2020 et aux vacances de la Toussaint.

Ce nouveau dispositif ayant été particulièrement concluant, une action similaire sera proposée en 2021.

Si le confinement a semblé avoir moins d'impact sur les enfants de maternelle, des difficultés ont été repérées par les enseignants en élémentaire, nécessitant un accompagnement accru.

Enfin, l'utilisation des écrans est devenue de plus en plus courante dans la vie quotidienne : éducation, accès à la culture, démarches administratives en ligne, accès aux droits, communication et information à travers les réseaux sociaux... La période de confinement n'a fait que renforcer la forte prévalence de l'exposition aux écrans chez les jeunes (petite enfance, enfance ou adolescence). Il est donc primordial de fournir dès le plus jeune âge les outils favorisant un bon usage de ceux-ci, tout en accompagnant les parents et les professionnels. Dans ce cadre, le Programme de Réussite Éducative proposera cette année une action « Pose ton écran » qui se veut être une offre d'accompagnement individuel, proposé aux familles volontaires, s'appuyant sur des échanges et outils concrets adaptés au profil et à l'âge des enfants.

Cette action n'a pas vocation à juger, ni culpabiliser les parents mais au contraire à les impliquer et les responsabiliser.

L'ÉCOLE AU CŒUR DU PROJET MUNICIPAL

La crise sanitaire a conduit la Ville à porter une attention particulière sur l'accompagnement de la communauté éducative dans l'accueil des élèves à l'école. Les moyens humains et matériels restent mobilisés au plus haut pour répondre aux exigences du protocole sanitaire de l'Éducation nationale. Le renfort des équipes d'agents d'entretien et l'achat de produits virucides restent une priorité.

La crise sanitaire nécessite par ailleurs l'achat de mobilier adapté, notamment en terme de modularité (**80 000 €**). Ce budget permettra également d'aider l'Éducation nationale dans la politique de dédoublement des classes dans les quartiers prioritaires de la Ville.

Il en est de même pour le volet numérique où un effort conséquent est porté cette année dans le sillage du plan de relance national avec une inscription budgétaire de **200 000 €**. L'équipement d'un vidéoprojecteur dans chaque classe élémentaire, la dotation renforcée des écoles en tablettes numériques et le financement des espaces numériques de travail (ENT) constituent une stratégie de développement consolidée par les orientations ministérielles sur le sujet.

Dans le cadre des parcours éducatifs et du projet éducatif global, un soutien particulier sera accordé aux différents projets proposés par les enseignants et les associations. Le développement durable sera notamment une thématique largement abordée.



© Jean-Christophe Lorieux

L'ÉVOLUTION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire continue son évolution avec la poursuite de la mise en place des cuisines relais au sein des écoles. D'importants travaux de rénovation sont programmés à hauteur de **650 000 €** au sein des restaurants des écoles Jean Moulin, Léopold-Sédar-Senghor et Louis-Le-Châtelier.

Par ailleurs, en 2020, un nouveau marché global a été monté en partenariat avec les filières professionnelles telles que la filière pêche et la Chambre d'Agriculture du Calvados qui nous ont accompagnés sur un important travail de *sourcing* (identification des productions du territoire et des acteurs en capacité de fournir la restauration collective).

Ce nouveau marché public alimentaire, mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2021, va permettre d'atteindre les objectifs de la loi EGAlim, à savoir 50% d'alimentation durable avec un minimum de 20% de produits biologiques.

Au final, le coût denrée par repas devrait se stabiliser autour de 1,80 € / repas, ce qui correspond aux moyennes constatées dans les collectivités proposant une production en régie des denrées de qualité. Depuis trois ans, le budget des denrées alimentaires a augmenté de 38% pour s'établir cette année à **1 425 000 €**. Plus de 780 000 repas sont servis chaque année au sein de la restauration scolaire municipale.

Cette évolution traduit la volonté de la municipalité de conforter une restauration scolaire en régie municipale.

L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE SCOLAIRE

Les conditions d'accueil des élèves sont primordiales pour l'ensemble de la communauté éducative. Le budget dédié à l'entretien du patrimoine scolaire s'élève désormais à **1 000 000 €** contre 900 000 € en 2020.

Cet effort important s'accompagne d'une réflexion sur la mise en place d'un schéma directeur immobilier et environnemental du patrimoine scolaire dans le cadre du projet global de la collectivité (isolation thermique des bâtiments, végétalisation des cours d'école...).

LE LANCEMENT DES PROJETS STRUCTURANTS

Cette année marque le lancement des études concernant deux projets scolaires importants du mandat avec la nouvelle école Puits-Picard et la restructuration de l'école Duc-Rollon pour y accueillir les élèves actuellement scolarisés à l'école Bicoquet.



OFFRE D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS : LA VILLE CONTINUE À S'ADAPTER AUX BESOINS DES FAMILLES ET POURSUIT LA MODERNISATION DE SES PROCÉDURES ET DE SES FONCTIONNEMENTS.

L'action municipale en faveur de la petite enfance portée par le CCAS de la Ville de Caen permet un accueil conséquent d'enfants au sein de ses établissements (en 2020 : 1 278 enfants accueillis)

Par ailleurs, le CCAS de la Ville de Caen apporte un soutien financier aux partenaires associatifs gestionnaires d'équipements destinés à la petite enfance afin de favoriser l'accueil des enfants caennais.

L'année 2020 a vu l'aboutissement du transfert du multi-accueil de la Miséricorde sur l'ancien site de la caserne Martin. L'opération comprend le transfert du multi-accueil de 60 places, et la création d'une maison des familles (transfert des actuels Service Info Accueil Petite Enfance et Relais Assistants Maternels Caen-Centre).

Le soutien à la parentalité constitue autant une réponse au besoin d'accompagnement que nombre de parents expriment, qu'un levier essentiel de prévention globale et universelle dans de multiples domaines (santé, réussite scolaire, conséquences néfastes des ruptures familiales...) qui mobilisent de très nombreux partenaires publics ou associatifs.

Ce soutien à la parentalité vise à accompagner les parents à chaque âge de la vie de leurs enfants, à développer les possibilités de relais parental, à améliorer les relations entre les familles et l'école, à accompagner les conflits pour faciliter la préservation des liens familiaux, à favoriser le soutien par les pairs et à améliorer l'information des familles quant aux ressources et services qui leur sont proposés.

Afin d'apporter son soutien aux familles caennaises, le CCAS mobilise à la fois ses propres dispositifs (Commission d'échanges et de promotion pour l'enfance et la famille) et soutient financièrement les structures concourant à l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif et de soins (ASPIC et Ricochet).

Les actions de soutien à la parentalité font partie intégrante du projet de maison des familles.

La Direction de la petite enfance participe à la refonte du Projet Éducatif Global arrivé à échéance fin 2020. La refonte du Projet Éducatif Global caennais pour les 0-25 ans, arrivé à échéance fin 2020, car :

- il affirme une ambition politique et des priorités stratégiques,
- il donne de la lisibilité et de la cohérence aux actions municipales et partenariales,
- il assure la complémentarité et la transition d'une classe d'âge à l'autre,
- il concrétise les objectifs en intégrant et structurant l'offre éducative,
- il permet de mettre en place une gouvernance pour faciliter l'animation interne et externe en positionnant la collectivité comme coordonnateur et partenaire.

Enfin, les travaux engagés en 2020 avec la CAF pour l'intégration du volet petite enfance et jeunesse dans la convention globale de territoire qui doit se substituer au Contrat Enfance et Jeunesse (arrivé à échéance), vont reprendre dès le début de l'année 2021. Dans ce cadre, la Direction de la petite enfance aura à recueillir, croiser et analyser les données relatives aux publics, demandes, besoins et offres petite enfance sur le territoire caennais en vue d'en dresser un diagnostic et des perspectives sur la durée de la Convention.

LE CENTRE COMMERCIAL D'ACTIVITES SOCIALES DE LA VILLE DE CAEN COMPOSE

**Vous recherchez un mode d'accueil
pour votre (vos) enfant(s),
rencontrez les**

**assistant(e)s maternel(le)s
de Caen**



**Samedi
12 octobre 2019**

**De 9h à 13h
Hôtel de Ville
(escalier Jean-Marie-Louvet)**



CAENA
AGGLOMERATION

**PETITE
ENFANCE**



JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire, a durement impacté la jeunesse. Aussi, la Ville entend-elle s'impliquer à travers quatre axes majeurs : répondre aux besoins essentiels des jeunes, leur donner une place dans la ville, renforcer l'attractivité et consolider l'offre socio-éducative.

Une nouvelle feuille de route 2021-2026 est en cours d'élaboration et permettra de montrer l'ambition et la cohérence des actions de la Ville vers les jeunes.

RÉPONDRE AUX BESOINS ESSENTIELS DES JEUNES

Toutes les subventions de fonctionnement aux associations œuvrant pour la jeunesse et les étudiants (CRIJ, AFEV...) ainsi qu'au Conseil départemental pour la prévention spécialisée, telle que la politique de lutte contre l'isolement des jeunes en voie de marginalisation, seront maintenues avec un enveloppe total de **214 500 €**.

La Ville maintiendra également, en lien avec le CCAS, le dispositif des bourses au permis de conduire (**9 000 €**), qui permet aux jeunes Caennais suivis par la Mission locale de financer leur permis, moyennant des heures de bénévolat dans une association.

Pour faire face à la précarisation des étudiants consécutive à la crise sanitaire, le CCAS de la Ville de Caen portera à **20 000 €** la subvention faite au CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) au titre des aides d'urgence, soit une augmentation de **5 000 €** par rapport à l'année 2020.

DONNER UNE PLACE AUX JEUNES DANS LA VILLE

La Ville renforcera en 2021 son dispositif d'accompagnement des initiatives de jeunes à travers des soutiens financiers, logistiques, des conseils, et la valorisation des idées, notamment via son dispositif « Caen t'es jeune, la Ville soutient tes projets » (**19 000 €**).

Au-delà des aides financières, un dispositif de soutien à la création d'associations pour les jeunes sera mis en place cette année. Il permettra de renforcer l'accompagnement des jeunes Caennais dans la réussite de leurs projets.

RENFORCER LA DYNAMIQUE D'ATTRACTIVITÉ ÉTUDIANTE

Les 34 000 étudiants que compte Caen constituent un formidable marqueur d'attractivité à l'échelle nationale. Après une année difficile, ils auront plus que jamais besoin de retrouver une offre culturelle, sportive et de loisirs. C'est pourquoi, afin d'être prête pour un retour à la normale et malgré le contexte, la Ville a fait le choix de préserver ses budgets événementiels (**115 200 €**).

CONSOLIDER L'OFFRE SOCIO-ÉDUCATIVE

La qualité du tissu socio-éducatif caennais et l'engagement de la communauté éducative dans son ensemble ont contribué fortement à ce que les enfants et les familles puissent continuer à bénéficier de services tout au long de l'année. Les associations seront aussi des acteurs essentiels pour traiter les impacts de la crise sur notre jeunesse et nos familles.

Depuis 2015, la Ville a choisi de maintenir une enveloppe globale conséquente pour les subventions aux MJC, centres d'animation, centres de loisirs et foyers de jeunes travailleurs (**2 600 000 €**).

En investissement, 2021 verra la concrétisation et le lancement de plusieurs projets. Equipement structurant indispensable au développement du quartier de Venoix, la nouvelle MJC ouvrira ses portes en septembre prochain (**1 000 000 €** inscrits en 2021). En parallèle, les études pour le nouveau centre d'animation de la Prairie (**33 000 €**) se poursuivront afin d'offrir au centre-ville un véritable pôle enfance constitué de la nouvelle crèche La Prairie des Bambins, de l'école Lemièrre entièrement rénovée et de la maison des familles. Les réflexions pour le projet de nouvel équipement dédié à la jeunesse dans le quartier de Saint-Jean-Eudes débiteront dans le courant de l'année.

140 000 € seront par ailleurs consacrés à des travaux d'entretien, d'amélioration, ou d'équipement dans les bâtiments accueillant la jeunesse.

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET ACCÈS AUX DROITS

Si la crise s'est traduite par une baisse des chiffres en matière de délinquance, les faits de violence intrafamiliale ont, eux, connu une augmentation significative. Afin de soutenir le travail des associations mobilisées autour des victimes et pour la prévention de la récidive des auteurs, la Ville maintiendra le budget dédié (**21 500 €**).

Un travail de réécriture de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance sera également engagé en lien avec les services de l'État, de la Procureure et les partenaires.

SPORTS

Depuis 2014, la Ville de Caen a engagé un grand plan de modernisation de ses installations et de ses politiques sportives afin de mieux répondre aux besoins des associations et des sportifs, amateurs comme professionnels, dans tous les quartiers de la ville.



DES INVESTISSEMENTS POUR ACCOMPAGNER LA PRATIQUE SPORTIVE

Pour 2021, une enveloppe de **5 402 500 €** est inscrite en investissement pour répondre aux projets de création, de rénovation et de maintenance des équipements de la Ville.

1. De nouveaux équipements pour les sportifs

- **Le projet de construction de la nouvelle Halle sportive Saint-Jean-Eudes** va se concrétiser cette année.

Cette Halle des sports, qui pourra accueillir jusqu'à 500 spectateurs, permettra de combler un manque d'équipements sportifs sur ce quartier. Elle répondra à la nécessité de désengorger les installations du site Maurice Fouque et proposera un outil adapté à la pratique du handball et du tennis de table. En outre, elle accueillera le pôle espoir handball avec toutes les installations requises, notamment une salle de musculation et des bureaux. Dès la rentrée de septembre, les usagers pourront profiter de ce nouvel équipement.

Le coût global s'élève à **5 500 000 €** dont 2 900 000 € en 2021.

- **Un nouveau terrain synthétique rive droite**

La Ville bénéficie déjà de trois grands terrains en synthétique. Un terrain supplémentaire sur Caen Sud sera construit cette année pour compléter ces installations. Il permettra la pratique sportive par tous les temps, évitant ainsi les reports de dates lors des rencontres de championnat.

Un montant de **1 100 000 €** sera investi pour cet équipement, dont 550 000 € en 2021.

2. La poursuite du programme de restructuration du patrimoine sportif

En 2021, la Ville va poursuivre ses efforts pour réhabiliter le patrimoine sportif vieillissant.

- **Des équipements de proximité réhabilités**

Une ligne budgétaire portée à **1 010 000 €** va permettre de poursuivre les rénovations du parc d'équipements sportifs.

La tribune du terrain de rugby du Chemin-Vert verra ainsi le jour cette année, après des études complémentaires rendues nécessaires pour son intégration dans l'environnement. Elle permettra l'organisation des matches selon les normes fédérales en vigueur et améliorera ainsi la visibilité des rencontres par les supporters.

Par ailleurs, le gymnase Robillard, rive droite bénéficiera d'une rénovation de ses vestiaires ainsi que d'une mise en accessibilité pour un total de **300 000 €**. Le gymnase Maurice Fouque entamera une nouvelle tranche de rénovation de ses vestiaires pour un montant de **200 000 €**. Enfin des travaux d'accessibilité seront également entrepris au gymnase Déterville pour un montant de **320 000 €**.

Après la réalisation d'une grande carrière, le centre équestre va bénéficier d'une installation permettant une mise aux normes de la fumière.

Enfin, des crédits ont été spécialement fléchés pour engager un programme de rénovation et de mise aux normes fédérales des éclairages de terrains. Ces investissements permettront de mettre en place un éclairage moderne, générateur d'économies d'énergies.

- **Des travaux d'entretien courant**

Une enveloppe de **706 500 €** est consacrée à l'entretien courant des installations sportives afin de les maintenir en état et de les pérenniser : mise en accessibilité, entretien des chauffages, sécurisation des installations électriques, préventions légionnelles, remplacements de menuiseries défectueuses...



© Sébastien de La Hougue

Sont prévus plus spécifiquement en 2021 des travaux de chauffage au gymnase des Bénédictines et au palais des sports, mais également des interventions sur les toitures (étanchéité, remplacement de translucides...) au gymnase Maurice-Fouque et aux Bénédictines. D'autres interventions répondent aux besoins et aux obligations de la Ville en matière de sécurité dans les équipements sportifs.

Enfin, un montant de **200 000 €** sera consacré au renouvellement de matériel et d'équipements sportifs indispensables à la pratique des activités sportives en toute sécurité dans les gymnases et dans les stades.

UN FONCTIONNEMENT OPTIMISÉ

Le budget de la Direction des sports en 2021 s'élève à près de **3 900 000 €** en dépenses de fonctionnement. Plus de 80% de ces crédits correspondent à des subventions aux associations. Malgré la crise sanitaire, comme en 2020, la Ville maintiendra ses subventions aux associations sportives.

• Soutenir le sport amateur : une priorité pour la ville

Le soutien en faveur du sport amateur sera maintenu en 2021 avec **1 500 000 €** consacré aux subventions permettant le fonctionnement au quotidien des associations sportives. La mise en œuvre des critères d'attribution sera poursuivie après la période de crise sanitaire, dans une optique de transparence et d'équité entre les clubs et disciplines.

• Le soutien financier en faveur du sport professionnel et de haut niveau sera d'environ **1 400 000 €**.

• L'enveloppe de **320 000 €** pour soutenir les événements et les manifestations des clubs sera reconduite.

Malheureusement, la crise sanitaire devrait, encore cette année, avoir un impact sur la réalisation de ces projets.

• Comme chaque année, la Ville proposera aux familles caennaises des animations pendant les vacances autour du sport nature et du sport santé. L'opération sport sur ordonnance se poursuivra également.

SOLIDARITÉS

SANTÉ, LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

La Ville de Caen place la solidarité au cœur de son action municipale. Suite à la crise sanitaire, une attention particulière sera portée en 2021 à l'accompagnement des Caennais en difficulté et à l'adaptation des aides. Afin de maintenir la diversité des accompagnements et d'anticiper une montée des demandes d'aides, le montant de la subvention versée au Centre communal d'action sociale a été augmenté de 200 000 € pour atteindre **1 282 000 €** en 2021.

Qu'il s'agisse d'aide alimentaire, d'accès à l'hébergement d'urgence ou encore de soutien à l'insertion professionnelle, le CCAS de la Ville de Caen œuvre pour que chaque Caennais puisse bénéficier de conditions de vie dignes.

SANTÉ : DES ACTIONS CIBLÉES

Raccourcir la chaîne des secours en cas d'accident cardiaque

Sur le plan national, les accidents cardiaques coûtent chaque année la vie à 50 000 personnes. Face à ce constat, la Ville de Caen s'est engagée en 2007 à installer sur son territoire des défibrillateurs automatiques. 2021 verra s'achever la dernière phase de déploiement et portera à 152 le nombre de défibrillateurs installés par la Ville et son Centre communal d'action sociale dans les principaux établissements recevant du public (ERP).

En parallèle, des démarches seront entreprises au cours du second semestre 2021 pour sensibiliser les publics aux gestes qui sauvent et lever les freins qui peuvent exister à l'usage de ces appareils, à travers des formations et démonstrations :

- auprès d'une partie des agents territoriaux ;
- auprès des scolaires de classes CM1 et CM2 ;
- auprès du grand public, par le biais d'un événement dédié.

Agir en faveur du bien-être psychique des Caennais

Sur la base d'une étude commandée en août dernier, la Ville de Caen entreprendra en 2021 la construction d'un plan d'actions partenarial relatif aux effets de la crise sanitaire sur le bien-être psychique des habitants et en particulier des jeunes. La mise en œuvre de ces actions s'appuiera sur les ressources du Contrat Local de Santé signé entre la Ville et les acteurs du territoire, ainsi que sur les partenaires du Contrat Local de Santé.

Le sport comme outil thérapeutique

Fortes des études montrant le bienfait de la pratique d'une activité physique sportive régulière sur certaines pathologies chroniques, la Ville propose depuis 2 ans, à la croisée des politiques publiques municipales en faveur du sport et de la santé, 30 séances de sports adaptées aux patients caennais atteints de certaines pathologies chroniques. Ce dispositif, qui sera renforcé en 2021, vise à encourager la pratique régulière des bénéficiaires. En 2020, 241 personnes ont suivi ce dispositif.

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - ADAPTATION DES AIDES AUX NOUVEAUX BESOINS

Conscient des difficultés socio-économiques d'une partie de la population, le CCAS intervient dans le développement des politiques d'entraide aux côtés d'acteurs publics tels que l'Etat et le Département. En plus d'un travail de prévention, l'échelon municipal mène une mission d'écoute et d'orientation des publics et accompagne de façon spécifique certaines populations. Les agents de la Direction de l'action sociale et de la lutte contre l'exclusion accueillent, informent et orientent dans leurs démarches les personnes les plus isolées et en situation de grande précarité pour répondre aux besoins de première nécessité, pour se nourrir, prendre soin de soi, se soigner, se vêtir ou s'abriter en urgence.

La pandémie de ces derniers mois a mis en exergue le rôle de la commune et du CCAS comme levier de l'action sociale de proximité. Dans ce contexte, le CCAS et la Ville de Caen ont su s'adapter, innover, imaginer des réponses concrètes aux problématiques rencontrées par la population.

En 2021, l'augmentation de la subvention de la Ville au CCAS permettra d'anticiper une montée en puissance des demandes d'aide financière et d'accompagnement. L'accent sera mis sur la communication afin de faire connaître les possibilités d'aides communales.

D'ores et déjà identifié par les élus comme un enjeu majeur de ces prochaines années, l'accompagnement de la population à l'accès au numérique doit s'intensifier. La période de confinement a souligné la nécessité d'aider les populations les plus fragiles face à la fracture numérique, l'absence d'Internet... les outils informatiques accélérant l'exclusion sociale.



HANDICAP

Selon le classement réalisé par le média Thotis en 2020, Caen est la 4^e ville de France la plus accessible pour les personnes en situation de handicap. Une place symbolique, résultat d'un travail de longue haleine que nous comptons poursuivre en 2021, pour une ville toujours plus accessible.

DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ

Dans la continuité du travail effectué depuis plusieurs années pour accroître l'accessibilité de nos bâtiments, des espaces publics et de notre patrimoine, la Ville de Caen poursuivra sa politique d'investissement, une politique qui a déjà permis à plus de 80% de nos écoles d'être 100% accessibles. En 2021, le budget alloué à la mise en accessibilité sera en hausse de 15% par rapport à 2020 pour atteindre **1 150 000 €**.

SOUTENIR LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES DANS LE HANDICAP

La Ville apporte son soutien aux associations spécialisées dans le handicap afin d'apporter des réponses concrètes à leurs attentes dans tous les domaines de la vie quotidienne, et cela dans une logique d'ouverture et de socialisation. L'accompagnement des projets (organisation de manifestations sur le territoire caennais, soutien financier aux associations) participe à une meilleure visibilité des actions portées par les associations et les services de la Ville et contribue à l'intégration sociale des personnes vivant avec un handicap. En raison de la crise sanitaire, de nombreux projets et événements portés par le CCAS et les associations ont dû être annulés. Ce fut le cas par exemple des Etats généraux du handicap, rendez-vous particulièrement attendu par l'ensemble des partenaires médico-sociaux, les familles, les associations...

POURSUIVRE LE TRAVAIL ENGAGÉ AVEC LA SIGNATURE DE LA CHARTE ROMAIN JACOB

Les travaux engagés suite à la signature de la Charte Romain Jacob ont permis d'identifier des pistes de réflexion visant à la mise en œuvre d'actions concrètes afin de répondre aux besoins exprimés tant par les associations que par les établissements de santé. La fluidité du parcours de soin et une meilleure prise en compte par les professionnels de santé des besoins des personnes vivant avec un handicap seront au cœur des échanges en 2021.

CONTRIBUTION POLITIQUE PUBLIQUE « SOLIDARITÉ » - HANDICAP

Depuis 2016, la Ville de Caen s'est engagée dans la mise aux normes de son patrimoine bâti dans le cadre des Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'AP). En 2021, cette enveloppe se décompose comme suit :

- **65 000 €** pour le patrimoine scolaire avec la mise aux normes des écoles Henri-Brunet, Cinq-continents et la maternelle Guynemer.
- **420 000 €** pour son patrimoine sportif avec le gymnase Robillard et la phase 2 de la mise aux normes du stade Déterville.
- **420 000 €** également pour le patrimoine culturel avec la mise aux normes de la salle du Zénith et le remplacement de l'ascenseur du théâtre de Caen.
- **50 000 €** pour le patrimoine divers avec la mise aux normes de l'ancienne école Robert-Desnos.
- **45 000 €** pour des études et la mise aux normes de divers bâtiments.



Le vieillissement de la population appelle à la fois des réponses urbaines, sociales, culturelles et sanitaires.

La Ville a mis en place tout un ensemble de mesures qui s'articulent autour de 3 axes majeurs : le maintien à domicile des seniors, l'offre d'hébergement et l'offre de loisirs.

Les services dédiés aux seniors jouent un rôle majeur dans la lutte contre l'isolement, un rôle d'autant plus important dans le contexte sanitaire que nous connaissons ces derniers mois. Phoning, portage de courses, accueil des résidences seniors... sont autant de nouveaux services essentiels au quotidien de nos aînés.

COVID : UNE AIDE AUX SÉNIORS ADAPTÉE

En 2020, durant la crise sanitaire liée à la Covid-19, dans un contexte où l'ensemble des acteurs avait perdu la plupart de leurs repères, la Ville de Caen a su préserver une continuité de la relation d'accompagnement et de soin avec les personnes âgées et/ou leur famille. Ce soutien a nécessité de nombreuses adaptations et un engagement exemplaire des agents, ainsi qu'une capacité d'innovation sans précédent.

L'ensemble des agents qui travaillent au quotidien auprès de ce public au sein du CCAS a su relever de nombreux défis. Avec le soutien d'autres directions de la Ville, le CCAS a pu créer de nouveaux services en direction des plus démunis, tels que l'aide aux courses et le portage des repas.

Plus que jamais, le CCAS devra être particulièrement attentif aux besoins de cette population et continuer à faire preuve d'imagination pour maintenir les liens nécessaires.

A cet égard, la mise à disposition des seniors de l'application « senior-senior » à l'automne 2018, adoptée aujourd'hui par 770 utilisateurs, s'est révélée particulièrement utile pendant la période de confinement et de canicule 2020, pour informer et prodiguer des conseils.

VILLE AMIE DES AÎNÉS

L'engagement de la Ville de Caen dans la démarche « Ville amie des aînés » témoigne de sa volonté d'adapter son action en vue d'améliorer la qualité de vie de ses aînés. Une ville amie des aînés prend en compte, dans toutes ses dimensions, les besoins des personnes vieillissantes. Santé, épanouissement, bien-être au quotidien... cette démarche repose sur la participation des personnes concernées et l'ensemble des partenaires. Cette dynamique portée par le CCAS de la Ville de Caen est en cours d'élaboration. La participation des aînés sera recherchée dès cette année 2021.

TÉLÉMEDECINE À L'EHPAD MATHILDE-DE-NORMANDIE

L'EHPAD Mathilde-de-Normandie, malgré une gestion particulièrement intense de la crise sanitaire, continue de s'affirmer comme un lieu d'expérimentation constante. Cet établissement a été retenu dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'ARS en 2020 en lien avec la télémedecine. Ainsi, certains actes de consultation pourront être réalisés dans le cadre de cette expérimentation : cardiologie, dermatologie, gériatrie, plaies et cicatrisations. Elle permettra la fluidification du parcours de soins des personnes âgées en facilitant la gradation des soins et leurs pertinences (accès au bon soin, par le bon professionnel, au bon moment, au bon endroit).

QUALITÉ DU CADRE DE VIE

URBANISME

Cette année encore, plus de 1 000 nouveaux logements devraient sortir de terre à Caen. Ils permettront d'accueillir de nouveaux habitants et de poursuivre la dynamique engagée depuis 6 ans qui aboutit aujourd'hui à une croissance du nombre d'habitants. Cette réussite est le témoin d'un équilibre trouvé entre la nécessité de préserver notre patrimoine et l'ambition de développer de nouveaux projets d'aménagement pour les décennies à venir.

DES AMBITIONS POUR LA PRESQU'ÎLE

1. Le suivi du PIM et la finalisation de la recapitalisation de la SPLA

Le projet d'aménagement de la Presqu'île ayant été reconnu par l'Etat comme Projet d'Intérêt Majeur (PIM), se concrétise via des mandats passés à la SPLA Caen Presqu'île dont la Ville de Caen possède 15% des parts. En 2019, pour pouvoir poursuivre ses missions d'aménagement, la SPLA Caen Presqu'île a été recapitalisée à hauteur de 800 000 €. La Ville de Caen a pris part à cette recapitalisation en 3 versements. Le dernier versement interviendra en 2021 pour un montant de **10 000 €**.

2. La poursuite des travaux sur la ZAC du Nouveau Bassin

L'année 2021 sera une année pivot pour la ZAC du Nouveau Bassin. Créée en 2018, elle a été concédée à la SPLA Caen Presqu'île début 2020. Le dossier loi sur l'eau sera réalisé cette année finalisant ainsi le projet de ZAC. La commercialisation des premiers lots pour la réalisation de logements sur la Presqu'île devrait pouvoir débuter en 2022.

3. L'avancement de l'urbanisation de la pointe Presqu'île

La Ville poursuit l'urbanisation de la pointe Presqu'île en assurant le suivi des projets de construction sur les lots 1, 2 et 3. Aujourd'hui 2 projets sont en cours de réalisation : les résidences « Norway » (lot 1) dont les premiers logements seront livrés en fin d'année et « Cap 360 » (lot 2). Sur le lot 3, situé de l'autre côté de la Grande Pelouse, le chantier devrait débuter dans le courant de l'année. À terme, 460 logements occuperont la pointe Presqu'île.

Les espaces publics, aménagés provisoirement en attendant la finalisation des 3 lots, vont pouvoir être réalisés. Le budget 2021 prévoit le traitement des sols sur le pourtour du lot 1, les travaux se poursuivront dans les années à venir en fonction de la livraison des programmes.

Suite à la mise en place du Projet Urbain Partenarial (PUP) sur la pointe Presqu'île, la Ville percevra en 2021 50% de la participation PUP pour les 2 premiers lots.

LA POURSUITE DE LA RÉNOVATION URBAINE DU CHEMIN-VERT

En 2021, les études d'aménagement (**195 000 €**) de ce quartier en pleine mutation se poursuivront. La nouvelle organisation urbaine a conduit à déplacer l'ancien bâtiment vieillissant et peu adapté de la Direction des espaces verts de la rue du Bouvreuil vers l'espace Touraine. L'essentiel des dépenses 2021 permettra de poursuivre l'aménagement du site Authie-Nord et d'engager la construction d'un nouveau bâtiment associatif, rue de Berry, qui accueillera une partie des associations hébergées sur le site Jacquard.

PALAIS FONTETTE

Après l'approbation du bail et de la promesse de vente en juin dernier, le permis de construire devrait être déposé en septembre 2021. Les dépenses liées aux études du projet n'ayant pas été consommées en totalité sur 2020, elles feront l'objet d'un report de crédits en 2021, auquel s'ajouteront des dépenses pour des études préalables au diagnostic d'archéologie préventive qui sera réalisé début avril (telles que recherche amiante/HAP avant sondages).

Ce bâtiment, dont les salles classées seront accessibles au public, accueillera d'ici à 2026 un hôtel haut de gamme permettant d'accroître l'attractivité du centre-ville.

CLEMENCEAU : LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN SE POURSUIT

Les dépenses d'aménagement inscrites en 2021 (**262 000 €**) correspondent à la poursuite des travaux de voirie, de redressement de la rue du Clos-Joli et son prolongement sur le CHR ainsi que l'entretien du terrain en bordure de l'avenue Clemenceau.



UN NOUVEL EHPAD ET DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS URBAINS DANS LE QUARTIER CALMETTE

L'EHPAD Jean-Ferdinand sera livré au printemps. En 2021, le budget alloué (**310 000 €**) correspond à l'aménagement des abords de l'EHPAD et de l'habitat participatif (livré en 2019).

LA POURSUITE DE L'URBANISATION DU SECTEUR TOURVILLE

Après la création de 400 nouveaux logements, le secteur Tourville poursuit sa mutation. Les dépenses inscrites en 2021 (**190 000 €**) sont dédiées aux aménagements nécessaires à la livraison des programmes, notamment à la halle sportive, ainsi qu'à l'étude paysagère pour la création d'un parc linéaire le long de l'avenue.

DE NOUVEAUX LOGEMENTS DANS LE SECTEUR GUILLAUME DE NORMANDIE

Les dépenses inscrites en 2021 (**188 000 €**) correspondent à deux projets situés sur le quartier. Ainsi, une partie des crédits sera affectée aux travaux préparatoires à la vente des terrains situés rue de la Guérinière (programme de maisons de ville porté par FLAVIAE/PARTELIOS), l'autre partie sera consacrée au réaménagement des abords du programme de CDC Habitat Social, situé boulevard Poincaré, sur Caen et Cormelles le Royal.

AMÉNAGER UNE ENTRÉE DE VILLE : L'ÎLOT RUE ROSA-PARKS

La construction d'un programme mixte sur le lot Rosa-Parks situé en face des Rives de l'Orne viendra poursuivre l'urbanisation du secteur des Rives de l'Orne. Ce projet d'envergure (environ 17 000 m²) composé de logements, bureaux et commerces au rez-de-chaussée a été confié aux 2 Sociétés d'Economie Mixte (SEM) de la Ville : Normandie Aménagement et la SCDI La Caennaise. Pour ce faire, elles ont constitué une Société Civile de Construction Vente (SCCV).

DEUX NOUVEAUX SECTEURS D'ÉTUDES : LA PIERRE-HEUZÉ ET LE PORT

Ces deux quartiers ont été identifiés comme devant faire l'objet d'une restructuration urbaine. Les grandes orientations issues de ces études conduiront à identifier les différentes interventions (aménagements espace public, constructions, œuvre artistique...), à les planifier (proposition de phasage), à en définir leur programme et leurs coûts préalablement à la (ou les) maîtrise(s) d'œuvre future(s).

SOUTENIR LES CAENNAIS ET NOS PARTENAIRES DANS LA VALORISATION DU PATRIMOINE DE LA VILLE

1. Des aides pour améliorer le parc de logements existant

Pour faire face aux défis climatiques et à l'impératif de rénovation des logements anciens, la Ville maintiendra ses dispositifs d'aides :

- L'aide patrimoniale / subvention centre ancien :
Comme elle a pu le faire pour la réhabilitation des maisons à pans de bois de la rue St Pierre, tous les ans la Ville prévoit une enveloppe pour aider la rénovation des immeubles du centre ancien. Dans le futur, ces aides seront précieuses pour accompagner l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Paysage (AVAP), passée sous compétence communauté urbaine.
Une étude de faisabilité pour la mise en place de la politique de ravalement obligatoire des façades du centre-ville sera également conduite en 2021. L'objectif est de définir les conditions de mise en œuvre et les modalités de cette aide à la valorisation et à l'entretien des bâtiments du secteur patrimonial remarquable.
- L'aide à la rénovation énergétique : dispositif consistant en une réduction de 50% de la part Ville des impôts fonciers
- L'aide à la rénovation dite « dispositif Denormandie » : dispositif d'incitation à la rénovation de logements anciens pour les acheteurs bailleurs mis en place en 2020 par la Ville de Caen dans le cadre de l'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire)

2. Des financements pour la réflexion urbanistique à Caen

La Ville subventionne l'Université de Caen dans le cadre du master en urbanisme, dont les étudiants réalisent des études spécifiques convenues entre les enseignants et la Ville : Chantiers communs (ex mois de l'architecture), le Pavillon (lieu dédié à l'accompagnement des projets de territoire, de débats autour des enjeux de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage et de pédagogie auprès des écoles caennaises) et l'Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME).

Depuis plusieurs années, Caen se hisse dans tous les tops des villes de France où il fait bon vivre. Cette qualité de vie reconnue est le résultat d'actions quotidiennes, de projets de voirie, d'aménagement de l'espace public mais aussi d'un travail réalisé en concertation avec les riverains, les conseils de quartiers, les écoles ou encore les nombreux acteurs associatifs qui œuvrent chaque jour pour conserver cette qualité de vie à laquelle la Ville de Caen attache une attention particulière.

SOS RUE

Parce qu'une ville agréable à vivre est avant tout une ville propre, la Ville de Caen a mis en place fin 2016 le service SOS Rue, qui intervient pour faire face aux dégradations intempestives de l'espace public. Sollicitée par téléphone (02 31 75 14 14) ou via les réseaux sociaux, l'équipe dédiée a réalisé en 2020, 349 interventions (les interventions réalisées durant le 1^{er} confinement n'ont pas été comptabilisées) :

- 195 concernent des interventions relatives au nettoyage des rues,
- 66 concernent des interventions liées à des dépôts illicites de déchets,
- 40 concernent des demandes d'enlèvement de graffitis,
- 3 concernent des interventions de voirie,
- 44 concernent des interventions diverses (ramassage d'animaux morts par exemple)

Durant cette période, 63 tonnes de déchets de type « ordures ménagères » (mauvaise présentation des poubelles, collecte des corbeilles, dépôts illicites) et 24 tonnes d'encombrants (dépôts illicites) ont été collectées sur la Ville de Caen par les agents de la Communauté urbaine.

DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

En 2021, la Ville de Caen entend conforter sa politique globale en faveur de la prévention des incivilités, de l'incitation à des comportements vertueux et de la préservation de l'environnement et des espaces publics.

Poursuite des campagnes de sensibilisation

Des campagnes de sensibilisation vont se poursuivre en 2021 en lien avec la Communauté urbaine Caen la mer pour accompagner la mise en œuvre des nouvelles modalités de collecte à partir du 1^{er} avril.

Afin d'impliquer les habitants, des actions de sensibilisation collective et des animations avec différents partenaires (ramassages citoyens, clean up day...) seront également menées.

Installation de corbeilles bi-flux (recyclable/non-recyclable) dans les groupes scolaires et dans l'espace public

Afin de développer la culture du tri des déchets à la source auprès des enfants, 81 corbeilles seront réparties sur les 29 groupes scolaires publics. Ces corbeilles serviront également de support d'animation en lien avec la campagne annuelle de sensibilisation de proximité (**40 000 €**).

Une étude sera menée en 2021 afin de mettre en œuvre dans les prochains mois le tri des déchets sur l'espace public. Des corbeilles « bi-flux » pourront être installées près des lieux touristiques ou des lieux de pique-nique.

LA VILLE POURSUIT LA RÉNOVATION DE SA VOIRIE ET DE SES ESPACES PUBLICS

L'entretien et la rénovation de la voirie contribuent à la qualité de vie. En 2021, la Ville de Caen mobilisera **2 660 000 €** (+73% par rapport à 2020) sur l'enveloppe de la Communauté urbaine qui lui est affectée, à laquelle elle va ajouter 500 000€ de fonds de concours. Le choix des voiries concernées est réalisé en concertation avec les usagers et les exploitants du réseau (ERDF, GRDF...) afin de réaliser tous les travaux en même temps et ainsi limiter le nombre de chantiers.

Cette enveloppe permettra notamment de financer le réaménagement des rues de l'Oratoire et Général-Giraud ainsi que la requalification complète de la rue Bicoquet et de la rue de Calix (effacement de l'ensemble des réseaux aériens, pour un montant global de **1 300 000 €**).

En matière d'équipements urbains, de nouvelles aires de jeu accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) seront créées et renouvelées (200 000 €) ainsi qu'un sanitaire public accessible aux PMR à la Pierre-Heuzé, place Champlain (**80 000 €**).



LA REQUALIFICATION DE DEUX ENTRÉES DE VILLE

La rue de la Folie

Située en limite de Caen et de Saint-Contest, la rue de la Folie est actuellement une route départementale qui borde de nombreuses habitations et sert de voie de transit entre la route de Courseulles-sur-mer et la route de Cairon, notamment pour les poids lourds.

Un réaménagement complet de la rue est programmé en 2021 et 2022 avec une réfection des réseaux d'eau, la mise en place d'une zone 30 et le déclassement de la route pour l'intégrer à l'espace public communautaire.

Ce réaménagement permettra de casser le caractère trop routier de cette rue, de mettre en sécurité les cyclistes, mais aussi les piétons avec la création de trottoirs, et d'embellir le quartier avec la plantation d'arbres et de massifs.

L'opération sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de Caen la mer, compétente pour ces travaux, avec un financement réparti à part égale entre le droit de tirage des deux villes ainsi que des fonds de concours communaux. Le coût global de l'opération est de **4 725 000 €**.

La rue d'Auge

Les études réalisées pour la requalification de la rue d'Auge se sont terminées en 2020. Le projet comprendra :

- la mise en double sens de la rue d'Auge entre la place de la Gare et les rues de Falaise et de Vaucelles,
- la réalisation de voies dédiées aux bus,
- la mise en œuvre de 3 630 m de piste cyclable,
- la conservation d'environ 190 places de stationnement,
- l'augmentation de la surface végétalisée de 47%,
- la mise en œuvre d'un skate park sur le bas de la rue d'Auge (entre la place de la Gare et la rue de Falaise).

Le coût global de l'opération s'élève à **20 500 000 €**.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par Caen la mer avec un financement par fonds de concours de la Ville de Caen pour les aménagements de voirie.

Le financement complet de l'éclairage public et du skatepark sera assuré par la Ville de Caen.

Les travaux, réalisés en 3 tranches, débiteront à l'été 2021 en bas de la rue d'Auge (au niveau du carrefour des rues de Falaise et Vaucelles) avec la démolition des aménagements existants, la mise en double sens de la rue d'Auge entre la rue de la Gare et la rue de Falaise et les travaux d'assainissement et d'eau potable.

Le budget de cet aménagement est de **800 000 €**, pris en charge par la Ville de Caen.

LE RENFORCEMENT DES ILOTS DE FRAICHEUR

Pour faire face aux effets des changements climatiques et embellir la ville, plus de 4 hectares seront débitumés à travers la ville avec un budget de **400 000 €** dont **200 000 €** pour 2021 et une subvention attendue de l'Agence de l'eau de **200 000 €**.

À l'image de ce qui est fait chaque été dans le centre-ville, des « jardins d'été » seront créés pendant la période estivale dans tous les quartiers afin d'apporter des espaces ombragés et de la convivialité dans toute la ville. Budget de l'opération : **45 000 €**.

Le Jardin des Plantes connaîtra quelques nouveautés cet été avec la création d'un vallon des fougères qui offrira un lieu de fraîcheur aux promeneurs (**10 000 €**) et la mise en place durant les mois d'été d'un point de restauration / salon de thé dans l'Orangerie (**10 000 €**).

Des projets structurants seront menés en 2021. L'étang de Grimboisq sera renaturalisé (**374 000 €** - subvention à hauteur de 80% de l'Agence de l'eau), tout comme les vallées de l'Orne et de l'Odon avec la création d'une forêt urbaine (**100 000 €**) et les berges de l'Odon verront la fin des travaux de réaménagement (**500 000 €** - subvention de l'Agence de l'eau de **300 000 €**).

De nouveaux points d'eau potable viendront compléter le réseau déjà existant en centre-ville (**25 000 €**).

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

La Ville de Caen renouvellera son partenariat avec les associations naturalistes qui participent notamment au Comité Local Nature en Ville (CLNV) : CPIE, GONm, GRETIA, CBN, Société d'Horticulture et Société Linéenne, CREPAN (**275 000 €**).

Les jardins partagés et jardins familiaux seront soutenus à hauteur de **25 000 €**.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Caen se mobilise depuis plusieurs années, en lien avec les acteurs du territoire, pour accélérer les actions de la transition écologique. Elle s'appuie sur un nouveau modèle économique et social attendu par les citoyens. Pour mener cette transition, des mesures ont été engagées et se poursuivent dans de nombreux champs de la politique publique : l'énergie, les déplacements, la biodiversité, l'alimentation, la santé... concourant à un projet local de société.

CAEN EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Développer et promouvoir les déplacements actifs

La pratique des Caennais en matière de déplacements évolue. Au-delà de la lutte contre la pollution de l'air et le changement climatique, la Ville anticipe pour répondre à de nouveaux besoins en termes de santé, de confort de vie, de gain économique, propices à une ville durable.

Caen poursuit ses actions pour renforcer et développer la marche et le vélo en complément des transports collectifs. Au 1^{er} avril, un nouveau dispositif solidaire sera mis en place pour accompagner les habitants qui font le choix de l'usage de la bicyclette pour leurs déplacements du quotidien.

Ce nouveau dispositif prévoit :

- Une aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf (simple ou cargo) selon de nouvelles conditions de revenus. L'objectif est de s'aligner sur les conditions de revenus édictées par l'Etat pour permettre le cumul des aides à l'achat d'un vélo et atteindre ainsi un vrai effet de levier pour certains foyers.
- Une aide à la pratique pour les jeunes de 18 à 25 ans qui achèteraient un cycle classique neuf chez un vélociste ou de « seconde main » issu du réseau « Recyclons » de la Maison du vélo,
- Une aide à l'achat d'un vélo adapté à une situation de handicap afin de faciliter et adapter la pratique,
- Une aide pour accompagner au changement de mobilité : le troc 4 roues / 2 roues à assistance électrique ou « pack bye bye car » qui consiste à l'abandon par le foyer d'un véhicule thermique au bénéfice d'un cycle à assistance électrique (simple ou cargo).

Une aide « accessoires vélo » en option pourra compléter les aides précédentes (aide à l'achat d'antivol, de remorque).

Un montant de **70 000 €** sera consacré en 2021 au développement des modes actifs.

Les opérations d'animation et de sensibilisation sur la thématique de la mobilité sont reconduites auprès de tous les publics (fête du vélo, Agenda marche & vélo, Faites vos courses à vélo...). En parallèle, deux actions spécifiques seront mises en œuvre à destination des scolaires ; la

première a pour objectif d'emmener progressivement les enfants de la petite section à l'entrée en 6^e vers l'autonomie dans leurs trajets quotidiens et la seconde, intitulée Moby, s'appuie sur 4 écoles caennaises. Durant 2 années, les élèves seront formés aux enjeux de la mobilité avec un plan de déplacement des établissements scolaires à la clé. Le montant de l'opération est de **13 200 €**.

Le plan vélo/marche sera actualisé et adapté pour faciliter les trajets du quotidien à vélo ou à pied. En parallèle, un travail de valorisation des parcours dans la ville sur le modèle des GR urbains sera travaillé et testé en 2021 afin de promouvoir le patrimoine naturel et culturel de la ville (sortie du plan prévue en 2022).

La subvention à la Maison du Vélo est maintenue, notamment pour son volet social et solidaire.

Le montant proposé est de **13 000 €**.

Les agents de la Ville de Caen bénéficient également de diverses mesures (forfait vélo, participation employeur à l'abonnement transport en commun, encouragement au covoiturage...) pour leurs trajets (**14 000 €**).

Accompagner les Caennais dans la transition écologique

En partenariat avec les associations du territoire, Caen accompagne les événements qui encouragent les nouveaux comportements dans les modes de consommation et de production durables qui s'articulent autour du local, du renouvelable, du recyclable, du réemploi... Elle soutient également des initiatives visant à développer de nouvelles démarches de transition (**18 500 €**).

Les programmes d'animations sur les grands enjeux du développement durable sont maintenus avec pour objectif d'accélérer la sensibilisation sur le patrimoine naturel, la biodiversité, la pollution, la santé... et de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire.

L'alimentation durable est également un enjeu local. Caen a la volonté de travailler sur plusieurs leviers : agriculture urbaine, plateforme de distribution, achat de produits biologiques et locaux, qualité alimentaire dans la restauration collective, éducation à l'alimentation... Cette approche fera l'objet d'une réflexion transversale avec l'ensemble des parties prenantes.



CAEN VILLE DURABLE

Maîtriser les consommations énergétiques et développer des énergies renouvelables

Sur les enjeux spécifiques de l'énergie, Caen s'est inscrite dans la sobriété et l'efficacité énergétique ainsi que dans le développement des énergies renouvelables locales. Cela s'est traduit par une programmation pluriannuelle d'investissements sur son patrimoine public qui a généré de véritables économies de fonctionnement et la perception de recettes financières.

En 2021, un budget de **250 000 €** sera alloué pour réaliser des travaux de réduction des consommations énergétiques sur le patrimoine de la Ville. Des réfections de l'éclairage (passage aux leds) seront réalisées dans les gymnases. Il est également prévu d'installer des systèmes hydro-économes afin de réduire les consommations d'eau, notamment dans les écoles. D'autres projets d'amélioration énergétique sont à l'étude.

Concernant l'éclairage public, la rénovation du parc sur le dernier mandat a conduit à des baisses importantes de consommation, de l'ordre de 35%. Un nouveau programme d'investissement est lancé avec une enveloppe de **3 M€**. Elle permettra le renouvellement d'environ 3 500 points lumineux supplémentaires d'ici 2026, soit à terme, près de 80% du parc renouvelé (environ 12 000 luminaires). Dans le cadre du plan de relance, un investissement de **1,250 million d'euros** par an sera réalisé sur 2021 et 2022 (environ 3 000 luminaires).

Sur le volet des énergies renouvelables, Caen s'inscrit dans le Schéma directeur des énergies de la Communauté urbaine Caen la mer. Son objectif est d'accroître significativement les installations de productions locales et renouvelables. Le développement du photovoltaïque sur le patrimoine communal sera systématiquement étudié sur les bâtiments neufs et les réhabilitations, avec une priorité à l'autoconsommation. En 2021, des crédits à hauteur de **160 000 €** sont inscrits.

Développer les innovations et l'expérimentation en lien étroit avec les citoyens

Une convention partagée est en cours de lancement à l'échelle de Caen la mer avec une déclinaison spécifique sur Caen. Les habitants, les associations et les entreprises des quartiers contribueront au développement de la transition à l'échelle de leur quartier. Une carte interactive représentera l'ensemble des initiatives du territoire caennais (**10 000 €**).

Innover pour la ville de demain

Caen a la volonté d'expérimenter de nouveaux concepts qui permettent de mieux adapter nos modes de vie aux spécificités locales tout en préservant les ressources. **15 000 €** sont dédiés à des temps de réflexion et d'études en lien avec des élèves de l'enseignement supérieur pour favoriser des innovations dans l'aménagement et le mobilier urbain en s'inspirant des prouesses techniques de la nature (biomimétisme) et en s'appuyant sur les matériaux biosourcés... Le projet urbain situé sur la Presqu'île, de par sa configuration, son identité et ses particularités, est un secteur favorable à l'innovation.

DÉVELOPPEMENT DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

L'usage du vélo est conditionné par la qualité des aménagements et des infrastructures. On compte aujourd'hui près de 130 km de voies aménagées (voies partagées et voies réservées), 8,2 km de voies vertes, 3 306 places de stationnement vélos (dont 48 places dans les Vélopark Twisto, plus de 80 places dans les parkings souterrains du centre-ville et plus de 80 places dans les abris aériens à proximité des équipements publics).

En 2021, la réalisation du Périph' Vélo se poursuivra avec notamment des travaux boulevard Richemond pour un montant de **760 000 €** financés par le droit de tirage de la Ville de Caen sur le budget de la Communauté urbaine.

Des travaux sont également prévus pour pérenniser les aménagements cyclables transitoires créés en 2020 (viaduc de la Cavée, boulevard Guillou) pour un montant de **946 000 €** financés sur le budget cyclable de la Communauté urbaine.

De plus, sur ce même budget, il est prévu de réaménager l'échangeur de la Pierre-Heuzé pour un montant de **500 000 €**.

Un schéma de réalisation de nouvelles zones 30 et d'aménagements cyclables au cœur des quartiers caennais sera adopté et financé sur le droit de tirage et les fonds de concours de la Ville de Caen.



LE RÉSEAU BUS ET TRAM

Le nouveau réseau de bus et tram mis en service en juillet 2019 continuera d'être ajusté afin de répondre au mieux aux demandes des usagers.

Par ailleurs, Caen la mer poursuivra la mise en accessibilité des quais de bus afin de se conformer aux exigences du schéma d'accessibilité des services au public.

Renouvellement des bus du réseau Twisto par des bus biogaz

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 75% et le bruit de 50%, Caen la mer remplacera, d'ici à 2029, les 200 bus du réseau Twisto par des véhicules fonctionnant au biogaz, cette technologie ayant démontré une grande fiabilité. Entre 20 et 25 véhicules biogaz seront ainsi commandés chaque année pour un budget annuel compris entre **7 et 8 millions d'euros**.

Dans cet objectif, une station de ravitaillement sera installée sur le dépôt d'Hérouville-Saint-Clair d'ici le 2^e semestre 2022. Réalisé dans le cadre d'un Marché Public Global de Performance, l'investissement est estimé à 4 millions d'euros, auxquels il faut ajouter 800 000 € pour la mise aux normes sécuritaire des ateliers de maintenance.

Les 25 premiers bus biogaz livrés et exploités dès l'automne 2021 seront dans un premier temps ravitaillés par une station légère amovible.

Enfin, les portiques de charge lente installés au-dessus du stationnement des bus seront dimensionnés afin de pouvoir être équipés, dans un second temps, de panneaux photovoltaïques.

ÉTUDE TCSP

À l'issue du projet Tramway 2019, Caen la mer s'est interrogée sur la définition de ses futures lignes de transport en commun en site propre (TCSP). Ce réseau de lignes de TCSP a pour objectifs :

- d'améliorer ou renforcer l'offre de transport des secteurs non desservis directement par le réseau structurant,
- d'accompagner le développement des zones en cours d'urbanisation en leur proposant une desserte performante,
- de répondre aux orientations du Plan de Déplacements Urbains, qui propose un concept multimodal reposant sur :
 - une structuration du réseau au moyen de transports en commun en site propre
 - une amélioration du réseau de bus
 - une intermodalité renforcée.

Caen la mer a ainsi lancé une étude visant à :

- analyser les corridors identifiés pour définir les besoins (tramway, bus à haut niveau de service ou bus), la pertinence technico-économique des solutions proposées et les prioriser,
- étudier la faisabilité de réalisation des futures lignes de TCSP retenues et proposer des améliorations de l'offre de bus sur les autres corridors,
- élaborer le programme, définir l'enveloppe financière et le calendrier de la future opération de TCSP.

VOITURES EN AUTOPARTAGE

Depuis fin 2018, la Ville de Caen réserve des places de stationnement pour les voitures en autopartage déployées en expérimentation par Renault Mobility.



Si Caen reste une ville épargnée par les problématiques d'insécurité, il faut néanmoins rester vigilant et mettre en place tous les outils susceptibles d'accompagner les forces de police dans l'exercice de leurs missions.

Cette année, outre la poursuite de la modernisation des équipements de nos agents, la Ville va engager le déploiement de caméras de vidéoprotection complémentaires.

15 CAMÉRAS SUPPLÉMENTAIRES

Dotée de 52 caméras dont deux mobiles, la Ville de Caen va, conformément aux engagements pris en 2020 devant les habitants, installer 15 caméras de vidéoprotection supplémentaires sur le territoire. Ce déploiement sera réalisé en lien avec les services de police nationale et l'Etat pour rechercher un maximum de pertinence.

Enfin, conformément aux engagements pris par le maire lors du dernier mandat, la commission d'éthique - composée de magistrats, représentants du parquet, du barreau et de l'opposition - qui veille à la bonne utilisation de cet outil, sera de nouveau installée en 2021.

DES CAMÉRAS PIÉTONS DÉPLOYÉES POUR LES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE

En 2021, les policiers municipaux seront dotés de caméras piétons en complément de leur matériel individuel.

L'utilisation de ces caméras, encadrée par la loi, permet de prévenir des incidents au cours des interventions, de constater des infractions et de faciliter la poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves.

TROIS VÉHICULES REMPLACÉS EN 2021

Cette année, outre le changement de deux véhicules comptant trop de kilomètres, la police municipale sera dotée d'un véhicule supplémentaire pour renforcer ses moyens d'intervention rapide au bénéfice des Caennais.

Au total, huit véhicules seront ainsi affectés aux 64 agents de la police municipale de Caen.

Enfin, une moto, accidentée en 2020 et non réparable, sera remplacée.

ACCÈS DIRECT À CERTAINS FICHIERS

Afin de faciliter le travail de la police municipale, des agents accrédités auront, à compter de cette année, un accès direct au fichier des voitures volées ainsi qu'au fichier national des permis de conduire afin de s'assurer de la détention effective et de la validité du titre lorsqu'il ne peut être présenté.

